



DOCUMENT DE REFERENCE 2007

ERRATUM

Certaines informations contenues dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le **4 juin 2008** sous le numéro **R08-064** ont été modifiées de la façon suivante :

⇒ Le montant du capital figurant en § 2.6 page 17 du présent document s'élève à **15 664 170 €** au 31 décembre 2007 pour Osiatis, au lieu de **15 631 532 €**.

SOMMAIRE

1 PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	8
1.2 DECLARATION DU RESPONSABLE	8
1.3 RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES.....	8
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	8
2 PRESENTATION ET ACTIVITES DU GROUPE	9
2.1 LE MARCHE – LA CONCURRENCE	9
2.1.1 <i>Caractéristiques du marché</i>	9
2.1.2 <i>Les facteurs de développement du marché</i>	9
2.1.3 <i>Les acteurs du marché</i>	10
2.2 LES METIERS DU GROUPE OSIATIS	10
2.2.1 <i>Vision</i>	10
2.2.2 <i>Les métiers</i>	10
2.2.3 <i>les partenaires</i>	12
2.3 LA CLIENTELE.....	13
2.4 L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	13
2.5 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	14
2.5.1 <i>Historique</i>	14
2.5.2 <i>Les investissements et les acquisitions</i>	15
2.6 STRUCTURE JURIDIQUE.....	17
2.7 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	18
2.8 RESSOURCES HUMAINES	19
2.8.1 <i>Politique de ressources humaines</i>	19
2.8.2 <i>Effectifs</i>	19
2.8.3 <i>Sous-traitance</i>	20
2.8.4 <i>Rémunération</i>	20
2.8.5 <i>Aménagement du temps de travail</i>	20
2.8.6 <i>Formation</i>	21
2.8.7 <i>Hygiène et Sécurité</i>	21
2.8.8 <i>Représentation du personnel</i>	21
2.8.9 <i>Schéma d'intéressement ou de participation du personnel</i>	21
2.8.10 <i>Plan d'épargne entreprise</i>	22
2.8.11 <i>Activité</i>	22
2.9 DEVELOPPEMENT DURABLE.....	22
2.9.1 <i>Les valeurs</i>	22
2.9.2 <i>Le développement durable</i>	23
2.9.3 <i>L'initiative « 1 clic, 1 arbre, 1 emploi »</i>	25
2.10 RISQUES ET COUVERTURES.....	25
2.10.1 <i>Risques de liquidités</i>	25
2.10.2 <i>Risques de taux d'intérêts</i>	25
2.10.3 <i>Risque de taux de change</i>	25
2.10.4 <i>Risques liés à la concurrence</i>	25
2.10.5 <i>Risques liés aux contrats et définition</i>	25
2.10.6 <i>Risques clients</i>	26
2.10.7 <i>Risques fournisseurs</i>	27
2.10.8 <i>Risques partenaires</i>	27
2.10.9 <i>Risques actions</i>	27
2.10.10 <i>Risques technologiques</i>	27
2.10.11 <i>Risques industriel et lié à l'environnement</i>	27
2.10.12 <i>Risques liés à la propriété intellectuelle et industrielle</i>	27
2.10.13 <i>Risques juridiques</i>	27
2.10.14 <i>Risques de dépendance à l'égard du personnel clé</i>	27

2.10.15	Risques pays.....	28
2.10.16	Risques liés aux assurances.....	28
2.10.17	Risques liés aux engagements hors-bilan.....	28
2.11	LITIGES	28
2.12	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	29
3	EXERCICE 2007, EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	30
3.1	ACTIVITE GENERALE DU GROUPE	30
3.1.1	Situation du groupe et son activité au cours de l'exercice 2007 – Progrès réalisés et difficultés rencontrées	30
3.1.2	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	32
3.1.3	Evénements importants survenus au cours de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice.....	32
3.2	ACTIVITE DE R&D	33
4	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GROUPE OSIATIS ET SON CAPITAL	34
4.1	RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES CONCERNANT LA SOCIETE	34
4.1.1	Dénomination sociale.....	34
4.1.2	Date de constitution.....	34
4.1.3	Siège social.....	34
4.1.4	Durée de vie.....	34
4.1.5	Forme juridique	34
4.1.6	Exercice social	34
4.1.7	Objet social (Article 2 des statuts).....	34
4.1.8	Registre du commerce et des sociétés	35
4.1.9	Code d'activité NAF.....	35
4.1.10	Affectation et répartition des bénéfices (article 26.2 des statuts)	36
4.1.11	Assemblées Générales (extrait de l'article 22 des statuts).....	36
4.1.12	Droits de vote (extrait de l'article 22 des statuts).....	37
4.1.13	Forme et transmission des titres (article 10.1 des statuts)	38
4.1.14	Identification des détenteurs (article 10.2 des statuts)	38
4.1.15	Franchissement de seuils de participation (article 10.3 des statuts)	38
4.1.16	Consultation des documents sociaux.....	39
4.1.17	Les membres des organes de Direction et de surveillance de la société.....	39
4.2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	39
4.2.1	Capital.....	39
4.2.2	Evolution du capital	40
4.2.3	Liste récapitulative des augmentations de capital	44
4.2.4	Répartition du capital et droits de vote	45
4.2.5	Titres autorisés et émis donnant accès au capital.....	49
4.2.6	Plan d'options ou d'actions gratuites.....	50
4.2.7	Calcul de la dilution potentielle maximale.....	52
4.2.8	Jetons de présence	52
4.3	LA VIE DU TITRE.....	52
4.4	DIVIDENDES	53
5	SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS AU 31/12/2007	54
5.1	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES DE LA SOCIETE	54
5.2	COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2007	55
5.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/07.....	85
5.2.2	Détail des éléments constituant les ratios utilisés pour les covenants de remboursement anticipé des ORAN et de la DLMTR.....	87
5.3	COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2007	88
5.3.1	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux exercice 2007	98
5.3.2	Comptes sociaux simplifiés des 5 derniers exercices	100
5.4	CONVENTIONS REGLEMENTEES	100
5.4.1	Conventions réglementées conclues par la société	100

5.4.2	<i>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</i>	101
6	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE	106
6.1	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	106
6.1.1	<i>Directoire et Conseil de Surveillance</i>	106
6.1.2	<i>Historique des mandats sociaux</i>	109
6.1.3	<i>Conflit d'intérêt</i>	113
6.2	CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CONTROLE INTERNE	114
6.2.1	<i>Rapport du Président du Conseil de surveillance</i>	114
6.2.2	<i>Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président</i>	121
6.3	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS	122
6.3.1	<i>Rémunération et avantages reçus par les membres du Conseil de Surveillance</i>	122
6.3.2	<i>Rémunération et avantages reçus par les membres du Directoire</i>	122
6.4	RAPPORT SPECIAL SUR LES STOCKS OPTIONS ET LES ACTIONS GRATUITES	124
7	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	126
8	PROJETS DE RESOLUTION	128
9	TABLE DE CONCORDANCE	134
10	ANNEXES	137

« En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le **4 juin 2008** sous le numéro **R08-064**. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié «si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés. »

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2005 tels que présentés aux pages 61 à 177 du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07/12/2006 sous le numéro R06-189 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2006 tels que présentés aux pages 59 à 82 du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21/06/2007 sous le numéro R07-115.
- les comptes sociaux et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice 2005 tels que présentés aux pages 157 à 170 du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07/12/2006 sous le numéro R06-189 ;
- les comptes sociaux et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice 2006 tels que présentés aux pages 83 à 92 du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21/06/2007 sous le numéro R07-115.

Les autres informations contenues dans le document de référence visé ci-dessus ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence car sans objet ou couvertes par le présent document de référence.

Le document de référence ci-dessus visé est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.osiatis.com).

CHIFFRES CLEFS CONSOLIDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Réel			Pro forma
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2005 (1)
Chiffre d'affaires (en K€)	236 171	223 912	204 922	220 209
Marge Opérationnelle (2)	13 815	10 769	8 078	7 594
<i>Marge opérationnelle en %</i>	5,8%	4,8%	3,9%	3,4%
Coûts des actions gratuites et stocks options	1 294	1 106	74	74
Dotation aux amortissements des relations clients	17	162	606	
Résultat opérationnel courant (en K€)	12 504	9 501	7 398	7 520
<i>Rentabilité opérationnelle courante en %</i>	5,3%	4,2%	3,6%	3,4%
Résultat opérationnel (en K€)	11 398	6 691	5 308	3 902
<i>Rentabilité opérationnelle en %</i>	4,8%	3,0%	2,6%	1,8%
Résultat net (en K€)	6 991	4 025	3 055	2 183
En % du CA	3,0%	1,8%	1,5%	1,0%
Résultat net part du Groupe (en K€)	6 940	3 997	3 037	2 167
En % du CA	2,9%	1,8%	1,5%	1,0%
Quantité moyenne d'actions non diluées	15 522 512	15 202 907	14 771 193	
Résultat par action en €	0,45	0,26	0,21	
Quantité moyenne d'actions diluées	16 843 670	16 858 839	15 780 019	
Résultat dilué par action en €	0,41	0,24	0,19	

(1) pro forma 2005. La prise de contrôle de Groupe Focal par Osatis étant intervenue le 21 février 2005, les comptes consolidés réels au 31/12/2005 ne sont pas représentatifs de l'activité du Groupe puisqu'ils intègrent 12 mois d'activité d'Osatis et 10 mois d'activité de l'ex-Groupe Focal. Les données pro forma intègrent 12 mois d'activité des deux entités.

(2) La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR METIER

En 2007 :

Services aux infrastructures : 197 197 K€ (83%)

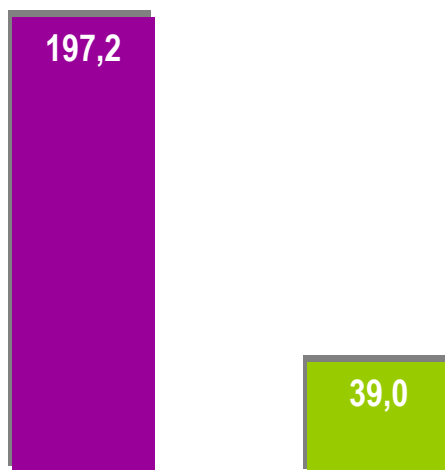
Services aux applications : 38 974 K€ (17%)

En 2006 :

Services aux infrastructures : 183 906 K€ (82%)

Services aux applications : 40 006 K€ (18%)

CHIFFRE D'AFFAIRES 2007, EN M€



Services aux infrastructures

Services aux applications

MARGE OPERATIONNELLE 2007, EN M€



Services aux infrastructures

Services aux applications

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En 2007 :

France : 207 175 K€ (88%)

Europe hors France : 28 995 K€ (12%)

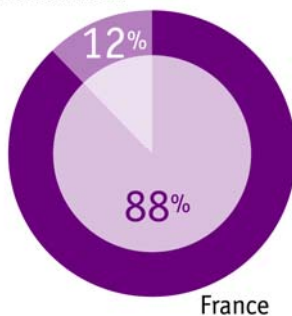
En 2006 :

France : 199 103 K€ (89%)

Europe hors France : 24 809 K€ (11%)

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE 2007, EN %

International



CALENDRIER DES PUBLICATIONS

Le calendrier prévisionnel des publications de l'exercice 2008 est le suivant :

- Résultats annuels 2007 : 25 mars 2008
- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 : 13 mai 2008
- Assemblée Générale des actionnaires : 5 juin 2008
- Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2008 : 29 juillet 2008
- Résultats semestriels 2008 : 3 septembre 2008
- Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2008 : 4 novembre 2008
- Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2008 : 3 février 2009
- Résultats annuels 2008 : 24 mars 2009

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean-Maurice FRITSCH - Président du Directoire

1.2 DECLARATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2005, les contrôleurs légaux des comptes avaient attiré l'attention du lecteur sur le paragraphe 4.4.5.5.1.1 du document de référence 2005, enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 07/12/2006 sous le numéro R06-189, qui exposait les modalités d'affectation de l'écart d'acquisition Groupe Focal aux unités génératrices de trésorerie. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Fait à Vélizy, le 4 juin 2008

Le Président du Directoire - Jean-Maurice FRITSCH

1.3 RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires

- **Ernst & Young et Autres**
41, rue Ybry, 92200 Neuilly sur Seine
- **Peronnet et Associés**
21/23, avenue Pierre 1er de Serbie, 75116 Paris
- **Fiduciaire Lyonnaise d'Expertise Comptable et d'Organisation**
69, boulevard des Canuts, 69004 Lyon

Suppléants

- **Finexsi Audit**
111, rue Cardinet, 75017 Paris
- **Monsieur Gilles Galippe**
41, Rue Ybry, 92576 Neuilly sur Seine Cédex
- **Monsieur Olivier Sucrot**
69, boulevard des Canuts, 69004 Lyon

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Jean-Maurice FRITSCH - Président du Directoire

Contact : Monsieur Jean Deprez - Directeur de la Communication, jdeprez@osiatis.com

Téléphone : +33.(0)1.41.28.30.00, site Web : www.osiatis.com

2 PRESENTATION ET ACTIVITES DU GROUPE

2.1 LE MARCHE – LA CONCURRENCE

En France, le marché du conseil et des services informatiques sur lequel opère Osiatis a affiché en 2007 une croissance de 5,5% (source PAC 2008).

Ce marché couvre deux domaines : les infrastructures et les applications, chaque domaine regroupant les segments du consulting, de l'ingénierie, de l'infogérance et de la maintenance.

Leurs montants en 2007 et leur évolution moyenne sur la période 2007/2010 sont donnés dans le tableau ci-dessous (source PAC 2008) :

Domaine	Segment	Taille en 2007 en M€	TCAM 2007/2010 (1)
Infrastructures	Consulting	806	6,5%
	Ingénierie	1 035	2,8%
	Infogérance	2 867	8,9%
	Maintenance	2 138	-1,4%
Applications	Consulting	1 322	6,1%
	Ingénierie	1 453	1,6%
	Infogérance	1 055	7,8%
	Maintenance	1 784	10,3%

(1) Taux de croissance annuel moyen

En termes de parts de marché, Osiatis figure en France, selon le cabinet d'études Pierre Audoin Consultants, au 8ème rang des SSII du domaine des infrastructures, et au 6ème de celui de l'infogérance utilisateurs, et occupe une position de challenger dans celui des applications.

2.1.1 CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Les principaux services et prestations fournis dans les environnements distribués (serveurs, postes de travail, réseaux et stockage) sont le support, l'exploitation et l'administration. Sont notamment mis en avant les prestations de proximité avec les utilisateurs (help desk, assistance utilisateurs, évolution des postes de travail) et les services d'administration de systèmes décentralisés, nombreux et hétérogènes (télédistribution, gestion de parc, supervision des réseaux).

Le prestataire fournit ces services sur le ou les sites du client ou à distance à partir de ses propres centres de services.

Une tendance s'est fait jour depuis quelques années et s'est confirmée depuis : l'intégration dans toute offre d'infogérance d'un projet de transformation. Les prestataires qui ont les ressources et les compétences pour la construire et l'opérer (c'est le cas pour Osiatis) disposent d'un avantage concurrentiel décisif sur ce marché.

2.1.2 LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DU MARCHE

La dynamique du marché de l'infogérance est soutenue depuis plusieurs années par les facteurs suivants :

- La volonté des entreprises de disposer d'un outil informatique qui s'adapte aux évolutions de leur activité ;
- La mise en œuvre progressive des meilleures pratiques (ITIL) ;
- Le besoin sans cesse croissant de flexibilité/variabilité/réactivité ;
- La gestion de la complexité tant technique que géographique ;
- L'exigence de la maîtrise des coûts informatiques.

Quant aux prix des services d'infrastructures, ils sont restés stables en 2007.

2.1.3 LES ACTEURS DU MARCHÉ

Quatre catégories de prestataires sont présentes sur ce marché de l'infogérance des systèmes distribués :

- Les sociétés d'infogérance globale comme IBM Global Services, EDS, Atos Origin, Cap Gemini, Steria...
- Les constructeurs et distributeurs comme SCC, Arès, Bull, Econocom, HP, Getronics, Computacenter...
- Les sociétés de services comme Sogeti - Transiciel
- Et Osiatis qui dispose d'une offre spécialisée en services aux infrastructures et aux applications.

La distribution du marché en 2007 s'est organisée en trois types d'acteurs majeurs : les grandes SSII internationales généralistes, les acteurs nationaux de taille significative spécialistes, comme Osiatis, et les experts de niches.

2.2 LES METIERS DU GROUPE OSIATIS

2.2.1 VISION

Pour Osiatis, le système d'information est un levier au service de la performance et de la compétitivité de l'entreprise. Pour un DSI, toute évolution du système d'information est donc évaluée à la mesure de son impact pour les métiers de l'entreprise. Base de l'édifice, la disponibilité du système d'information doit être assurée.

Osiatis est un partenaire de performance des DSI, à deux niveaux :

- Proposer des solutions efficaces et innovantes en termes de service et d'évolution d'infrastructure ;
- Accompagner les métiers de l'entreprise dans la mise en œuvre de nouveaux outils applicatifs ou de communication.

2.2.2 LES METIERS

Pour remplir cette mission, Osiatis s'est structuré en deux métiers qui regroupent les ressources et les compétences nécessaires à la production des services :

- Les services aux infrastructures, d'une part ;
- Les services aux applications, d'autre part.

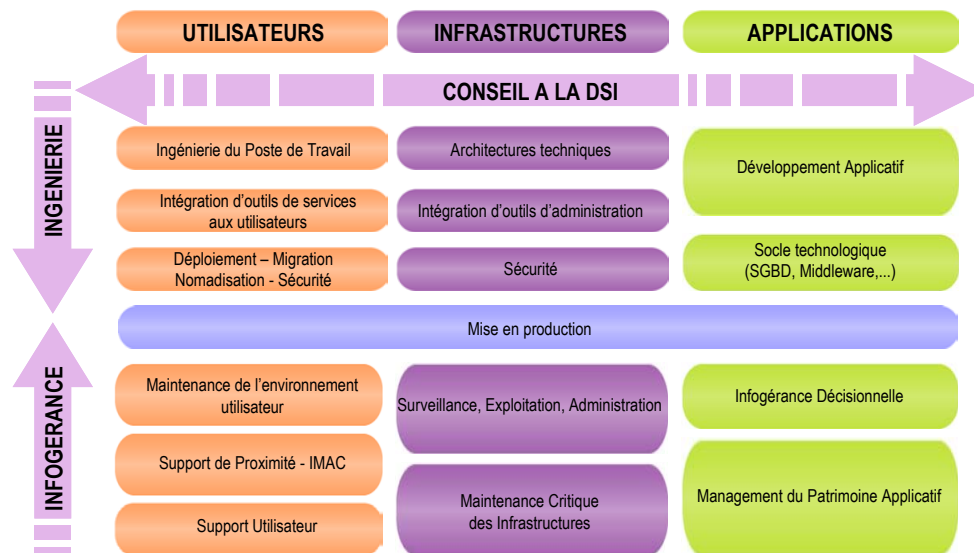
Les effectifs opérationnels moyens de ces deux métiers ont été respectivement de 1964 et 486 personnes en France. L'effectif moyen à l'international s'est élevé sur la même période à 316 personnes qui opèrent sur les infrastructures.

2.2.2.1 Structuration de l'offre

Osiatis identifie trois domaines dans le système d'information (S.I.) : utilisateurs, infrastructures et applications. Cette segmentation est basée sur des critères technologiques et d'attentes en termes de service :

- **Domaine utilisateurs :**
 - Technologies : Postes de travail et périphériques, fixes et mobiles
 - Attentes : Proximité, réactivité et mobilité
- **Domaine infrastructures :**
 - Technologies : Serveurs et réseaux
 - Attentes : Performance, disponibilité, sécurité
- **Domaine applications :**
 - Technologies : Applications standard (messagerie, bases de données, workflow...) et métier
 - Attentes : Réduction des coûts, amélioration des services rendus.

L'offre d'Osiatis adresse de façon matricielle ces domaines par ses prestations de conseil (le « Design »), d'ingénierie (le « Build ») et d'infogérance (le « Run »), selon le modèle suivant :



Osatis a énoncé deux propositions de valeur qui structurent l'offre de services :

- Exploiter l'ensemble du SI du client et le faire évoluer ;
- Construire et intégrer le SI du client pour en garantir une disponibilité sans faille.

La première de ces propositions trouve réponse dans les contrats de type infogérance, le périmètre technique couvert comprenant les infrastructures et les applications.

La seconde définit la mission de l'ingénierie d'infrastructure et d'applications, en l'enrichissant – ce qui est une caractéristique spécifique de l'approche Osatis - de la prise en compte, dès la conception, des problématiques liées à l'exploitation.

2.2.2.2 Les services aux infrastructures

L'objectif est le maintien en condition opérationnelle des infrastructures (infogérance) et leur transformation (ingénierie) afin qu'elles s'alignent avec les métiers de l'entreprise. Le périmètre d'intervention couvre le poste de travail, les serveurs et les réseaux.

- Les prestations d'ingénierie regroupent des solutions d'évolution sans risque aussi bien des processus de production, pour une meilleure efficacité du SI, que des infrastructures, vers une cible plus performante. Pour améliorer la production informatique, en termes de coûts et d'efficacité, Osatis propose des prestations d'audit, d'industrialisation avec ITIL, d'implémentation d'outils qui constituent des leviers d'amélioration de la production (Service Desk, Administration des postes). Dans ce cadre, Osatis a été un des premiers à promouvoir l'application des recommandations ITIL qui sont devenues le standard de l'industrialisation de la gestion des services informatiques. Pour accompagner les changements de l'environnement technique et organisationnel de ses clients, Osatis s'appuie sur des offres qui permettent d'intégrer et de gérer les évolutions majeures des infrastructures : conception (systèmes, réseaux, stockage), qualité de service, performance et sécurité
- En infogérance, Osatis propose une démarche d'externalisation sélective et évolutive qui peut, en fonction des objectifs et des priorités client, devenir complète et s'accompagner de reprise d'équipes. La démarche se décline en 5 phases (préparatoire, lancement, opérationnelle probatoire, opérationnelle récurrente et réversibilité). Elle se fonde sur un engagement forfaitaire sur la durée du contrat, un engagement sur des niveaux de service clairs et mesurables, des règles de variation clairement définies, des tableaux de bord mensuels, le maintien des compétences, l'adaptation de la taille de l'équipe et une garantie de réversibilité. Les principaux services proposés sont :
 - Service Desk, assistance aux utilisateurs ;
 - Support du système (maintenance) ;
 - Surveillance, exploitation et administration de systèmes et réseaux ;
 - Support technique ;
 - IMAC (Installation, Mouvement, Ajout, Changement) ;

- Mise en production.

La composante maintenance met à la disposition des entreprises une offre alternative à celle des constructeurs. Elle présente en effet des caractéristiques uniques sur le marché :

- Un métier, un process, une organisation dédiée
- Une dimension multi-constructeurs
- Un large spectre technologique : de la station au grand serveur
- Des engagements contractuels personnalisés.

2.2.2.3 Les services aux applications

A l'identique des services aux infrastructures, la réponse d'Osiatis aux problématiques liées aux applications est constituée d'un ensemble cohérent d'offres associant ingénierie et infogérance.

- La finalité de l'ingénierie est de contribuer à la transformation des applications du SI. La mission d'Osiatis, dans ce domaine, est, à l'écoute des besoins métier des clients, de construire avec eux la solution applicative la mieux adaptée pour répondre à leurs enjeux, en tirant le meilleur parti de la technologie dans le cadre du mode de prestations le plus pertinent (assistance technique, forfaits...). Les projets sont conduits en s'appuyant sur les ressources et compétences de centres de services dédiés à ces secteurs d'activité et de pôles de compétences structurés par technologies (.Net, Java/J2EE...).
- Le cœur des services aux applications est l'offre MPA, Management du Patrimoine Applicatif. Le patrimoine applicatif est l'ensemble des applications de l'entreprise, des savoirs et des savoir-faire qui l'accompagne. Il constitue le principal actif du système d'information. L'offre MPA, par ses services de diagnostic, de transformation et d'exploitation, permet de réallouer une part significative de ces coûts aux nouveaux projets. L'offre MPA se compose de plusieurs services :
 - MPADiag : qualifier les applications et les services associés, identifier les gisements de valeur et de progrès, et les besoins de transformation.
 - MPATransfo : exécuter les projets de transformations du patrimoine nécessaires afin de le « remettre à niveau » avant de passer dans en mode de gestion industriel.
 - MPArun : manager le patrimoine avec des objectifs de progression continue, d'amélioration d'alignement sur les métiers et de contribution à la chaîne de valeur.
 - MPAGlobal : garantir de bout en bout le fonctionnement, la disponibilité et l'évolution de systèmes critiques, en adéquation avec les exigences métier, par la mise en œuvre des processus ITIL et CMMI.

2.2.2.4 Le conseil à la DSI

Le consulting, selon Osiatis, couvre le terrain de jeu de la gouvernance du SI avec trois offres :

- Le positionnement de la DSI dans l'entreprise (y compris les relations avec les clients et utilisateurs)
- La maîtrise du SI dans ses évolutions (urbanisation et architecture, gestion du patrimoine applicatif, solutions décisionnelles, conduite de projets)
- La performance de la DSI (à la recherche d'efficacité et d'efficience).

Ces problématiques sont communes aux directions informatiques des entreprises, principalement grands comptes, de tous secteurs d'activité.

"We Think the Run" est une formule qui synthétise, en cohérence avec la signature d'entreprise d'Osiatis "We Build the Run", l'esprit dans lequel les consultants d'Osiatis interviennent aux côtés des clients.

Le consulting est intégré dans l'activité sectorielle services aux applications.

2.2.3 LES PARTENAIRES

Pour porter sur le marché les technologies et les services nécessaires à l'évolution des systèmes d'information des clients, Osiatis a identifié 6 grands partenaires stratégiques : BMC Software, Citrix, LANDesk Software, Microsoft, Symantec, VMWare. Une mention particulière pour l'alliance avec Microsoft autour de Windows Vista : Osiatis a été l'une des deux seules SSII françaises retenues par Microsoft, fin 2006, comme partenaire Platinum pour son lancement. Par ailleurs, Osiatis a noué des alliances avec les principaux acteurs technologiques pour répondre aux besoins et apporter davantage de valeur aux clients.

2.3 LA CLIENTELE

Les clients d'Osiatis regroupent des grands comptes, publics et privés, de tous secteurs d'activité ainsi qu'une large clientèle de moyennes entreprises.

En ce qui concerne le poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires, on trouvera les informations au § 5.2.5.8.3

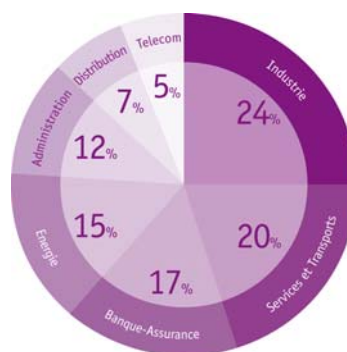
En ce qui concerne leur répartition géographique, Osiatis réalise 87,7 % de son chiffre d'affaires en France.

66% du chiffre d'affaires d'Osiatis sont réalisés auprès de 53 grands clients (chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 M€) dont le premier en représente 8,1% (en 2006, 62% du chiffre d'affaires avaient été réalisés auprès de 48 grands clients dont le premier en représentait 9%).

Les 102 clients intermédiaires suivants (CA annuel compris entre 100K€ et 1M€) représentent 15% du chiffre d'affaires. Ils constituent un vivier de croissance par foisonnement important.

Les autres clients regroupent un nombre important de PME, de plus en plus ouvertes à l'offre d'infogérance complète d'Osiatis qui est donc bien placée pour augmenter ses parts de marché sur ce segment.

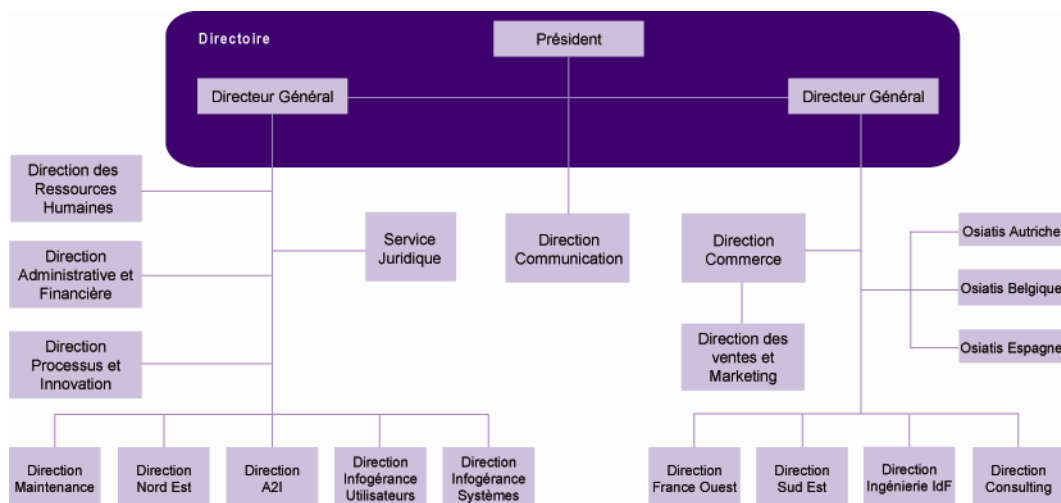
La répartition des clients, en France, par secteur d'activité est équilibrée comme le montre le graphe ci-après et n'a pas connu d'évolution significative par rapport à 2006 (cf document de référence Osiatis 2006, § 2.3) :



2.4 L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

Osiatis a, en France, une organisation opérationnelle selon les axes suivants :

- métier client
- géographie client
- métier



2.5 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

2.5.1 HISTORIQUE

Osiatis est né, en 1998, de la reprise par WB Finance & Partenaires des principaux actifs du groupe Thomainfor, leader sur le marché européen de la maintenance informatique multi-technologies et acteur important sur le support et l'exploitation des infrastructures informatiques distribuées. Ces actifs comportaient notamment :

- un savoir-faire technique reconnu et les compétences de 586 collaborateurs en France ;
- un portefeuille diversifié de clients comprenant de nombreux grands comptes ;
- un réseau couvrant l'ensemble du territoire français ;
- des filiales en Allemagne, Autriche, Belgique et Espagne regroupant environ 240 collaborateurs.

En 1998, Osiatis a développé une offre spécialisée de service aux infrastructures distribuées fédérant les prestations d'infogérance, de maintenance et de conseil. La même année, il a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités. Dès ce premier exercice, Osiatis a dégagé une marge positive de 1,6% pour un chiffre d'affaires de 78,5 M€ et des effectifs de 885 collaborateurs.

En 1999, en appui de sa stratégie et de son positionnement, le groupe Osiatis a réalisé une première acquisition, le rachat des actifs de T2M, société spécialisée dans la maintenance de serveurs et stations UNIX et employant une quarantaine de personnes. L'exercice 1999 s'est soldé par une progression de 9% du chiffre d'affaires à 85,5 M€, une marge de 1,4% et des effectifs de 1054 personnes.

Le début de l'année 2000 a été marqué par la cession de la filiale allemande, non stratégique pour le développement du groupe, et l'acquisition, en juillet, du Groupe NOVECOM, société spécialisée en architecture et intégration de systèmes et réseaux, et en sécurité du système d'information, employant une centaine d'ingénieurs et techniciens. Malgré la cession, le chiffre d'affaires progresse de 1,2% à 86,5 M€, la marge atteint 1,9% et les effectifs se stabilisent à 1052 personnes.

Nouvelles acquisitions en début et fin d'année 2001 : S.N.S., société positionnée sur l'administration UNIX et l'ingénierie de stockage et employant une quinzaine d'ingénieurs, et CARMA, société spécialisée dans la sécurité et l'administration de systèmes et réseaux et employant une trentaine d'ingénieurs et techniciens. Le chiffre d'affaires progresse de 15% au cours de l'exercice pour atteindre 99,5 M€, la marge double à 4% et les effectifs atteignent 1109 collaborateurs.

En 2002, les sociétés NOVECOM, SNS, et CARMA ont été fusionnées pour former avec la filiale française une seule entité opérationnelle : Osiatis France.

En décembre, Osiatis France a vu sa certification qualité ISO9001 renouvelée, selon la version 2000 de la norme, pour l'ensemble de ses activités. L'exercice s'achève avec un chiffre d'affaires de 110,6 M€, en croissance de 11,2%, une marge de 4,8% et un effectif de 1226 personnes. Cette performance est d'autant plus remarquable que, pour les services informatiques, 2002 marque l'année du retournement. Après 5 années de croissance à deux chiffres, le marché plonge brutalement et décroît de 3% (source Syntec).

Fort de son positionnement sur des segments moins sensibles aux aléas de la demande client, Osiatis résiste bien à la crise, qui s'aggrave en 2003 où le marché recule encore de 5% (source Syntec). Le chiffre d'affaires progresse de 2,8% à 113,8 M€, les effectifs atteignent 1277 personnes, et la marge, malgré de fortes tensions sur les prix de vente des services, se maintient à 4,8%.

Le marché renoue, modestement, avec la croissance en 2004 et Osiatis reprend ses acquisitions en fin d'année : QUALIFORCE, spécialiste de l'ingénierie et du support des infrastructures UNIX et employant une douzaine d'ingénieurs et PEOPLEWAY, société spécialiste de l'ingénierie et de l'intégration des outils de gestion des infrastructures et employant une dizaine d'ingénieurs. Ces sociétés ont été fusionnées fin décembre 2004 pour former une seule entité opérationnelle avec Osiatis France. Le groupe affiche pour l'exercice un chiffre d'affaires de 120,2 M€, en croissance de 5,6% et une marge de 5%. Osiatis compte alors 1372 collaborateurs.

2005 est une année charnière pour Osiatis. Fort de ses résultats, de la solidité de son fonds de commerce, de l'expérience de son management et du soutien de son actionnaire principal, Osiatis prend le contrôle, le 21 février de Groupe Focal. Ce groupe français coté en Bourse, d'une taille comparable à celle d'Osiatis, est constitué de sociétés actives sur le marché français uniquement, spécialisées en gestion des infrastructures distribuées, tierce maintenance applicative et ingénierie des applications. Cette acquisition a permis à Osiatis, en 2005, de quasiment doubler son chiffre d'affaires, à 220,2 M€, et ses effectifs à 2747 personnes. La marge s'affiche à 3,4%, bonne performance vu le contexte de fusion avec un groupe en fortes pertes jusqu'à sa reprise par Osiatis. Point d'orgue de la fusion, à compter du 1er juillet, c'est la valeur Osiatis qui est cotée en Bourse sur le marché Euronext/Eurolist compartiment C.

2006 a vu l'acquisition, en juillet de la société Synapsys forte d'une dizaine d'ingénieurs experts en technologies d'infrastructures Microsoft (architecture système, Server Management System, Microsoft Operating Management...). Début décembre, la société d'ingénierie applicative Genesis Région Sud rejoint Osiatis. Ses 18 collaborateurs réalisent sur la région Sud-Ouest des prestations de conseil, d'audit applicatif, de direction de projets et de développement. Sur l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 223,9 M€ et la marge opérationnelle s'affiche à 4,8%, en croissance de 41,9%. Ainsi deux ans après l'acquisition de Groupe Focal, Osiatis renoue avec son niveau de marge antérieur.

En 2007, le chiffre d'affaires, à 236,2 M€, affiche une croissance de 5,5% par rapport à l'exercice précédent et la marge opérationnelle progresse de 31,6% à 12,5 M€. La seule acquisition réalisée au cours de l'année a été celle d'un fond de commerce, sur la région Est, d'un opérateur du secteur. Vingt collaborateurs spécialisés en services aux applications ont ainsi intégré la direction opérationnelle Nord-Est.

Par ailleurs, à partir de sa filiale Osiatis Autriche, le Groupe étend son activité en Europe Centrale en ouvrant une filiale en Slovaquie, Osiatis Slovaquie, basée à Bratislava.

2.5.2 LES INVESTISSEMENTS ET LES ACQUISITIONS

2.5.2.1 Les investissements

Investissements	2007	2006	2005
Écarts d'acquisitions (hors mouvements de périmètre)		1,2 M€	0,2 M€

Immobilisations incorporelles	0,7M€	0,5 M€	0,5 M€
Immobilisations corporelles	2,3M€	1,3 M€	0,8 M€
Total	3,0M€	3,0 M€	1,5 M€

Les acquisitions d'immobilisations ;

- Incorporelles correspondent principalement en 2007 à des logiciels bureautique et à des logiciels de gestion opérationnelle;
- Corporelles correspondent à des équipements informatique liés à l'activité de maintenance, des équipements bureautique, des agencements installations de locaux (aménagement de locaux loués).

Il n'est pas prévu en 2008 d'acquisition significative d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

2.5.2.2 Les acquisitions

Les opérations de croissance externe sont généralement financées par emprunts, elles peuvent être financées sur fonds propres en fonction du prix d'acquisition et des disponibilités du Groupe. Le montant des transactions est le plus souvent couvert par des accords de confidentialité.

Les compléments de prix ou « earn out » liés à l'acquisition de sociétés sont généralement basés sur un objectif d'évolution prévisionnelle d'un ou plusieurs des indicateurs suivants : chiffre d'affaires, marge sur prix de vente, conditions de présence de salariés repris.

Ils sont comptabilisés en actif incorporel en fonction d'une estimation prudente d'atteinte des objectifs contractuels et le solde doit être pris en compte en engagement hors bilan.

Les acquisitions effectuées en 2005 :

Osiatis prend le contrôle, le 21 février de Groupe Focal. Ce groupe français coté en Bourse, d'une taille comparable à celle d'Osiatis, est constitué de sociétés actives sur le marché français uniquement, spécialisées en gestion des infrastructures distribuées, tierce maintenance applicative et ingénierie des applications. Cette acquisition a permis à Osiatis, en 2005, de quasiment doubler son chiffre d'affaires, à 220,2 M€, et ses effectifs à 2747 personnes. La marge s'affiche à 3,4 %, bonne performance vu le contexte de fusion avec un groupe en fortes pertes jusqu'à sa reprise par Osiatis.

Hors la fusion d'Osiatis et Groupe Focal, il n'y a pas eu d'acquisition significative en 2005, la seule acquisition effectuée est le fonds de commerce de la société Sesys acquis par Osiatis Consulting. Cette activité concerne 5 personnes.

Les acquisitions effectuées en 2006 :

- En juillet 2006 Osiatis Systems a procédé à l'acquisition d'un fonds de commerce ayant une activité de prestation de service informatique auprès de la société Avéos. Ce fond de commerce comprenait 5 personnes.
- En août 2006 Osiatis France a acquis la société Synapsys. Celle-ci lui a apporté son patrimoine via une opération de transmission universelle de patrimoine, réalisée en décembre 2006. Basée en région parisienne, cette société de service informatique comprenait onze personnes spécialisées dans les technologies d'infrastructure Microsoft.
- Début décembre 2006 Osiatis Ingénierie a acquis la société Genesis Région Sud. Celle-ci lui a apporté son patrimoine via une opération de transmission universelle de patrimoine, réalisée fin décembre 2006. Genesis, basée à Toulouse, est essentiellement une société d'ingénierie. Elle est spécialisée dans le conseil informatique, l'audit d'applications, la direction de projets et le développement. Elle comprend une vingtaine de collaborateurs.

Le montant global des acquisitions de sociétés et de fonds de commerce réalisées en 2006 s'élève à 1,2M€. Le montant des Earn out définitifs relatifs aux acquisitions de ces sociétés se sont élevés à 30K€ pour un montant maximum de 90 K€, ils ont été intégralement incorporés dans les actifs incorporels.

Ces acquisitions sont considérées comme non significatives car totalisant un Chiffre d’Affaires annuel inférieur à 2 % de celui du Groupe. Elles ont toutes trois été réalisées sur fonds propres.

Les acquisitions effectuées en 2007 :

- En janvier 2007, le Groupe a fait l’acquisition du fonds de commerce sur la région Est d’un opérateur du secteur. Il s’agit d’une activité d’ingénierie applicative, qui consiste à réaliser des prestations de tierce maintenance applicative, d’assistance technique et de projets pour le compte de clients. Cette acquisition renforce notre présence régionale et accroît notre potentiel en Ingénierie applicative qui est une de nos offres stratégiques. Ce fonds de commerce comprend 20 collaborateurs.

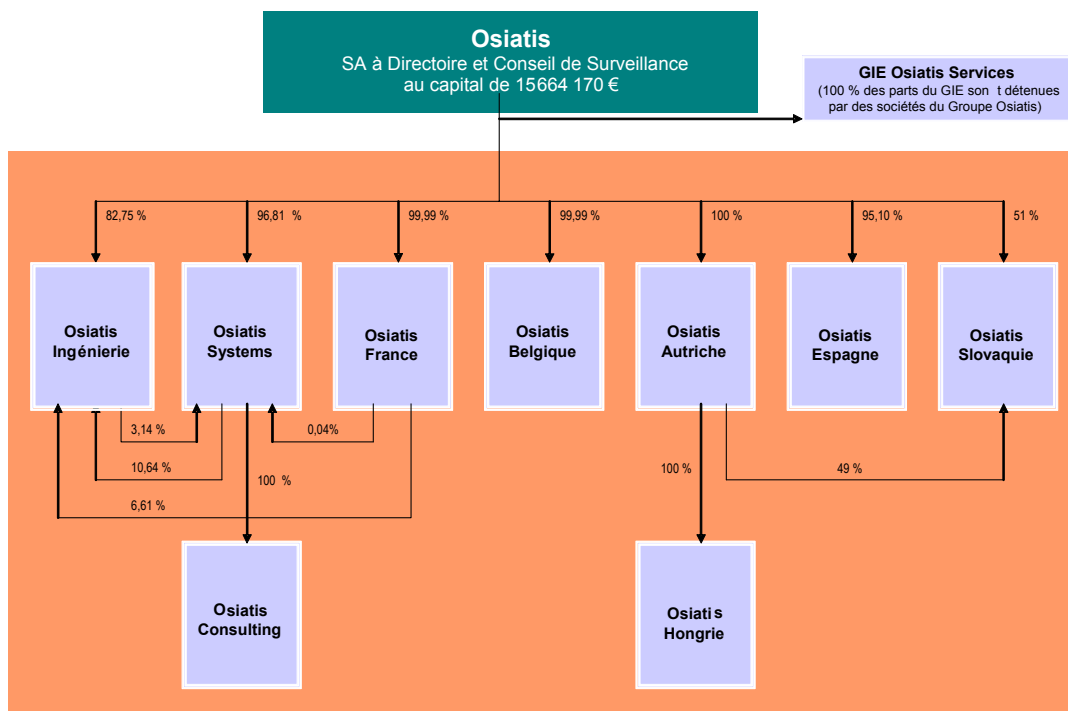
Le goodwill correspondant à cette activité s’élève à 40 K€ et il n’y a pas d’Earn out pour cette acquisition. Elle est considérée comme non significative car totalisant un Chiffre d’Affaires annuel inférieur à 1 % de celui du Groupe. Elle a été réalisée sur fonds propres.

Les acquisitions effectuées en 2008 :

- Au 1^{er} mai 2008, le Groupe a fait l’acquisition du fonds de commerce d’infrastructure de CPI, société rouennaise. Il s’agit d’une activité d’infogérance et d’assistance technique sur la région normande. Cette acquisition renforce la présence et les compétences de la Direction France Ouest dans cette région. Le fonds de commerce comprend 30 collaborateurs.
- A la même date, le Groupe a fait l’acquisition du fonds de commerce d’ingénierie applicative de CPI Application, société appartenant au même Groupe que la précédente. Il s’agit d’une activité de conception et de développement d’applicatif en régie ou au forfait. Les but de cette acquisition sont les même que la précédente : accroissement des compétences et de la présence régionale auprès de grands comptes. Ce fonds de commerce comprend 24 collaborateurs.
- Le chiffre d’affaire de ces deux fonds de commerce est de 3,5 M€

Aucune autre acquisition significative pour laquelle le Groupe Osiatis aurait pris un engagement ferme n’est actuellement en cours.

2.6 STRUCTURE JURIDIQUE



Comme le montre l’organigramme ci-dessus, Osiatis est la société-mère de plusieurs sociétés : il s’agit d’une holding simple n’ayant pas d’activité économique propre.

2.7 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

L'ensemble des bureaux hébergeant le siège social, les agences et filiales du groupe sont loués à des tiers. Il n'existe aucun lien entre les bailleurs et le groupe ou ses dirigeants.

Liste des sites du Groupe au 31/12/07

1, rue du Petit Clamart - Bât F - BP 26	78142 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX
La Pièce de la Remise LISSE	91400 EVRY
94, av du Vieux Chemin de Saint Denis	92230 GENNEVILLIERS
9-13, rue Traversière Silic 108	94513 RUNGIS
9 bis, rue de Péronne	80800 VILLIERS BRETONNEUX
Chemin de la Maladrerie	49070 SAINT JEAN DE LINIERES
Rue BECQUEREL - IMMEUBLE L	33700 MERIGNAC
1 rue des Néréïdes	29200 BREST
PAT Folie Couvrechef 12, rue du Colonel Rémy	14000 CAEN
ZI Brezet Est Rue Georges Besse et Boulanger	63100 CLERMONT-FERRAND
ZA Maison Dieu	21220 FIXIN
Miniparc 13, rue Roland Garros	38320 EYBENS
24 rue Denis Papin - BP 50488	59664 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX
75 cours Albert Thomas	69003 LYON
Parc Club du Moulin à Vent Bât. 55-1 33, Avenue Georges Levy	69693 VENISSIEUX CEDEX
Parc du Griffon - Bât 9 800 route de la Sèds	13127 VITROLLES
City Parc - Bât D 19 rue du Pré Gondé	57070 METZ
51 rue Charles NUNGESSER ZAC du Mas des Cavaliers	34130 MAUGUIO
1 Allée d'Auteuil	54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Parc Club du Perray 8, rue de Rainière BP 12512	44325 NANTES CEDEX 03
Logis du Loup 1838 rue des Plans	06270 VILLENEUVE LOUBET
525, Route des Dolines	06903 SOPHIA ANTIPOLIS
Parc d'Activité Les Sables de Sary Ilot V - Bât. 2	45770 SARAN
ZA de la Hallerais Immeuble Le Sémiramis	35770 VERN SUR SEICH
Zac Champ Cornu 1 rue du Berry	76240 MESNIL ESNARD
Aéroparc d'Entzheim - Immeuble Clément Ader 17 rue Icare	67960 ENTZHEIM
Zodiac II - 3 Avenue de l'Europe	31400 TOULOUSE

Liste des filiales étrangères du Groupe au 31/12/07

AUTRICHE

Osiatis Computer Services GmbH
Franzosengraben 12
1030 VIENNA

HONGRIE

Kuny Domokos u 13-15
1012 Budapest

BELGIQUE

Osiatis
Leuvensesteenweg - 573
1930 ZAWENTEM

SLOVAQUIE

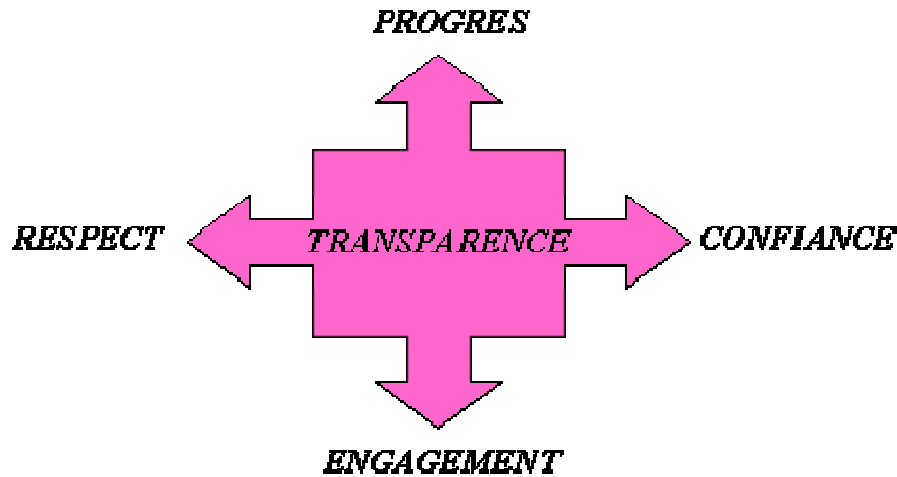
Zámocká 30
811 01 Bratislava

ESPAGNE

Osiatis
Aragoneses, 7-A
28108 ALCOBENDAS

2.8 RESSOURCES HUMAINES

2.8.1 POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES



L'appropriation et le partage de ces valeurs véhiculées par notre politique de ressources humaines, se traduisent directement dans le parcours suivi depuis maintenant 10 ans et par la fidélité de nos collaborateurs. La politique de ressources humaines est définie et mise en œuvre par une direction centrale à Vélizy qui s'adresse à l'ensemble des managers et des collaborateurs, quel que soit leur lieu géographique ou leur secteur d'activité d'appartenance.

Elle est chargée :

- de définir en fonction des attentes de l'entreprise et des collaborateurs, la politique, les méthodes et les supports de gestion des ressources humaines ;
- de s'assurer de leur bonne application ;
- de gérer la dimension collective de la représentation du personnel ;
- d'apporter le support aux managers et aux collaborateurs pour toute question d'ordre collectif ou individuel ;
- d'être à l'écoute des meilleures pratiques RH, de proposer et de diffuser toute évolution permettant d'améliorer la satisfaction globale.

Dans ce cadre, elle ne se substitue pas aux managers qui portent la responsabilité directe de la gestion des collaborateurs dont ils ont la charge. Elle apporte le soutien nécessaire pour que l'activité soit centrée sur le développement de l'entreprise et de ses collaborateurs.

2.8.2 EFFECTIFS

Au 31/12/07, les effectifs du Groupe sont de 2 964 personnes, soit plus 97 personnes par rapport à fin 2006. Sur l'exercice, l'effectif moyen est de 2 957 collaborateurs, 393 démissions ont été enregistrées et il a fallu procéder à 66 licenciements. Le turn-over sur, qui était de 12% sur l'année 2006, est de 13.3% sur l'année 2007.

En France :

L'effectif moyen du Groupe en France au cours de l'exercice 2007 a été de 2 656 salariés (2 640 équivalents temps plein), et représente 2 648 salariés à la fin de l'exercice (2 633 équivalents temps plein), dont 116 contrats à durée déterminée (contrats de qualification inclus).

La modalité d'embauche des collaborateurs du Groupe reste très largement le contrat à durée indéterminée, le recours à l'emploi précaire restant marginal.

Au cours de l'exercice, en France, le Groupe a enregistré une augmentation de son effectif de 49 salariés, le principal motif de départ étant la démission (353). En 2007, le Groupe a du procéder à 60 licenciements.

La répartition par sexe des effectifs est de 84.3% d'hommes et 15.6% de femmes. L'âge moyen des salariés est de 35,5 ans, et l'ancienneté de 5,1 ans. Près de 54,3% des effectifs ont un statut cadre ou assimilé.

Année	2005	2006	2007
Effectifs de clôture	2492	2599	2648
Effectif moyen	2520	2514	2656

A l'étranger :

L'effectif total inscrit des filiales étrangères s'élève à 317 personnes à fin décembre 2007, soit sur l'année une progression de 49 personnes. L'effectif moyen a été de 301 salariés ; il a fallu procéder à 14 licenciements et 40 démissions ont été enregistrées.

La répartition des effectifs est de 87% d'hommes et 13% de femmes. Quant à l'âge moyen il ressort à 35.5 ans.

2.8.3 SOUS-TRAITANCE

En ce qui concerne la part de l'activité sous-traitée (sous-traitance de moyen), elle représente environ 12% de l'effectif total (14% en 2006).

2.8.4 REMUNERATION

L'analyse du niveau moyen de rémunération par niveau conventionnel ne révèle pas d'écart significatif entre les hommes et les femmes. La masse salariale (hors IFRS) s'établit à hauteur de 140 969 K€ sur l'ensemble du Groupe.

En 2007, le salaire brut moyen mensuel **en France** s'élève à 2 736 € (Erratum document de référence 2006 : En 2006, le salaire brut moyen mensuel **en France** s'élevait à 2 729 €)

A l'étranger :

Le salaire brut moyen mensuel est de :

- 3 160 € en Autriche
- 3 024 € en Belgique
- 2 611 € en Espagne

2.8.5 AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

En France :

La durée conventionnelle du travail est régie par des accords d'entreprise sur la réduction du temps de travail. Dans la plupart des sociétés du Groupe, le dispositif en vigueur se traduit par une semaine moyenne de 37 heures et l'acquisition de RTT ou JRC, ce qui a pour effet de ramener la durée hebdomadaire de travail à 35 heures dans la limite de 1 607 heures ou 218 jours travaillés par an. Le décompte du temps de travail repose sur le système de gestion du temps « Horsys ».

Les horaires pratiqués s'adaptent aux contraintes clients.

A l'étranger :

La gestion du temps de travail s'adapte dans chaque pays à la législation en vigueur et aux contraintes opérationnelles demandées par les clients.

Durée légale de travail par semaine	
Autriche	38,5 heures
Belgique	38 heures
Espagne	40 heures

2.8.6 FORMATION

En 2007, soucieux de maintenir un bon niveau d'adaptation de ses ingénieurs et techniciens, le Groupe a continué de maintenir une politique de formation active. Les stages réalisés (tant en interne qu'en externe) représentent une moyenne de 1,9 jours de formation par personne. Le budget de formation 2007 s'est élevé à 1.56 % du CA et représente 3.7% de la masse salariale.

Le nombre total d'heures de formation dispensées en 2007 est de 35 125 heures.

2 328 heures au titre du DIF (dispositif légal mis en place en 2004) ont été consommées en 2007. Compte tenu de la politique active menée par le Groupe en termes de formation professionnelle, l'ensemble des droits individuels à la formation représente 131 584 heures au 31 décembre 2007.

A l'étranger : la formation représente 1 930 heures au 31/12/07 soit un budget d'environ 102,5K€.

Nombre d'heures de formation	
Autriche	838 heures
Belgique	76 heures
Espagne	1 016 heures

2.8.7 HYGIENE ET SECURITE

En France :

Le type d'activité, essentiellement tertiaire, se traduit par un nombre d'accidents du travail très faible et un nombre de jours d'arrêt limité (188 jours, soit 0,03% du nombre théorique de jours travaillés).

A l'étranger :

Le nombre d'accidents du travail est faible. 1 a été comptabilisé en Autriche, 6 en Espagne et 2 en Belgique.

2.8.8 REPRESENTATION DU PERSONNEL

La représentation du personnel est conforme aux règles en vigueur en France et à l'étranger. Aucun conflit social n'a marqué l'exercice 2007.

Une unité économique et sociale existe entre les différentes sociétés de l'ex Groupe Focal.

Le groupe Osiatis est attaché au respect des règles et lois en matière de droit du travail, ainsi qu'aux dispositions fondamentales édictées par l'Organisation Internationale du Travail.

Le groupe Osiatis, compte tenu de sa culture d'ouverture ne mène aucune politique discriminatoire, que ce soit à l'embauche ou en gestion de carrière.

2.8.9 SCHEMA D'INTERESSEMENT OU DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas d'accord d'intéressement.

Conformément aux dispositions prévues par la loi française, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'applique à toutes les sociétés du Groupe ayant au moins 50 salariés. Les accords de participation en place sont, soit le résultat de négociations avec les instances représentatives du personnel de chaque filiale, soit issus des acquisitions.

Les résultats d'Osiatis France ont permis l'attribution de participation au titre de l'exercice 2007 aux salariés de cette dernière. Aucune participation n'a été versée aux salariés des autres sociétés du Groupe Osiatis au titre de l'exercice 2007, compte tenu des résultats.

2.8.10 PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Un Plan d'Epargne Entreprise est associé à chacune des entités françaises du Groupe. Pour Osiatis France, un Plan d'Epargne Entreprise offre aux salariés la possibilité d'investir en actions « Osiatis » via le FCPE qui a été mis en place en 2000.

2.8.11 ACTIVITE

Le taux d'inter contrat permet de mesurer le niveau d'activité relatif des effectifs de production.

L'inter-contrat se définit comme les jours autres que ceux passés :

- sur affaire
- en avant-vente
- en formation ou jours de délégation
- en congés ou RTT
- en maladie courte ou longue

Il est calculé de la manière suivante : Jour d'inter contrat / jours facturables.

Le taux d'inter contrat s'est élevé à 5,3% en France en 2007, en baisse par rapport à 2006 où il s'élevait à 6,4%. Il était de 7% en 2005. Il s'élève à 5,5% au 1^{er} trimestre.

La même tendance se retrouve dans l'évolution d'un autre indicateur clé de suivi de l'activité : le taux d'activité congés exclus (TACE).

Le TACE mesure le taux d'emploi effectif des personnels productifs : il se calcule comme le rapport entre le nombre de jours affectés sur affaires et le nombre de jours théoriquement disponibles (hors congés, RTT et longue maladie).

A 86,9% en 2007, il a progressé en France par rapport à 2006 où il s'affichait à 86,7%. Il était de 86,1% en 2005. Il est de 86,5% au 1^{er} trimestre.

2.9 DEVELOPPEMENT DURABLE

2.9.1 LES VALEURS

Construite dès 1998, la culture Osiatis a pour objectif de créer un « esprit de corps » entre les collaborateurs, leur donnant « envie de faire partie de l'équipe », et les incitant à se dépasser par la confiance et la considération qui leur sont accordées.

Cette culture est fondée sur des valeurs partagées et démontrées.

- Transparence : communication directe et franche, reporting précis et ponctuel ;
- Engagement : chacun assure et assume les tâches qui lui sont confiées ;
- Respect : des individus, de leurs opinions et de leurs différences ;
- Progrès : l'indispensable évolution suppose créativité, prise de risque et innovation ;
- Confiance : réciproque et méritée pour réussir une destinée commune.

Ces valeurs donnent du sens aux actions et permettent de maintenir le cap dans un environnement économique et social en mutation.

Ces pratiques évoluent et s'adaptent... à la taille, à la diversité des activités, à l'exigence de nouvelles parties prenantes (actionnaires minoritaires, investisseurs, acteurs sociaux et environnementaux) et profitent des savoir-faire externes (issus de recrutements, acquisitions, partenariats, concurrents et clients), en capitalisant sur :

- Le principe de responsabilité :
 - responsabilité client : tenir les engagements promis,
 - responsabilité financière : réalisation des objectifs financiers,
 - responsabilité éthique : intégrité dans les affaires,
 - responsabilité sociale : gestion des personnes, de la diversité et du développement durable.

- Le « sens du service » c'est-à-dire l'aptitude de chaque collaborateur à se mettre à la place du « client », répondre à ses besoins, tout en conservant l'efficacité globale et le coût des prestations à l'esprit.
- L'esprit d'équipe qui démontre la volonté et l'envie de travailler ensemble pour assurer le succès de l'entreprise, de son entité d'appartenance et de sa vie professionnelle.

2.9.2 LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Osiatis a identifié et mène 7 actions concrètes dans l'esprit d'une démarche sociétale et environnementale :

1. Soutenir le pacte mondial de l'ONU
2. Développer les talents : une culture d'entreprise
3. Consommer moins
4. Polluer moins
5. Recycler plus
6. Faire partager nos engagements par nos fournisseurs
7. Aider nos clients

Les trois axes du développement durable :

- Axe économique : continuer à produire la richesse nécessaire à la population ;
- Axe social : veiller à réduire les inégalités à travers le monde ;
- Axe environnemental : préserver l'équilibre de l'environnement des futures générations ;

2.9.2.1 Soutenir le pacte mondial de l'ONU

Osiatis soutient les 10 principes du pacte mondial de l'ONU, que l'on peut consulter sur le site Web : <http://www.un.org/french/globalcompact/>

Qui s'inspire de :

- La déclaration universelle des droits de l'homme
- La déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Organisation internationale du travail)
- La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La Convention des Nations Unies contre la corruption

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international ;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux ;

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession ;

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.9.2.2 Développer les talents des collaborateurs

Le développement est le maître mot de la politique Ressources Humaines d'Osiatis. Il s'illustre en 2007 par :

- le recrutement de plus de 600 collaborateurs,
- la faiblesse du turn-over qui, à environ 13%, reste significativement moins élevé que celui du marché,
- l'importance accordée à la formation qui représente en France près de 4% de la masse salariale,
- la présence, à hauteur de 11,37%, au capital d'Osiatis des dirigeants et collaborateurs.

2.9.2.3 Consommer moins

Trois objectifs quantitatifs sont fixés :

- Réduction de la consommation des véhicules Osiatis de 5,6 L/100km en 2007 à 5,4 L/100km en 2008, en utilisant des moteurs modernes
- Stabilisation de la consommation d'énergie électrique :
 - Remplacement des écrans cathodiques par des écrans plats
 - Collaboration avec EDF sur la réduction de la consommation
 - Modernisation des climatisations
- Stabilisation de la consommation de papier aux 20 T/an actuelles, malgré la croissance :
 - Centralisation des imprimantes
 - Informatisation des formulaires – dématérialisation des documents
 - Favoriser l'impression recto-verso

2.9.2.4 Polluer moins grâce aux normes environnementales

Osiatis a identifié deux domaines, connexes à ses activités, sur lesquels agir en ce sens :

- Le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui peut prendre diverses formes :
 - destruction des matériels informatiques par des prestataires certifiés ISO 14001
 - proposition aux clients de prendre en charge la destruction de leurs déchets
 - utilisation de RoHS, outil d'accès aux bases constructeurs pour connaître les matériels et pièces détachées autorisés
- Les interventions sur des sites clients classés Sévés 2. Osiatis est habilité suivant les exigences du référentiel UIC DT 78

2.9.2.5 Recycler plus

Les premières actions identifiées sont :

- Le recyclage des cartouches d'encre usagées
- L'utilisation de cartouches recyclées, quand cela est possible
- La collecte des batteries usagées pour les remettre à un centre agréé

2.9.2.6 La mise en place du recyclage du papier sur le siège de Vélizy : Faire partager ces engagements aux fournisseurs

Les contrats qu'Osiatis signe avec des sous-traitants incluent désormais des dispositions sur :

- L'éthique
- Le développement durable.
- Le respect de la législation sociale

Il en sera de même pour les conditions générales d'achat

2.9.2.7 Aider nos clients

La politique d'évolution du système d'information (choix d'architecture, de technologies, de logiciels, exploitation, maintenance) a un impact important vis à vis de l'environnement et des aspects sociétales qui en découlent.

Osiatis, par son engagement pour le développement durable, peut contribuer à sa mise en œuvre dans le cadre des projets et missions qui lui sont confiés par ses clients.

2.9.3 L'INITIATIVE « 1 CLIC, 1 ARBRE, 1 EMPLOI »

En moyenne, un utilisateur consomme par an 24 ramettes de 500 feuilles ce qui correspond à la quantité de papier tirée d'un arbre. Imprimer à tort et à travers est donc un gâchis lamentable pour la planète, il faut changer les comportements. Tel est le message qu'Osiatis et Doxense (éditeur du logiciel Watchdoc d'analyse des flux et de mise en œuvre d'une politique d'impression) ont décidé de faire passer auprès des entreprises à travers une opération ambitieuse baptisée "1 clic, 1 arbre, 1 emploi".

L'objectif de l'initiative est triple :

- réduire les impressions inutiles dans les entreprises,
- sensibiliser les employés à l'environnement
- aider au reboisement des pays d'Afrique.

Pour y parvenir, Osiatis propose aux entreprises de signer une charte "d'éco-responsabilité" par laquelle elles s'engagent, d'une part à améliorer leurs pratiques en matière d'impression et d'autre part à reverser chaque année au moins 10% des économies réalisées. L'argent ainsi collecté sera consacré à replanter des arbres fruitiers en Afrique, permettant ainsi de préserver l'environnement et de créer de l'emploi localement. Les membres fondateurs de la démarche sont Doxense, Osiatis et Planète Finance, l'association fondée par Jacques Attali, auxquels se sont déjà jointes plusieurs entreprises.

2.10 RISQUES ET COUVERTURES

Osiatis a procédé à une revue de ses risques et considère qu'aucun risque significatif n'existe hormis ceux présentés dans le présent document de référence.

2.10.1 RISQUES DE LIQUIDITES

➔ Cf § 5.8.4 et § 5.2.7

2.10.2 RISQUES DE TAUX D'INTERETS

➔ Cf § 5.8.5

2.10.3 RISQUE DE TAUX DE CHANGE

➔ Cf § 5.8.6

2.10.4 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Le groupe Osiatis fait face sur son marché à de nombreux concurrents et cette concurrence pourrait s'accroître dans l'avenir du fait du regroupement éventuel de compétiteurs. En outre, compte tenu de la nature intellectuelle des prestations fournies par Osiatis, ce marché reste accessible à de nouveaux entrants même si l'accès aux grands et moyens comptes suppose de sérieuses références professionnelles et une offre de services de qualité, ce dont dispose Osiatis.

2.10.5 RISQUES LIES AUX CONTRATS ET DEFINITION

Le Groupe Osiatis identifie trois principales classifications de contrats :

Assistance technique :

Mode contractuel par lequel le Groupe Osiatis s'engage à fournir une compétence qui sera facturée au temps passé.

Les contrats en assistance technique représentent 34,7% de l'activité en France en 2007 (36,4% en 2006 ; 37,8% en 2005).

Forfait avec engagement de résultat :

Mode contractuel par lequel le Groupe Osiatis s'engage à fournir un produit ou une prestation défini pour un prix forfaitaire convenu et indépendant du temps passé pour autant que les contours du produit ou de la prestation n'aient pas été modifiés entre temps.

Les contrats au forfait avec engagement de résultat représentent 33,3% de l'activité en France en 2007 (33,7% en 2006 ; 31,4% en 2005).

Forfait avec engagement de service :

Mode contractuel par lequel le Groupe Osiatis s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie également, pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Le contrat peut inclure également des prestations complémentaires en général tarifées à l'unité d'œuvre.

Les contrats au forfait avec engagement de service représentent 28,3% de l'activité en France en 2007 (27,1% en 2006 ; 30,7% en 2005).

Ces modalités de comptabilisation, qui couvrent la quasi-totalité des contrats, peuvent le cas échéant être ajustées pour tenir compte des clauses spécifiques de certains contrats.

Enfin, le non-respect des engagements contractuels peut être sanctionné par le non renouvellement des contrats. Dans le cas de contrats à engagement de résultat, des pénalités financières peuvent être prévues au contrat, en général plafonnées à un certain pourcentage du montant annuel du contrat.

Un suivi des contrats à engagements de résultat est mis en place pour mesurer l'atteinte des engagements contractuels (temps passé et reste à faire, indicateurs de qualité de services, délais...).

Ce suivi est destiné à améliorer, d'une part, la maîtrise des risques et des engagements et d'autre part l'anticipation comptable des pertes à terminaison en fonction de l'avancement.

2.10.6 RISQUES CLIENTS

➔ Cf § 5.8.3

2.10.6.1 Contraintes liées à la réglementation propre à certains clients

La conduite par le groupe Osiatis de ses activités de prestataire de services informatiques n'est soumise à l'obtention d'aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative, ni à aucune réglementation spécifique.

La réalisation de prestations de services au profit de certaines entités liées au secteur de la Défense requiert néanmoins des habilitations administratives particulières. Le groupe Osiatis réalise une part de son chiffre d'affaires avec de telles entités (environ 3,2% en 2007 sur le secteur Défense). La nécessité de conserver les habilitations requises pour continuer à servir ces clients lui impose de respecter certaines règles notamment en matière de confidentialité, de sécurité et de protection des données. Compte tenu du caractère discrétionnaire de la délivrance et du retrait de ces habilitations, aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe quant à leur conservation dans l'avenir.

2.10.6.2 Nature des engagements du groupe Osiatis vis-à-vis de ses clients

Les engagements pris par le groupe Osiatis vis-à-vis de ses clients consistent généralement à respecter des objectifs contractuels. La sanction du non-respect de ces obligations de résultat peut se traduire par le non-renouvellement du contrat et/ou par le versement de pénalités le plus souvent plafonnées à un pourcentage relativement faible du montant annuel du contrat. Même si le suivi de l'exécution du contrat fait l'objet d'une vigilance particulière d'Osiatis, celui-ci ne peut totalement exclure le risque de non-renouvellement d'un contrat ou de versement de pénalités de retard au profit d'un client.

2.10.6.3 Confidentialité

Le groupe Osiatis a accès dans le cadre de ses activités à certaines informations et données confidentielles de ses clients. A ce titre, le groupe s'engage vis-à-vis de ces derniers à conserver le caractère confidentiel de ces informations et données pendant une certaine durée, variant le plus souvent, selon le contexte du client concerné.

2.10.7 RISQUES FOURNISSEURS

En raison de son activité de prestataire de services, le groupe Osiatis n'encourt pas de risque fournisseur particulier. Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Osiatis à l'égard de ses fournisseurs est faible.

2.10.8 RISQUES PARTENAIRES

Le groupe Osiatis a conclu dans le cadre de son développement de nombreux partenariats qui ne comportent, pour la plupart aucun engagement financier à sa charge.

Même si la poursuite des activités du groupe ne dépend pas de ces partenariats, ceux-ci contribuent à renforcer la qualité et les modalités d'exécution de son offre de services. Par conséquent, la fin d'une relation avec un partenaire pourrait conduire le Groupe à trouver un partenaire de substitution ou à adapter sa politique commerciale.

Le Groupe entretient depuis plusieurs années de très bonnes relations avec ses principaux partenaires. Cependant, le risque de non-renouvellement de ces partenariats ne peut être écarté.

2.10.9 RISQUES ACTIONS

➡ Cf § 5.8.7

2.10.10 RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les marchés sur lesquels Osiatis intervient sont caractérisés par d'importantes évolutions technologiques. La réussite future d'Osiatis dépend de sa capacité à anticiper ces évolutions technologiques et à les intégrer à son offre.

2.10.11 RISQUES INDUSTRIEL ET LIE A L'ENVIRONNEMENT

Les activités réalisées par le Groupe Osiatis ne nécessitent pas de classement particulier.

Toutefois, le Groupe est sensible à l'importance de son rôle dans le respect de l'environnement.(cf & 2.9.2)

Le groupe Osiatis possède une police d'assurance qui couvre sa responsabilité civile. Aucun dossier de contentieux relatif à l'environnement n'est en cours à ce jour.

Compte tenu de ses activités de prestataire de services informatiques et de conseil, le groupe Osiatis n'est soumis à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

2.10.12 RISQUES LIES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Groupe Osiatis est propriétaire de progiciels qui ont fait l'objet d'un dépôt de sources. Osiatis est également propriétaire d'un portefeuille de marques portant sur sa dénomination sociale et sur son offre. Par ailleurs, Osiatis est titulaire d'un portefeuille de noms de domaine. Une surveillance de ces marques est effectuée de manière régulière pour le compte du groupe par un conseil en propriété industrielle.

2.10.13 RISQUES JURIDIQUES

L'activité du groupe Osiatis, limitée à des prestations de services informatiques, n'implique pas, a priori, de risques juridiques liés à la propriété intellectuelle et au mode de commercialisation des produits (franchises, licences).

2.10.14 RISQUES DE DEPENDANCE A L'EGARD DU PERSONNEL CLE

2.10.14.1 Risque lié au recrutement

Le recrutement est un élément clé de la croissance d'Osiatis. Or, dans le domaine des nouvelles technologies, celui-ci peut, dans certains cas, être confronté à des difficultés de recrutement liées à la pénurie d'ingénieurs ou de techniciens de qualité. Dès lors, le succès futur d'Osiatis dépendra également de sa capacité à attirer, former

et retenir des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques. Le groupe Osiatis a donc choisi non seulement de mettre en place une politique de ressources humaines dynamique qui vise à faciliter le recrutement de ses collaborateurs et à les fidéliser, mais également à mettre en place une forme d'actionariat salarié par la création d'un FCPE.

2.10.14.2 Risque de dépendance à l'égard des collaborateurs clés et des dirigeants

Comme pour toute société, le succès d'Osiatis dépend du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés et avec ses dirigeants. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée pourrait affecter le groupe. Néanmoins, celui-ci s'est attaché à bâtir depuis sa création une équipe soudée et structurée et à associer ses collaborateurs clés et dirigeants à la croissance de l'entreprise.

2.10.15 RISQUES PAYS

Le groupe Osiatis exerçant la quasi-intégralité de ses activités dans les pays de la communauté européenne et ayant jusqu'à présent peu d'achats hors de ces pays, le risque pays est très faible.

2.10.16 RISQUES LIES AUX ASSURANCES

A la connaissance du groupe Osiatis, tous les contrats d'assurance nécessités par l'exercice de son activité sont souscrits et les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans son domaine d'activité et pour son chiffre d'affaires. A ce titre, toutes les sociétés françaises du groupe bénéficient ensemble d'une police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation prévoyant une limite générale de 30 millions d'euros par sinistre, ainsi que d'une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle prévoyant une limite de garantie de 20 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance. Les primes versées sur l'exercice 2007 au titre de cette police d'assurance s'élèvent à 292 933 euros. Le groupe Osiatis n'assure donc rien en interne. Il n'existe pas, à notre connaissance, de risques potentiellement significatifs non assurés.

Police	Nature des risques couverts
Assurance véhicules	Assurance des véhicules achetés ou en location longue durée
Assurance commettant	Assurance couvrant les déplacements des collaborateurs utilisant leur propre véhicule dans le cadre d'une mission
Assurance missions	Assurance couvrant les dépenses de rapatriement d'un collaborateur envoyé en mission en France ou à l'étranger
Assurance multirisques professionnels	Assurance couvrant l'ensemble des matériels, mobiliers, bâtiments, risques locatifs, pour l'ensemble de nos sites, ou remisé chez les tiers, ainsi que les marchandises transportées par le groupes ou des tiers
Assurance responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle	Contrat garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité du Groupe Osiatis du fait de ses activités

2.10.17 RISQUES LIES AUX ENGAGEMENTS HORS-BILAN

➡ Cf § 5.7.14

2.11 LITIGES

En dehors des litiges provisionnés et, le cas échéant mentionnés dans le présent rapport, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats de la Société ou de ses filiales.

A ce titre, les autres provisions pour risques et charges (Cf § 5.2.5.8) incluent des provisions pour litiges clients à hauteur de 0,2 M€. Ces litiges concernent tous le périmètre d'ex Groupe Focal et sont antérieurs à l'acquisition de Groupe Focal par Osiatis.

2.12 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) n'est à signaler au cours des douze derniers mois, pouvant avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

3 EXERCICE 2007, EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

3.1 ACTIVITE GENERALE DU GROUPE

3.1.1 SITUATION DU GROUPE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2007 – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'année 2007 a été marquée par la fin du rapprochement du Groupe Focal avec le Groupe Osiatis. Quelques Autres Charges Opérationnelles ont été constatées de ce fait.

Le Groupe a fait l'acquisition au 1^{er} janvier 2007 du fonds de commerce sur la région Est d'un opérateur du secteur. Il s'agit d'une activité d'ingénierie applicative, qui consiste à réaliser des prestations de tierce maintenance applicative, d'assistance technique et de projets pour le compte de clients. Le chiffre d'affaires prévisionnel de 2007 est de 900k€. Cette acquisition renforce notre présence régionale et accroît notre potentiel en ingénierie applicative qui est une de nos offres stratégiques. Ce fonds de commerce comprend 20 collaborateurs.

Les métiers de base du Groupe Osiatis sont l'infogérance et la TMA, l'ingénierie d'application et l'ingénierie d'infrastructure, la maintenance des systèmes critiques et des serveurs. En conséquence Osiatis Solutions a procédé à la cession de son activité d'assistance technique, de maintenance et de support autour du progiciel « GITRA », progiciel de gestion commerciale et de production des activités textiles par acte du 29 novembre 2007.

Dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe Osiatis, l'entité Osiatis Solutions a fait l'objet d'une dissolution-confusion au sein d'Osiatis France, effective à fin décembre 2007.

Dans un souci de cohérence entre les entités du Groupe Osiatis, Osiatis France a été transformée en SAS avec directoire et conseil de surveillance, conformément à une délibération de son assemblée générale du 28 juin 2007, avec des statuts similaires dans les entités Osiatis France, Osiatis Ingénierie et Osiatis Systems.

Signalons également la création en juin 2007 de la filiale Osiatis Slovaquie placée sous la direction opérationnelle de l'Autriche. Elle témoigne de la volonté d'Osiatis de se développer en Europe centrale en fonction des opportunités d'accompagnement de ses grands clients, tant autrichiens que français.

Augmentation de capital

A deux reprises, en janvier puis en juillet 2007, le Directoire d'Osiatis a constaté des augmentations de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions et l'exercice de bons de souscription d'actions, de sorte que le 20 juillet 2007, le capital social s'élevait à la somme 4 689 459,60 €, divisé en 15 631 532 actions de 0,3 euro chacune.

Le 20 juillet 2007, le Directoire a ensuite décidé d'augmenter le capital de la société d'une somme de 10 942 072,40 € par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, avec élévation du montant nominal des actions, le capital étant porté de 4 689 459,60 € à 15 631 532 €.

Le capital de la société s'élève donc à cette date à 15 631 532 € composé de 15 631 532 actions de 1 € de nominal chacune.

Au 31 décembre 2007, suite à la levée d'options de souscription d'actions et l'exercice de bons de souscription d'actions, le capital de la société Osiatis s'élève à 15 664 170 € et est composé de 15 664 170 actions d'1 € de nominal.

Au 31 mars 2008, toujours suite à la levée d'options de souscription d'actions et l'exercice de bons de souscription d'actions, le capital s'élève à 15 673 144 €, composé de 15 673 144 actions de 1 € de nominal chacune.

Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le chiffre d'affaires de 236,2 M€ est en croissance de 5,5% par rapport à 2006 (223,9 M€). Rappelons qu'en 2006 le taux de croissance avait été de 1,7%. L'exercice 2007 marque donc le retour à un niveau de croissance en conformité avec la performance du secteur.

La répartition de l'activité entre le 1er et le 2ème semestre a peu évolué d'une année sur l'autre. Alors qu'elle avait été de 50% et 50% en 2006, elle a été de 50,6% et 49,4% en 2007. Ceci s'est traduit d'une année sur l'autre par une hausse du chiffre d'affaires de 6,7% au 1er semestre et de 4,3% au 2ème semestre. La croissance a légèrement ralenti en fin d'année avec un quatrième trimestre en hausse de 3,3%.

L'activité en France a été marquée par plusieurs démarrages de grands projets au cours du 1er semestre. La croissance a été de 4,1%.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors France est en croissance de 16,9% en 2007 (+4,2 M€) après 15,5% en 2006, soit plus de 12% du chiffre d'affaires du groupe réalisé à l'international. L'Espagne a particulièrement contribué à cette croissance avec une progression de 27%, ainsi que la Belgique avec 23%. Ces deux filiales ont également amélioré leur taux de marge opérationnelle. L'Autriche a réalisé une performance moindre avec une croissance de 4%.

Le taux d'activité global (TACE) est en légère progression en France sur 2007 (86,9% vs 86,7%).

- En Infogérance d'Infrastructure, il est stable à 87,7% sur l'année

- En Ingénierie et Infogérance d'applications, il est en amélioration à 84,7% contre 83,6% sur l'année

Le TACE mesure le taux d'emploi effectif des personnels productifs : il se calcule comme le rapport entre le nombre de jours affectés sur affaires et le nombre de jours théoriquement disponibles (hors congés, RTT et longue maladie).

Ces améliorations sont le résultat direct de la diminution du taux d'inter-contrat obtenue grâce à une gestion plus efficace des opérations.

La marge opérationnelle s'établit à 13,8 M€ soit 5,8% du chiffre d'affaires, en ligne avec les annonces faites au marché et en amélioration d'un point par rapport à 2006 (4,8%).

Le résultat opérationnel courant s'établit à 12,5 M€, en croissance de 31,6%.

Comme annoncé, 2007 marque une étape importante et conforme aux attentes vers le retour à des niveaux de croissance et de marge équivalents à ceux des principaux acteurs du secteur. Le Book to Bill (prise de commande sur chiffre d'affaires) s'établissait à 1,16 à fin décembre.

Chiffre d'affaires généré par les principaux clients en 2007

CA annuel	Supérieur à 10 M€	Entre 5 et 10 M€	Entre 3 et 5 M€	Entre 1 et 3 M€
Nombre de clients concernés	2	5	7	39

Les 25 premiers clients représentent 50,1% du chiffre d'affaires et les 15 premiers Clients représentent 40,3% du chiffre d'affaires.

L'évolution du BFR en 2007 est liée principalement à l'évolution de l'activité (augmentation des comptes clients) et à la diminution des avances et acomptes clients due à la fin d'un contrat préfinancé avec l'administration, ainsi qu'au paiement du solde de la taxe sur la Réserve Spéciale des Plus-Values à Long Terme.

3.1.2 EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'amélioration de la croissance et des résultats obtenus en 2007, conforte le Groupe dans ses choix stratégiques et sa politique d'offres cohérentes d'infogérance et d'ingénierie orientées vers les utilisateurs, les infrastructures et les applications. L'originalité de l'offre d'infogérance sélective voit sa pertinence confirmée année après année et sa pérennité renforcée par la fidélité de sa clientèle.

La légère révision à la baisse de la prévision du taux de croissance national et les interrogations suscitées par la crise « Subprime » nous incite à la vigilance sur les évolutions de notre marché. Cependant nous ne constatons à ce jour aucune évolution durablement négative de l'activité même si nous constatons une croissance un peu moins élevée au 4^{ème} trimestre. Notre carnet de commande n'a pas été affecté par des annulations de contrats ou des abandons de consultations.

Il est à noter que le Groupe opère majoritairement dans le « Run », si bien qu'il en a fait son accroche marketing. Ce terme reflète la nature des prestations que nous réalisons qui consiste à maintenir en conditions opérationnelles les systèmes d'informations de nos clients et de les faire évoluer en adéquation avec leur besoin. Quels que puissent être les évolutions conjoncturelles de l'activité économique, les grands groupes et les entreprises du midmarket qui constituent la clientèle du Groupe ont besoin, a minima, d'utiliser dans de bonnes conditions leurs systèmes d'information. C'est la raison pour laquelle une large part de notre activité est moins sensible aux variations du niveau général d'activité du secteur des services informatiques.

3.1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les événements importants intervenus au cours de l'exercice sont énoncés dans le paragraphe 3.1

Depuis la clôture de l'exercice 2007, il convient de noter la démission de Monsieur Robert AYDABIRIAN de son mandat de Président du Directoire, avec effet au 30 avril 2008 et la nomination, à compter du 1^{er} mai 2008 de Monsieur Jean-Maurice FRITSCH en tant que nouveau Président du Directoire et de Monsieur Alain ROUMILHAC, Directeur Général Exécutif. Par ailleurs, dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe Osiatis, on notera que le processus de dissolution-liquidation du GIE Osiatis Service au sein d'Osiatis Ingénierie est en cours et devrait être finalisé durant le premier semestre.

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008, Osiatis a enregistré un chiffre d'affaires de 60,2 M€. La hausse de l'activité, + 1,1% par rapport au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent, a été impactée par le démarrage retardé de certains projets et des difficultés de recrutement de profils ingénieurs.

En France, le chiffre d'affaires est stable, à 52,7 M€. Il progresse de + 3,5% en infogérance de transformation, à 43,4 M€, les activités de développements nouvelles technologies enregistrant une baisse de - 12%, à 9,3 M€.

A l'international, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 M€, en hausse de + 7%, la Belgique et l'Autriche affichant une croissance à deux chiffres.

Durant ce trimestre, le Groupe a notamment remporté deux contrats d'infogérance de transformation internationaux auprès de grandes sociétés du secteur de la Logistique et des Transports.

Confiant dans sa capacité à accélérer sa croissance sur les prochains trimestres, le groupe Osiatis a recruté en France 174 nouveaux collaborateurs depuis le début de l'année

Augmentation de capital

Conformément aux dispositions légales, le directoire de la société réuni le 20 mars 2008 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2008. Par suite de cette constatation, le capital de la société s'élève à 15 673 144 € et il est divisé en 15 673 144 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Par ailleurs, aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'Osiatis.

3.2 ACTIVITE DE R&D

L'activité Recherche et Développement d'Osiatis porte sur l'évolution de l'atelier de diagnostic applicatif MPAScope et l'offre MPAdiag qui en exploite les données. Ces outils constituent le cœur de l'offre MPA. Ils s'appliquent exclusivement aux programmes dont on dispose des codes sources. Ils mesurent, au niveau de chaque composant applicatif, plusieurs indicateurs caractéristiques, ensuite agrégés au niveau de l'application :

- la qualité de rédaction des programmes
- le nombre de chemins fonctionnels des programmes (la complexité)
- la volumétrie des programmes
- les différentes combinaisons pertinentes de ces indicateurs.

Cette activité est réalisée par différents ingénieurs et experts et représente une charge de travail d'un équivalent temps plein de niveau ingénieur confirmé.

4 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GROUPE OSIATIS ET SON CAPITAL

4.1 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES CONCERNANT LA SOCIETE

A deux reprises, en janvier puis en juillet 2007, le Directoire d'Osiatis a constaté des augmentations de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions et l'exercice de bons de souscription d'actions, de sorte que le 20 juillet 2007, le capital social s'élevait à la somme 4 689 459,60 €, divisé en 15 631 532 actions de 0,3 euro chacune.

Lors de sa réunion du 20 juillet 2007, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la société d'une somme de 10 942 072, 40 € par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes avec élévation du montant nominal des actions, pour le porter de 4 689 459, 60 € à 15 631 532 €.

Puis, conformément aux dispositions légales, le directoire de la société réuni le 20 mars 2008 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions et l'exercice de bons de souscription d'actions entre le 20 juillet 2007, date de la dernière augmentation de capital, et la date de réunion du directoire. Par suite de cette constatation, le capital de la société s'élève à 15 673 144 € et il est divisé en 15 673 144 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Depuis cette date, par suite de la levée d'options de souscription d'actions et de l'exercice de bons de souscription d'actions, le capital de la société a été augmenté pour être porté, au 03 juin 2008, à 15 675 832 €, divisé en 15 675 832 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

4.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination « Osiatis ».

4.1.2 DATE DE CONSTITUTION

La société a été constituée le 6 décembre 1982.

4.1.3 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est situé à Vélizy-Villacoublay (78140) – 1, rue du Petit Clamart.

4.1.4 DUREE DE VIE

L'expiration de la société est fixée au 24 février 2082.

4.1.5 FORME JURIDIQUE

Depuis le 21 février 2005, Osiatis est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Avant cette date, il s'agissait d'une société anonyme à conseil d'administration.

4.1.6 EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.1.7 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet de réaliser des prestations de services dans les secteurs de l'automatisme et de l'informatique.

Ladite Société peut intervenir en tant que conseil.

Dans le cadre de cette mission, il pourra lui être confié des études portant, d'une part sur les aspects techniques de la fabrication, identification de processus, automatisation et optimisation de production, d'autre part sur la gestion de l'entreprise, administration ou organisme.

Notamment, Osiatis a pour vocation d'effectuer des études d'opportunité, d'informatisation des plans informatiques, de concevoir des architectures informatiques, de rédiger des cahiers des charges, d'effectuer des analyses fonctionnelles, de préconiser des choix d'équipements pour l'informatisation et l'automatisation, d'expertiser des systèmes informatiques et des logiciels.

Osiatis a également pour vocation de réaliser des applications d'informatique et des systèmes informatisés.

Elle s'intéresse particulièrement à la réalisation de logiciel (analyse organique, programmation), et à sa mise en exploitation, et également à la réalisation de systèmes informatiques complets comportant du matériel et du logiciel.

Osiatis est également susceptible de fabriquer des logiciels ou de vendre des licences d'exploitation de logiciels fabriqués par d'autres sociétés.

Osiatis peut tirer profit de la revente de matériels informatiques, ou de l'exécution de travaux exécutés sur ordinateurs.

Osiatis intervient également pour effectuer de la formation dans divers domaines où elle a compétence, notamment l'organisation du travail, la sociologie industrielle, l'informatique et l'automatisme.

L'activité d'Osiatis s'adresse aux clients finaux utilisateurs de l'informatique, ou aux entreprises qui réalisent des installations dans lesquelles entrent en jeu des systèmes informatiques, soit que ceux-ci souhaitent avoir recours à la compétence de spécialistes ou à leurs méthodes de travail, soit qu'ils aient à faire face à un surcroît momentané de charge de travail, soit qu'ils sous-traitent entre autres la réalisation du logiciel et de la mise en service du système informatique.

Pour réaliser cet objet, Osiatis pourra :

- créer, acquérir, exploiter, gérer, vendre, échanger, prendre ou donner à bail tout autre établissement industriel ou commercial ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association, participations ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Elle pourra acquérir ou détenir sous toutes ses formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères et pourra gérer ses participations.

4.1.8 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 326 242 419. Auparavant, elle était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

4.1.9 CODE D'ACTIVITÉ NAF

Code APE – Code NAF : 741 J

A compter de janvier 2008, dans le cadre d'un processus de révision d'ensemble des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux mondial, européen et français, ce code devient 6420Z.

4.1.10 AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES (ARTICLE 26.2 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Après approbation des comptes, ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide souverainement de son affectation. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement l'affecter à la dotation de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

Dans le cas de distribution aux actionnaires, l'Assemblée Générale aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la Société.

4.1.11 ASSEMBLEES GENERALES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS)

1. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes sociaux de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision de justice. Elle statue également, si la société en établit, sur les comptes consolidés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

2. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire ou éventuellement par le Conseil de Surveillance ou, à défaut, soit par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

Pendant la période de liquidation, les assemblées générales sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Trente cinq jours au moins avant la tenue d'une Assemblée Générale, la société publie au BALO l'avis de réunion visé à l'article 130 du décret du 23 mars 1967.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi qu'au BALO, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée sur première convocation et six jours d'avance sur convocation suivante à défaut de quorum et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis. Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la fraction du capital social exigée par la Loi et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi ainsi que le Comité d'Entreprise, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu, en France comme à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocation.

3. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans la convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion.

Le cas échéant, deux membres du Comité d'Entreprise peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent être entendus, à leur demande, lors de toutes délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

4.1.12 DROITS DE VOTE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 22 DES STATUTS)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Par une Assemblée Générale du 21 février 2005, les actionnaires ont décidé de porter de quatre à deux ans le délai d'inscription en compte nominatif pour bénéficier du droit de vote double aux assemblées d'actionnaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tiendra ses droits, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double sera conféré aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit, et ce, dès leur émission.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Cependant, les actionnaires dont les actions sont démembrées entre nu-proprétaire et usufruitier, peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales.

En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires ; les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Tout actionnaire peut également participer aux débats et voter en séance à distance par visioconférence dans le cas où ce moyen de communication est mis en place.

Limitation des droits de vote :

Aucune limitation des droits de vote n'est prévue dans les statuts.

4.1.13 FORME ET TRANSMISSION DES TITRES (ARTICLE 10.1 DES STATUTS)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une partie égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré ou non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

Notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

Sous réserve des dispositions légales relatives au droit de vote dans les assemblées et du droit de communication conféré aux actionnaires, les actions sont indivisibles à l'égard de la société, de sorte que les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique, désigné par justice en cas de désaccord.

Lorsqu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ce droit que s'ils font leur affaire personnelle du groupement correspondant d'actions.

4.1.14 IDENTIFICATION DES DETENTEURS (ARTICLE 10.2 DES STATUTS)

La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

4.1.15 FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE PARTICIPATION (ARTICLE 10.3 DES STATUTS)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder ou cesse de posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 1/3%, 50%, 66 2/3%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote, est tenu d'en informer la société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre de titres donnant accès au capital détenus par l'intéressé. Elle doit également en informer l'autorité des marchés financiers.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

4.1.16 CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège social de la Société, 1 rue du petit Clamart – 78 140 Vélizy Villacoublay

4.1.17 LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE

La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de quatre ans et est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance. Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisies en-dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de la société.

Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale. Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du directoire ne mettra pas fin à ce contrat.

En cas de cessation des fonctions d'un membre du directoire pour quelque cause que ce soit, le conseil de surveillance pourra, à son choix, pourvoir le poste vacant ou, si cela n'aboutit pas, réduire le nombre de membres du directoire en dessous du seuil légal, diminuer le nombre de membres du directoire.

Le conseil de surveillance pourra par ailleurs procéder à tout moment à la nomination de nouveaux membres du directoire, sous réserve de ne pas dépasser le maximum légal.

L'acceptation du mandat de membre du directoire et l'entrée en fonction de chaque membre du directoire entraînent l'engagement pour chaque intéressé d'affirmer à tout moment qu'il satisfait aux conditions requises par la loi pour l'exercice de ce mandat, en particulier qu'il respecte les textes relatifs au cumul des mandats.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président. Il peut désigner un vice président dont les fonctions consistent exclusivement à présider les séances en l'absence du président.

Le conseil de surveillance, quant à lui, est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion avec une autre société anonyme.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de six ans. Les membres du conseil de surveillance sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un président et un vice président, dont il fixe la durée des fonctions sans que cette durée puisse excéder la durée de leur mandat de membre du conseil de surveillance.

Le président et le vice président sont chargés de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

4.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

4.2.1 CAPITAL

Le montant du capital souscrit s'élève, au 31 mars 2008, à 15 673 144 €.

Il est divisé en 15 673 144 actions (d'une valeur nominale de 1 €, chacune entièrement souscrite, libérée et répartie entre les actionnaires en proportion de leurs droits) dont :

- 551 999 actions nominatives en vote simple,
- 89 700 actions nominatives sans droit de vote (autocontrôle),
- 10 259 059 actions nominatives en vote double,

- 17 195 actions au porteur sans droit de vote (autocontrôle),
- 4 755 191 actions au porteur avec droit de vote.

Depuis cette date, par suite de la levée d'options de souscription d'actions et de l'exercice de bons de souscription d'actions, le capital de la société a été augmenté pour être porté, au 03 juin 2008, à 15 675 832 €, divisé en 15 675 832 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

4.2.2 EVOLUTION DU CAPITAL

4.2.2.1 Montant du capital augmenté ou réduit : nombre et catégories de titres à la date d'enregistrement du présent document

Variation du capital								
Date	Nature de l'opération	Devise	Emission en numéraire ou apport en nature		Incorpor. de réserves compensat. de créances	Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale
			Nominal	Prime				
06/12/82	Création de la société	FF	20 000			20 000	200	100
17/12/84	Apport en numéraire	FF	230 000			250 000	2 500	100
29/06/86	Incorporation de réserves	FF			500 000	750 000	7 500	100
29/06/86	Compensation de créances	FF			250 000	1 000 000	10 000	100
28/06/88	Apport en numéraire	FF	500 000			1 500 000	15 000	100
28/06/88	Incorporation de réserve	FF			500 000	2 000 000	20 000	100
08/02/90	Compensation de créances	FF			400 000	2 400 000	24 000	100
08/02/90	Incorporation de primes	FF			1 000 000	3 400 000	34 000	100
29/05/90	Compensation de créances	FF			420 000	3 820 000	38 200	100
27/08/90	Incorporation de primes	FF			630 000	4 450 000	44 500	100
22/03/91	Compensation de créances	FF	4 450 000			8 900 000	89 000	100
14/06/93	Compensation de créances	FF	16 600 000			25 500 000	255 000	100
05/09/94	Diminution valeur nominale	FF				15 300 000	255 000	60
05/09/94	Apport en numéraire	FF	7 200 00			22 500 000	375 000	60
05/09/94	Diminution valeur nominale	FF				19 125 000	375 000	51
27/11/95	Apport en numéraire	FF	10 200 000			29 325 000	575 000	51
16/12/96	Apport en numéraire	FF	3 257 880	5 046 520		32 582 880	638 880	51
25/07/97	Apport fusion	FF	2 346			32 585 226	638 926	51
30/10/97	Apport en nature	FF	2 258 076	11 472 650		34 843 302	683 202	51
30/10/97	Diminution valeur nominale	FF				34 843 302	2 049 606	17
30/10/98	Apport en numéraire	FF	2 903 600	48 063 654		37 746 902	2 220 406	17
22/02/01	Apport en numéraire	FF	167 331	2 770 434		37 914 233	2 230 249	17
22/05/01	Apport en nature	FF	6 031 124	156 869 500		43 945 357	2 585 021	17
22/05/01	Annulation de titres	FF	-3 910 000	-91 624 348		40 035 357	2 355 021	17
28/09/01	Apport en nature	FF	177 378	4 613 840		40 212 735	2 365 455	17
28/09/01	Augmentation du capital par incorporation de réserves	FF			633 367,96	46 549 102,96	2 365 455	19,67871
28/09/01	Capital converti	€				7 096 365	2 365 455	3
31/01/05	Diminution valeur nominale	€				709 636,50	2 365 455	0,3

21/02/05	Apport fusion	€	3 899 244,30			4 608 880,80	15 362 936	0,3
22/12/05	Apport en numéraire ¹	€	750	7 622,10		4 609 630,80	15 365 436	0,3
Du 02/01/06 au 19/12/06	Apport en numéraire ²	€	77 540,10	788 025,60		4 687 170,90	15 623 903	0,3
Du 08/03/07 au 16/07/07	Apports en numéraire ³	€	2 288,70	35 856,30		4 689 459,60	15 631 532	0,3
20/07/07	Augmentation du capital par incorporation de réserves	€			10942072,4	15 631 532	15 631 532	1
Du 24/07/07 au 31/12/07	Apports en numéraire ⁴	€	32 638,00	86 054,01		15 664 170	15 664 170	1
Du 08/01/08 au 03/06/08	Apports en numéraire ⁵	€	11 662,00	22 545,53		15 675 832	15 675 832	1

4.2.2.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des quatre derniers exercices

2004

Aucune opération sur le capital n'est intervenue au cours de cet exercice.

2005

Au 31 janvier 2005, le capital social a été réduit d'une somme de 6 386 728,50 euros. Il a donc été porté de 7 096 365 euros à 709 636,50 euros, divisé en 2 365 455 actions de 0,3 euros chacune.

Le 21 février 2005, lors de la fusion-absorption de la société Osatis (opération décrite dans le document E daté du 28 janvier 2005 et portant le visa AMF n°05-049), le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 3 899 244,30 euros par création de 12 997 481 actions de 0,30 euros chacune. Le capital social de la Société a été porté à un montant de 4 608 880,80 euros divisé en 15 362 936 actions de 0,30 euros chacune.

Enfin, le 22 décembre 2005, à l'occasion de la levée d'options de souscription d'actions par un bénéficiaire, 2 500 actions nouvelles ont été émises et le capital de la Société a été augmenté d'un montant nominal de 750 euros. Au 31 décembre 2005, le capital de la Société s'élevait donc à 4 609 630,80 euros et était divisé en 15 365 436 actions de 0,3 euros chacune. Conformément aux dispositions légales, la constatation définitive de cette augmentation de capital résultant de la levée de ces options a été effectuée lors de la première réunion du Directoire suivant la clôture de l'exercice.

2006

Entre le 2 janvier 2006 et le 19 décembre 2006, à l'occasion de la levée d'options de souscription d'actions par plusieurs bénéficiaires, 258 467 actions nouvelles ont été émises et le capital de la Société a été augmenté d'un montant nominal de 77 540,10 euros. Au 31 décembre 2006, le capital de la Société est donc de 4 687 170,90 € euros divisé en 15 623 903 actions de 0,3 euros chacune. Conformément aux dispositions légales, la constatation définitive de cette augmentation de capital résultant de la levée de ces options a été effectuée lors de la première réunion du Directoire suivant la clôture de l'exercice 2006.

¹ Levée d'options de souscription d'actions.

² Levée d'options de souscription d'actions.

² Le montant résultant de cette émission s'impute sur le plafond concernant les émissions d'actions avec suppression du DPS.

³ Exercice de bons de souscription d'actions.

⁴ Levée d'options de souscription d'actions ou exercice de bons de souscription d'actions.

⁵ Levée d'options de souscription d'actions ou exercice de bons de souscription d'actions.

2007

Suite à la levée, entre le 20 février 2006 et le 05 janvier 2007, de 165 378 options de souscription d'actions ayant donné lieu à la création de 165 378 actions nouvelles de 0,30 Euro de nominal, le capital social de la société a été augmenté de 49 613,40 Euros pour s'élever au 05 janvier 2007 à 4 687 170,90 Euros.

Puis, 7 629 BSA ayant été exercés depuis le 21 février 2007, ils ont donné lieu à la création de 7 629 actions nouvelles de 0,30 Euro de nominal. Le capital social de la société a été augmenté d'une somme totale 2 288,70 € et s'élevé donc à 4 689 459,60 € Euros au 20 juillet 2007.

Enfin, le directoire, lors de sa réunion du 20 juillet 2007, a mis en œuvre la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale du 28 juin 2007 à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, avec élévation du montant du nominal des actions. L'augmentation ainsi décidée porte sur la somme de 10 942 072,40 € prélevée sur le poste « autres réserves », le capital étant porté de 4 689 459, 60 € à 15 631 532 € et composé de 15 631 532 actions de 1 € de nominal chacune.

En conséquence de cette augmentation, afin de préserver les droits des titulaires des BSA émis le 21 février 2005, le même Directoire a décidé, à l'unanimité, de procéder à l'ajustement de l'exercice desdits BSA, conformément aux dispositions de l'article L 228-99 du Code de commerce et du 5° b) (4) de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2005. La parité d'exercice (1 BSA donne le droit de souscrire 1 action Osiatis) reste inchangée. L'ajustement effectué par le directoire permet toujours aux porteurs de BSA de souscrire 1 action Osiatis pour 1 BSA exercé, moyennant un prix d'exercice de 5 € par action : soit, après ajustement, 1 € de valeur nominale et 4 € de prime d'émission.

Au 31/12/2007, le capital de la société Osiatis s'élève à 15 664 170 € et est composé de 15 664 170 actions d'1 € de nominal.

Puis, par suite de la constatation de la levée d'options de souscription d'actions et de l'exercice de bons de souscription d'actions, le capital de la société s'élève, au 31 mars 2008, à 15 673 144 €, il est divisé en 15 673 144 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Répartition du capital et droits de vote

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est contrôlée à 50,65% par le Groupe Walter Butler.

Les mesures mises en œuvre pour assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont décrites dans le § 6.1 « Gouvernement d'entreprise ».

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société :

Période	Actionnaires	Nb d'actions à vote simple	Nb d'actions à vote double	Total Actions	% Actions	Total droits de vote	% Voix
31/12/05	Groupe Walter BUTLER (1)	328 986	6 119 684	6 448 670	41,97%	12 568 354	49,95%
	Dont WB Finance & Partenaires	0	5 516 944	5 516 944	35,90%	11 033 888	43,86%
	Dont Amstar Entreprises	328 986	580 500	909 486	5,92%	1 489 986	5,92%
	Artémis Net (2)	0	1 253 060	1 253 060	8,16%	2 506 120	9,96%
	ISD (3)	0	1 017 319	1 017 319	6,62%	2 034 638	8,09%
	Mr Aydabirian Robert	0	731 000	731 000	4,76%	1 462 000	5,81%
	Salariés et management	28	1 431 339	1 431 367	9,32%	2 862 706	11,38%
	Autres actionnaires	28	700 339	700 339	4,56%	1 400 706	5,57%

	Autocontrôle	81	208 905	208 905	1,36%	417 891	1,65%	
	Actionnaires au nominatif	329 095	10 030 307	10 596 433	68,97%	20 389 709	81,05%	
	Actionnaires au porteur (Public)	4 766 503	0	4 766 503	31,03%	4 766 503	18,95%	
	Total 31/12/2005	5 095 598	10 030 307	15 362 936	100%	25 156 212	100%	
31/12/06	Groupe BUTLER :	28 678	6 419 996	6 448 674	41,27%	12 868 670	50,31%	
	Dont WB Finance & Partenaires	4	5 516 944	5 516 948	35,31%	11 033 892	43,14%	
	Dont Amstar Entreprises	28 674	880 812	909 486	5,82%	1 790 298	6,99%	
	Artemis Net	0	1 253 060	1 253 060	8,02%	2 506 120	9,80%	
	ISD	0	900 000	900 000	5,76%	1 800 000	7,04%	
	Mr Aydabirian Robert	0	731 000	731 000	4,68%	1 462 000	5,71%	
	Salariés et management	260 995	700 339	961 334	6,15%	1 661 673	6,50%	
	Autres actionnaires au nominatif	847	179 937	180 784	1,16%	360 721	1,41%	
	Autocontrôle (Autodétention nominatif)	0	0	231 530	1,48%	0	0	
	Actionnaires au nominatif	290 520	10 184 332	10 706 382	68,52%	20 659 184	80,77%	
	Actions au porteur (4)	4 917 051	0	4 917 521	31,48%	4 917 051	19,23%	
		Total 31/12/06	5 207 571	10 184 332	15 623 903	100%	25 576 235	100%
31/12/2007	Groupe BUTLER :	219 603	6 426 431	6 646 034	42,43%	13 072 465	50,87%	
	Dont WB Finance & Partenaires	4	5 516 944	5 516 948	35,22%	11 033 892	42,94%	
	Dont Amstar Entreprises	219 599	909 486	1 129 085	7,21%	2 038 571	7,93%	
	Artemis Net	0	1 253 060	1 253 060	8,00%	2 506 120	9,75%	
	ISD (porteur et nominatif)		899 970	899 970	5,75%	1 799 940	7,00%	
	Mr Aydabirian Robert	70 000	731 000	801 000	5,11%	1 532 000	5,96%	
	Salariés et management	326 713	652 754	979 467	6,25%	1 632 221	6,35%	
	Autres actionnaires au nominatif	24 093	180 097	204 190	1,30%	384 287	1,50%	
	Autocontrôle au nominatif			89 700	0,57%		0,00%	
		Total actionnaires au nominatif	640 409	10 143 312	10 873 421	69,42%	20 927 033	81,44%
	Actions au porteur (4)	4 768 719		4 768 719	30,44%	4 768 719	18,56%	
	ISD porteur	30		30	0,00%	30	0,00%	
	Autocontrôle au porteur			22 000	0,14%		0,00%	
		Total 31/12/2007	5 409 158	10 143 312	15 664 170	100,00 %	25 695 782	100,00%

(1) Le « Groupe Butler » désigne la somme des participations de Walter Butler (Président du Conseil de surveillance de la Société), WB Finance & Partenaires et Amstar Entreprises, sociétés de droit français ayant pour activité la gestion de participation.

www.butlercapitalpartners.com

(2) Structure d'investissement Internet d'Artémis

(3) dont la holding, SCAF, est présidée par Monsieur Yves Bouquerod, vice-Président du Conseil de surveillance de la Société.

(4) Parmi elles, 470 actions au porteur sont des titres autodétenus privés de droit de vote.

Une déclaration de franchissement de seuil a été effectuée au cours de l'exercice 2007 : la société Tocqueville Finance, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 février 2007, par suite d'une acquisition d'actions Osiatis sur le marché, le seuil de 10 % du capital de la Société et détenir pour le compte desdits fonds, 1 566 845 actions Osiatis représentant autant de droits de vote, soit 10,03 % du capital et 6,06 % des droits de vote de la société sur la base d'un capital composé de 15 623 903 actions représentant 25 836 873 droits de vote (décision et information n° 207C0348 du 21 février 2007).

Les principaux actionnaires de la société Osiatis disposent essentiellement de droits de vote double, même si certains des titres qu'ils possèdent disposent de droits de vote simple.

La répartition du capital depuis le 31/12/2007 n'a pas sensiblement évolué.

4.2.3 LISTE RECAPITULATIVE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Des autorisations d'émission d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions gratuites et de valeurs mobilières composées sont toujours en vigueur. Elles résultent pour la plupart de l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2007 mais aussi de l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2005.

Dans l'ensemble, ces autorisations sont doublement plafonnées puisqu'elles sont soumises à un plafond individuel ainsi qu'à un plafond global.

Autorisation d'augmentation du capital social	Montant nominal par Autorisation En Euros	Montant global Maximum En Euros	Assemblée générale	Expiration	Utilisation faite de chaque autorisation
Actions et valeurs mobilières composées - maintien du DPS - suppression du DPS - en rémunération des titres apportés à une OPE - en rémunération des apports en nature consentis à l'émetteur	1.000.000	2.000.000	28 juin 2007	28 août 2009	Non utilisée
	1.000.000		28 juin 2007	28 août 2009	Non utilisée
	1.000.000 ⁶		28 juin 2007	28 août 2009	Non utilisée
	10% du capital social de la société au 28 juin 2007		28 juin 2007	28 août 2009	Non utilisée
Actions émises dans le cadre d'une augmentation par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	30.000.000		28 juin 2007	28 août 2009	Partiellement utilisée

⁶ Le montant résultant de cette émission s'impute sur le plafond concernant les émissions d'actions avec suppression du DPS.

Options de souscription ou d'achat d'actions	6,05% du capital social de la société au 30 juin 2005		30 juin 2005	30 août 2008	Non utilisée
Actions gratuites	5% du capital social de la société au 30 juin 2005	297 000	30 juin 2005	30 août 2008	Cf § 4.2.6.2 du présent document

Il n'existe pas d'autres autorisations à ce jour étant précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale du 05 juin 2008 de se prononcer sur une autorisation pour le Directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux termes des projets de résolution figurant au § 8 ci-après (douzième résolution).

4.2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

4.2.4.1 Pacte d'actionnaires

Néant.

4.2.4.2 Nantissement consentis par la société et ses filiales

Voir § 5.7.14.5 - Nantissements donnés

4.2.4.3 Rachat par la société de ses propres actions

1. La Société détenait au 31 décembre 2002, dans le cadre des différentes autorisations d'achat de ses propres actions prises antérieurement par l'assemblée générale, 236 531 de ses propres actions, soit 9,99% du nombre total d'actions composant le capital social, ceci pour un prix d'achat moyen de 59,59 €.

2. Par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2004, la Société avait été autorisée, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 25 €
- nombre maximum d'actions : 10% du nombre d'actions composant le capital social.

La Société n'a jamais eu recours à cette autorisation.

3. L'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2005 avait autorisé le directoire de la Société à racheter un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société à cette date, soit, en tenant compte des actions déjà détenues par la Société, 1 299 762 actions pour un montant maximum de 23 000 000 €. Le prix maximum d'achat par action avait été fixé à 15 €.

Cette autorisation avait été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 30 décembre 2006.

Ces titres pouvaient être acquis, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, en vue de :

- attribuer des actions aux salariés ou à des mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- réduire le capital de la Société par annulation d'actions rachetées ;

- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Directoire de la Société, réuni le 2 septembre 2005, a décidé de conclure un contrat destiné à assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'animation de marché et de mettre ainsi en œuvre ce projet de rachat d'actions. Conformément aux dispositions statutaires, cette mise en œuvre a fait l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance de la Société en date du 7 septembre 2005.

Dans ce contexte, préalablement à ce programme de rachat, un détail dudit programme avait été établi en application de l'article L.451-3 du Code monétaire et financier et mis en ligne sur le site Internet de l'AMF et sur celui de la Société le 4 novembre 2005. Un avis financier avait aussi été publié dans la presse le 7 novembre 2005.

Parmi les 236 531 actions propres déjà détenues par la Société à la date de conclusion du contrat de liquidité, 21 531 d'entre elles avaient été allouées au contrat de liquidité, étant précisé :

- d'une part que le Conseil de Surveillance du 7 septembre 2005 avait autorisé le Directoire à affecter un maximum de 30 000 titres au contrat de liquidité et ;
- d'autre part, que 215 000 actions étaient nanties au profit d'établissements bancaires depuis une date antérieure au 13 octobre 2004 en contrepartie d'emprunts qui avaient été souscrits par le Groupe Focal. Une partie des sommes empruntées ayant été remboursées, les nantissements correspondants portant sur 195 000 actions au total ont été levés courant 2007. Ces actions d'autocontrôle étant désormais « libres de tout nantissement », elles ont été affectées par décision du Conseil de Surveillance de la Société du 19 décembre 2007, au plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des dirigeants et du management mis en place le même jour.

Lors de l'entrée en vigueur du contrat de liquidité, le 7 novembre 2005, 7 500 actions et 100 000 € en espèces avaient été mis à la disposition du prestataire de services d'investissement. 14 031 titres supplémentaires ont été alloués au contrat de liquidité en mai 2006. Ce contrat de liquidité est toujours en vigueur et il est renouvelable d'année civile en année civile par tacite reconduction.

4. L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2006 a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation du 30 juin 2005 et a autorisé le directoire à racheter un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'assemblée. Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 15 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 29 décembre 2007 et n'a été mise en œuvre, pour l'instant, que pour l'exécution du contrat de liquidité susvisé. Au 31 décembre 2006, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 17 000 actions et 134 048 € en espèces. Depuis, lors de sa réunion du 8 janvier 2007, le conseil de surveillance de la Société a autorisé le directoire à modifier le nombre maximal de titres pouvant être affectés au contrat de liquidité pour le porter de 30 000 à 100 000. Un descriptif de programme a été élaboré en application de l'Article L. 451-3 du Code monétaire et financier.

5. L'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2007 a mis fin avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2006 et autorise le directoire à acheter un maximum de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour de l'assemblée. Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé à 15 €. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 27 décembre 2008 et n'a été mise en œuvre, pour l'instant, que pour l'exécution du contrat de liquidité susvisé. Au 31 décembre 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 36 700 actions et 27 616,62 € en espèces.

4.2.4.4 Personnes physiques pouvant exercer un contrôle sur la société

Voir § 4.2.2.2 - Répartition du capital et des droits de vote.

4.2.4.5 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la société

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous rendons comptes des opérations effectuées sur les titres de la Société au cours de l'exercice par les dirigeants, les hauts responsables non dirigeants de la Société ou des personnes qui leur sont liées.

Personne concernée	Qualité	Nombre total de titres achetés ou souscrits	Nombre total de titres cédés
Robert AYDABIRIAN	Dirigeant	70 000	0
Jean-Maurice FRITSCH	Dirigeant	70 000	50 000
Amstar Entreprises	Personne morale liée à un Dirigeant (*)	219 599	0

(*) Walter Butler, Président du Conseil de surveillance d'Osiatiss, est le Gérant de la société Amstar Entreprises.

Sur la base des déclarations faites par les dirigeants et les hauts responsables, la Société n'a eu connaissance d'aucune autre opération de ce type au cours de l'exercice.

Une information rappelant cette obligation de déclaration, son contenu et ses modalités a été effectuée par le service juridique auprès des personnes concernées. Ces mêmes personnes ayant aussi le statut d'initié permanent elles ont été averties des règles à respecter pour se prémunir contre tout risque de délit d'initié.

4.2.4.6 Opérations avec les apparentées

Le détail des opérations avec les apparentées figure au § 5.4 du présent document de référence.

4.2.4.7 Actionnariat des salariés

Le pourcentage d'actions de la Société détenues au nominatif par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées, est au 31/12/07 de 6,25% du capital (dont 2,64% faisant l'objet d'une gestion collective).

4.2.4.8 Contrat de liquidité : Nombre d'actions achetées ou vendues au cours de l'exercice

Les opérations intervenues au cours de l'exercice l'ont été uniquement dans le cadre du contrat de liquidité susmentionné.

Synthèse des acquisitions et cessions réalisées par la Société sur ses propres actions

Mois	Acquisitions					Cessions				
	Nombre	Cours moyen d'acquisition en €	Valeur nominale des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en%	Nombre	Cours moyen de cession en €	Valeur nominale des actions en €	Motif de cette opération	Fraction du capital en%
Janvier 2007	20 115	6,92	0,30	Liquidité du titre Osiatiss	0,13	19 952	6,99	0,30	Liquidité du titre Osiatiss	0,13
Février 2007	26 416	6,97	0,30	Liquidité du titre Osiatiss	0,17	23 079	6,97	0,30	Liquidité du titre Osiatiss	0,15

Mars 2007	28 315	6,55	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,18	25 815	6,72	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,16
Avril 2007	17 989	6,77	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,11	17 936	6,78	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,11
Mai 2007	24 675	6,63	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,16	20 928	6,65	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,13
Juin 2007	25 554	6,48	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,16	32 554	6,65	0,30	Liquidité du titre Osiatis	0,13
Juillet 2007	21 974	6,73	0,30 puis 1 à compter du 20 juillet 2007	Liquidité du titre Osiatis	0,14	22 374	6,82	0,30 puis 1 à compter du 20 juillet 2007	Liquidité du titre Osiatis	0,14
Août 2007	21 920	6,48	1	Liquidité du titre Osiatis	0,14	20 323	6,56	1	Liquidité du titre Osiatis	0,13
Septembre 2007	25 884	6,55	1	Liquidité du titre Osiatis	0,16	18 881	6,63	1	Liquidité du titre Osiatis	0,12
Octobre 2007	28 925	6,25	1	Liquidité du titre Osiatis	0,18	19 611	6,35	1	Liquidité du titre Osiatis	0,12
Novembre 2007	13 699	5,61	1	Liquidité du titre Osiatis	0,09	15 447	5,73	1	Liquidité du titre Osiatis	0,10
Décembre 2007	18 938	4,78	1	Liquidité du titre Osiatis	0,12	17 774	4,82	1	Liquidité du titre Osiatis	0,11
Janvier 2008	25 577	3,79	1	Liquidité du titre Osiatis	0,16	26 777	3,84	1	Liquidité du titre Osiatis	0,17
Février 2008	18 655	3,82	1	Liquidité du titre Osiatis	0,12	24 005	3,85	1	Liquidité du titre Osiatis	0,15
Mars 2008	25 771	3,55	1	Liquidité du titre Osiatis	0,16	24 026	3,79	1	Liquidité du titre Osiatis	0,15
Avril 2008	14 636	4,10	1	Liquidité du titre Osiatis	0,09	13 538	4,19	1	Liquidité du titre Osiatis	0,09

Le nombre de titres détenus au 31/12/07 par la Société est donc de 111 700 actions et de 107 993 actions au 30 avril 2008. On note qu'il n'a été procédé à aucune annulation de titres depuis le 23 mai 2001.

4.2.5 TITRES AUTORISÉS ET EMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

4.2.5.1 Bons de souscription d'actions

Pour limiter la dilution entraînée par la fusion, la Société a procédé, préalablement à la fusion-absorption d'Osiatis, à l'émission de 788 485 bons de souscription d'actions (BSA) au profit de tous ses actionnaires, trois actions de la Société leur donnant droit à un BSA.

Cependant, 78.843 BSA attribués à la Société au titre des actions autodétenues ont été immédiatement annulés et seuls 709 642 BSA sont donc exerçables.

Le prix d'exercice de chaque BSA est de 5 € par action d'une valeur nominale de 0,30 Euro, soit une prime d'émission de 4,7 €. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cotation sur un marché réglementé.

Ces BSA sont exerçables à condition que :

- la fusion-absorption d'Osiatis soit réalisée ;
- le cours de l'action atteigne 8 Euros pendant 20 jours de bourse consécutifs.

Ces deux conditions sont aujourd'hui réalisées.

Les BSA sont exerçables du 21 février 2007 au 21 février 2010.

Au 31 mars 2008, 18 784 actions ont été créées suite à l'exercice de bons de souscription d'actions.

4.2.5.2 Obligations remboursables en actions ou en numéraire (ORAN F)

Aux termes d'un protocole bancaire en date du 7 décembre 2004, la Société s'est engagée à l'égard de ses banques créancières et de W. B. Finance et Partenaires à convertir une partie de sa dette (14.890.439 €) en 1.333.400 obligations remboursables en actions ou en numéraire (ci-après « ORAN F »), d'une valeur nominale de 7,50 €, pour un montant total de 10.000.500 €, le solde étant réaménagé en une dette remboursable in fine au 31 décembre 2012.

Les ORAN F viennent à échéance au 31 décembre 2012, revêtent la forme nominative et ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Elles ont été émises à un prix égal à leur valeur nominale, soit 7,50 € par ORAN.

Ces ORAN ont été intégralement souscrites et libérées à leur date d'émission et produisent un intérêt annuel au taux :

- Euribor 6 mois pour la période courant de la date d'émission au 31 décembre 2006,
- Euribor 6 mois + 0,75% pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008 ;
- Euribor 6 mois +1% pour la période courant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 ;
- Euribor 6 mois + 1,20% à compter du 1er janvier 2011 jusqu'à la date d'échéance.

Leur remboursement se fera en numéraire ou par émission d'actions ordinaires nouvelles ou par attribution d'actions existantes détenues par la Société.

Les droits à recevoir le remboursement des ORAN F seront prescrits à l'expiration d'un délai de 10 ans à compter de la date de leur exigibilité.

Pour garantir le remboursement des ORAN F et de la dette, la Société s'est engagée, dans le cadre d'une convention de nantissement de compte d'instruments financiers, à maintenir au profit de ses banques créancières et de la société W. B. Finance et Partenaires, le nantissement de 63 504 actions qu'elle détient dans le capital de sa filiale Osiatis Ingénierie et de 2 500 actions qu'elle détient dans sa filiale Osiatis Systems.

4.2.6 PLAN D'OPTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES

4.2.6.1 Plan d'options

Plan d'options « Focal »

L'Assemblée Générale extraordinaire du 30 octobre 1997 a autorisé le conseil d'administration de la Société à consentir au profit de certains salariés du groupe dans la limite de 1,6% du capital social, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions nouvelles, soit à l'achat d'actions existantes de la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, des options d'achat d'actions ont été attribuées à 11 salariés (cf. tableau à jour des levées d'options déjà effectuées). Il n'a été attribué aucune option depuis 2002. Aucun membre du conseil d'administration n'a bénéficié de ces options. Dans le cadre de ces plans d'options, la Société détient 3 000 de ses propres actions.

Date du conseil d'administration	30/10/97	11/02/99	17/04/00	02/10/00	02/10/02
Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites	16 396	4 200	2 700	800	3 000
Nombre d'options pouvant être exercées par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
Nombre d'options pouvant être exercées par les salariés	16 936	4 200	2 700	800	3 000
Point de départ d'exercice des options	01/05/00	01/02/01	01/04/02	01/10/02	01/10/04
Date d'expiration	01/11/02	02/08/03	01/10/04	01/04/05	02/05/07
Prix d'exercice	14,87	41,00	100,67	53,89	32,08
Modalités d'exercice	néant	néant	néant	néant	néant
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	7 685	0	0	0	0
Nombre d'options d'achat d'actions annulées	8 711	4 200	2 700	800	1 000
Nombre d'options d'achat d'actions restantes	0	0	0	0	3 000

Plan d'options « Osiatis »

L'Assemblée Générale extraordinaire du 21 décembre 2001 a autorisé le Directoire de la société Osiatis - aujourd'hui dissoute - à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120 000 options au maximum.

Après autorisation du Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions a été mis en place par le Directoire le 21 décembre 2001 : 80 000 options ont été attribuées le 21 décembre 2001 et le solde, le 22 octobre 2003, étant précisé qu'un membre du Directoire s'est vu attribuer des options. Suite au départ d'un des bénéficiaires, 116 500 options étaient effectivement attribuées au 21 février 2005, jour de la fusion absorption d'Osiatis.

Lors de cette opération, la Société a repris les engagements d'Osiatis à l'égard des bénéficiaires en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion, soit 43 actions de la Société contre 12 actions Osiatis. Par conséquent, après application de ce rapport d'échange et arrondissement, 274 118 options sont exerçables au titre de l'attribution faite en 2001 et 143 325 au titre de l'attribution faite en 2003, soit 417 443 au total.

Options de souscription d'actions post-fusion

Date du Directoire	21/12/01	22/10/03
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	274 118	143 325
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	71 666	39 416
Point de départ d'exercice des options	21/12/05	21/10/07

Date d'expiration	21/12/06	21/10/08
Prix de souscription en €	3,34884	2,93023
Nombre d'actions souscrites sur 2007		21 499
Nombre d'options de souscription annulées	13 151	7 166
Nombre d'options de souscription restant à exercer	0	114 660

Récapitulatif des options consenties et/ou levées (mandataires sociaux et salariés)

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix unitaire	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options	Néant			
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social ⁷	0	2,93023 €		2

Attribution et exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux attributaires	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites	Prix moyen pondéré (unitaire)	Dates d'échéance	Plan n°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	Néant			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé ⁸	21 499	2,93023 €		2

4.2.6.2 Plan d'actions gratuites

L'Assemblée Générale extraordinaire du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire de la Société, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 5% du capital de la Société au 30 juin 2005, les émissions

⁷ Un seul mandataire social est concerné, étant précisé que l'exercice desdites options est possible du 22 octobre 2007 au 22 octobre 2008.

⁸ Seuls 3 salariés –appartenant à une société contrôlée au sens de l'Article L.223-16 du Code de commerce, ont levé leurs options au cours de l'exercice 2007 au titre de l'attribution faite en 2003.

réalisées pour les besoins d'attribution d'actions ordinaires nouvelles ne pouvant excéder 5% du capital social à cette même date.

Le directoire de la Société, après autorisation du conseil de surveillance, a décidé de mettre en place plusieurs plans d'actions gratuites. Au titre de ces plans, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006.

Il est précisé que trois mandataires sociaux de la société sont concernés par ces plans.

Actions gratuites	Plan Dirigeants	Plan management	Plan management
Date d'attribution	21/12/05	21/12/05	24/05/06
Nombre total d'actions gratuites attribuées	140 000	425 000	85 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	140 000	210 000	85 000
Fin de la période d'acquisition	21/12/07	21/12/08	24/05/09
Fin de la période de conservation	21/12/09	23/12/10	24/05/11

4.2.7 CALCUL DE LA DILUTION POTENTIELLE MAXIMALE

Dilution potentielle maximale	31/12/2007	En % du nombre d'action actuel
Nombre d'actions totales	15 664 170 ⁹	
Autocontrôle	-111 700	-0,71%
BSA actions	690 874	4,41%
ORAN	1 333 400	8,51%
BSA Banque sur Oran	0	0,00%
Stock Options (Osiatis)	121 826	0,78%
Stock Option (Focal)	0	0,00%
Actions attribuées le 21 décembre 2005	393 500	2,51%
Actions gratuites attribuées le 15 mai 2006	85 000	0,54%
	18 177 070	

Cf. 5.8.2.1

4.2.8 JETONS DE PRESENCE

La Société n'a pas mis en place de jetons de présence au profit des membres du Conseil de Surveillance.

4.3 LA VIE DU TITRE

L'action Osiatis est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment C.

⁹ Dont 21 499 actions nouvelles émises au cours de l'exercice 2007 suite à la levée d'options de souscription d'actions

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2007	7,24	31/01/07	6,73	01/01/07	7,24	6,9	146 504	1 010,88	23
févr. 2007	7,16	09/02/07	6,55	27/02/07	6,8	6,9	183 146	1 263,71	20
mars-07	7,00	30/03/07	6,30	05/03/07	7,0	6,6	167 124	1 103,1	22
avr- 2007	7,00	11/04/07	6,55	23/04/07	6,8	6,8	103 767	705,6	20
mai-07	6,90	07/05/07	6,37	30/05/07	6,5	6,6	172 603	1 139,2	23
juin-07	7,20	29/06/07	6,39	08/06/07	7,2	6,5	208 380	1 354,5	21
juil. 2007	7,02	02/07/07	6,55	20/07/07	6,9	6,8	203 929	1 386,7	22
août-07	6,90	31/08/07	6,37	17/08/07	6,9	6,5	97 826	635,9	23
sept. 2007	6,65	03/09/07	6,45	05/09/07	6,6	6,5	148 517	965,4	20
oct. 2007	6,50	05/10/07	5,82	25/10/07	6,1	6,3	211 523	1 332,6	23
nov. 2007	6,12	1/11/07	5,18	27/11/07	5,2	5,7	157 039	898,1	22
déc. 2007	5,15	03/12/07	4,48	28/12/07	4,5	4,7	183 934	864,5	21
Extrêmes et moyennes de la période									
	7,24	31/01/07	4,48	28/12/07		6,4	305 276	813,9	
Total							1 984 292	4 069,5	260

Evolution récente du titre depuis le 1^{er} janvier 2008

Mois	Cours moyen ouverture	Cours moyen fermeture	Plus haut cours	Date plus haut court	Plus bas court	Date plus bas cours	Nbre de titres échangés	Nbre de jours de cotation
Janvier	3,98	3,94	4,55	02/01/2008	2,95	22/01/2008	194 071	22
Février	3,86	3,84	4,19	08/02/2008	3,45	06/02/2008	147 711	21
Mars	3,66	3,68	4,15	31/03/2008	3,20	13/03/2008	162 015	19
Avril	4,13	4,12	4,36	04/04/2008	3,93	30/04/2008	138 616	22

4.4 DIVIDENDES

Le Directoire propose d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2 982 837,02€ de la manière suivante :

Imputation en réserve légale.....	149 141,85 €
Imputation en report à nouveau.....	2 833 695,17 €

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2003, 2004, 2005 et 2006.

Il n'est pas prévu de proposer une distribution de dividende en 2008.

5 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS AU 31/12/2007

5.1 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES DE LA SOCIETE

Titulaires	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry 92200 Neuilly sur Seine	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Peronnet et Associés 21/23, avenue Pierre 1 ^{er} de Serbie 75116 Paris	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Fiduciaire Lyonnaise 69, boulevard des Canuts 69004 Lyon	AG du 22 juin 1992	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009
Suppléants	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat
Finexsi Audit 111, rue Cardinet 75017 Paris	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Monsieur Gilles Galippe 41, Rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cédex	AG du 21 février 2005	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Monsieur Olivier Sucrot 69, boulevard des Canuts 69004 Lyon	AG du 30 juin 2004	AGO statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Ernst & Young et autres				Péronnet et Associés				Fiduciaire Lyonnaise			
	Montant (HT) en k€		%		Montant (HT) en k€		%		Montant (HT) en k€		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit												
OSIATIS SA	57	55	32%	38%	54	52	68%	68%	27	25	40%	38%
FILIALES	92	90	51%	62%	25	24	32%	32%	40	40	60%	62%
Total												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	149	145	83%	100%	79	76	100%	100%	67	65	100%	100%
. Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	30	0	17%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%

Sous-total	179	145	100%	100%	79	76	100%	100%	67	65	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0											
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total	179	145	100%	100%	79	76	100%	100%	67	65	100%	100%

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2007

1. BILAN

Bilan	Note	31/12/07	31/12/06
Actif non courant			
Écarts d'acquisition nets	5.7.1	52 094	52 114
Autres immobilisations incorporelles	5.7.2	1 143	952
Immobilisations corporelles	5.7.2	3 490	2 376
Actifs financiers	5.7.2	5 036	5 584
Impôts différés actifs	5.7.2	7 344	9 165
Total actif non courant	5.7.2	69 107	70 191
Actif courant			
Stocks	5.7.3	2 408	2 912
Clients	5.7.3	45 809	46 113
Autres créances	5.7.3	33 257	29 327
Liquidités et quasi-liquidités	5.7.3	9 146	6 591
Total actif courant	5.7.3	90 620	84 943
TOTAL ACTIF		159 727	155 134
Capitaux propres			
Capital	4	15 664	4 638
Réserves	4	29 345	34 088
Résultat	4	6 941	3 997
Intérêts minoritaires	4	196	146
Total capitaux propres	4	52 146	42 869
Dettes non courantes			
Provisions pour risques et charges	5.7.4	1 133	1 721
Provisions pour pensions et retraites	5.7.4	4 689	4 376
Dettes fiscales et sociales à long terme	5.7.4		995
Dettes financières à long terme	5.7.4.1	19 292	17 439
Total dettes non courantes	5.7.4	25 114	24 531
Dettes courantes			
Dettes fournisseurs	5.7.5	20 098	20 340
Dettes fiscales et sociales	5.7.5	48 877	50 615
Autres dettes	5.7.5	7 425	8 140
Emprunts et autres financements courants	5.7.5	6 067	8 639
Total dettes courantes	5.7.5	82 467	87 734
TOTAL PASSIF		159 727	155 134

2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Notes	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires		236 171	223 912
Achats et sous-traitance		-36 265	-33 805
Frais de personnel	5.7.6	-140 969	-134 924
Impôts et taxes		-4 939	-5 092
Dotations nettes aux amortissements	5.7.7	-1 506	-1 367
Dotations nettes aux provisions	5.7.8	-18	-176
Autres charges		-38 659	-37 779
Marge opérationnelle (1)		13 815	10 769
Coûts des actions gratuites & stocks options	5.7.6	-1 294	-1 106
Dotations aux amortissements des relations clients	5.7.8	-17	-162
Résultat opérationnel courant		12 504	9 501
Autres produits et charges opérationnels	5.7.10	-1 106	-2 810
Résultat opérationnel		11 398	6 691
Produits de trésorerie		235	352
Coût de l'endettement financier brut		-1 531	-1 639
Coût de l'endettement financier net		-1 297	-1 287
Autres produits et charges financiers		-181	79
Résultat financier		-1 478	-1 208
Charge d'impôt sur le résultat	5.7.11	-2 929	-1 458
Résultat net d'impôt		6 991	4 025
Résultat des minoritaires		-51	-28
Résultat net part du Groupe		6 940	3 997
Quantité moyenne d'actions non diluée (2)		15 522 512	15 202 907
Résultat par action en euros		0,45	0,26
Quantité moyenne d'actions diluée (2)		16 843 670	16 858 839
Résultat dilué par action en euros		0,41	0,24

(1) La marge opérationnelle correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

(2) En cas d'absence de remboursement en numéraire à horizon 2012 les ORAN représentent une dilution potentielle de 1 333 400 actions avec un prix d'exercice de 7,5 € par action.

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	6 940	4 025
Résultat des minoritaires	51	-28
Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires	6 991	3 997
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 454	-588
+ / - charges et produits calculés liés aux actions gratuites et stock-options	1 294	1 106
- / + Plus ou moins values de cession	109	180
- / + Variation de la juste valeur des dettes financières	103	207
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	9 951	4 902
+ coûts de l'endettement financier net	1 297	1 287
+ / - produits / charge d'impôts (y compris impôts différés)	2 929	1 458
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	14 177	7 647
- / + Impôt versé / encaissé	-256	-221
+ / - variation de BFR lié à l'activité	-4 428	-575
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 493	6 851
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 937	-1 767
+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	119	23
- Cotisations versés sur un fonds pour les indemnités de départ en retraite		-350
+ / - incidence de variation de périmètre	-58	-304
+ / - variations des prêts et avances	-8	100
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 884	-2 298
+ / - Autres mouvements		
- Décaissement liés aux acquisitions de titres d'autocontrôle	-73	
- Augmentation de capital & primes d'émission	710	320
- Évolution du CODECHEF	-2 572	-2 374
- Nouveaux emprunts	4 041	1 000
- Remboursement d'emprunts et factor	-7 013	-4 631
- Intérêts financiers net versés	-1 092	-1 317
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-5 999	-7 002
Variation de la trésorerie nette	610	-2 449
Trésorerie d'ouverture (1)	4 887	7 336
Trésorerie de clôture (1)	5 497	4 887

(1) Correspond aux liquidités et quasi liquidités moins les concours bancaires courants.

4. TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultat consolidés	Autres résultats	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2005	4 609	-14 095	46 335	129	36 978	118	37 096
Résultat au 31 décembre 2006			3 997		3 997	28	4 025
Stocks options & Actions gratuites				1 106	1 106		1 106
Affectation des écarts actuariels sur I.D.R. net d'impôts			329		329		329
Évolution de la valeur comptable des titres auto-détenus (1)		12 496	-12 496		0		0
Augmentation de capital	29		291		320		320
Divers			-7		-7		-7
Capitaux propres au 31/12/2006	4 638	-1 599	38 449	1 235	42 723	146	42 869
Résultat au 31 décembre 2007			6 940		6 940	50	6 990
Stocks options & Actions gratuites				1 294	1 294		1 294
Affectation des écarts actuariels sur I.D.R. net d'impôts			-111		-111		-111
Évolution de la valeur comptable des titres auto-détenus (1)		1 403	-1 403		0		0
Utilisation de fonds pour l'acquisition de titres auto-détenus (2)		-73			-73		-73
Boni d'impôts lié aux opérations d'achats et ventes sur titres auto-détenus			466		466		466
Augmentation de capital par intégration de réserves	10 942		-10 942		0		0
Augmentation de capital	84		626		710		710
Capitaux propres au 31/12/2007	15 664	-269	34 025	2 529	51 949	196	52 145

Osiatis applique l'amendement d'IAS 19 relatif à la comptabilisation en dehors du résultat de tous les profits et pertes actuariels au cours de la période dans laquelle ils surviennent, et doit à ce titre présenter un tableau des produits et des charges comptabilisés. Osiatis a opté pour la présentation sur le tableau de variation des capitaux propres, de toutes les informations requises.

(1) Les achats et ventes de titres auto-détenus opérés dans le cadre du contrat d'animation de marché conduisent mécaniquement à une diminution de la valeur brute du portefeuille de titres d'autocontrôles porté en diminution des capitaux propres consolidés (colonne titre auto-détenus) et à une reprise des dépréciations historiquement constatées à due concurrence (colonne réserves et résultats consolidés).

(2) Utilisation des fonds mises à disposition dans le cadre du contrat d'animation de marché.

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5.1 Informations relatives à l'entreprise

Le directoire a arrêté le 20 mars 2007 les états financiers consolidés d'Osatis pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Ces derniers seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Osatis est une société anonyme cotée immatriculée en France dont les activités principales sont décrites dans le rapport de gestion.

5.2 Principes Comptables

5.2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'Osatis sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2007 n'ont pas eu d'impact dans les comptes du Groupe.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007 ;
- de normes pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues en l'absence de dispositions prévues par le référentiel normatif.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interprétations Committee et International Financial Reporting Financial Committee).

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentés ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires.

- IFRS 7 Instruments Financiers : Informations à Fournir - Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers.
- IAS 1 Amendement — Présentation des Etats Financiers - sans impact sur les états financiers du groupe.
- IFRIC 8 Champ d'Application d'IFRS 2 - sans impact sur les états financiers du groupe.
- IFRIC 9 Réévaluation des Dérivés Incorporés – le groupe n'est pas concerné.
- IFRIC 10 Information Financière Intermédiaire et Pertes de Valeur (dépréciation) - sans impact sur les états financiers du groupe.

La présentation des comptes consolidés adoptée par Osatis est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 27 octobre 2004 :

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;

- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

Cependant, afin d'améliorer la compréhension des comptes et la comparabilité avec les autres sociétés de services informatiques, il a été ajouté dans le compte de résultat un solde intermédiaire intitulé « Marge opérationnelle » qui correspond au résultat opérationnel courant avant le coût des stocks options et actions gratuites et la dotation aux amortissements des relations clients.

5.2.2 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût amorti, à l'exception des actifs financiers hors « actifs détenus jusqu'à l'échéance », qui ont été évalués à leur juste valeur.

5.2.3 Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique qu'Osiatis procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- L'évaluation des engagements de retraite.

5.2.4 Principes de consolidation

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Osiatis n'ayant que des filiales (sociétés détenues sous contrôle exclusif), ces sociétés sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

5.2.4.1 Éliminations

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques au bilan ainsi que les résultats distribués par les sociétés consolidées sont éliminés.

5.2.4.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* -. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur. La différence existant entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

5.2.4.3 Conversion des états financiers et des transactions en devises

Toutes les sociétés du groupe sont situées dans la zone euro et établissent par conséquent leurs comptes en euros.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

5.2.4.4 Impositions différées

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et des passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable dans un délai raisonnablement déterminable.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés ont été calculés au taux de 33,9%.

5.2.5 Méthodes de valorisation

5.2.5.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises majoré des coûts externes annexes ;
- et la part du groupe dans la valeur de l'actif net à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. La norme IAS 36 "dépréciation d'actifs" prescrit que ces tests soient réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que, dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs des UGT ou regroupements d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de cession nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie actualisés des UGT ou groupes d'UGT.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par Osiatiss. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Osiatiss à la date d'évaluation.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des UGT ou groupes d'UGT auxquels ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux groupes d'UGT est cohérente avec la manière dont le Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupement d'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque le groupement d'UGT testé comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation irréversible des écarts d'acquisition est inscrite en autres produits et charges opérationnels.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont immédiatement inscrits en autres produits et charges opérationnels.

5.2.5.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, licences et marques. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, ils sont reconnus de manière séparée du goodwill s'ils sont identifiables, contrôlés par l'entreprise, susceptibles de générer des avantages économiques futurs et que leur juste valeur est déterminable de façon fiable.

Elles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-après, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation qui est révisée chaque année :
 - Les logiciels sont amortis entre un an et trois ans en fonction de leur durée d'utilisation prévue.
 - Les licences sont amorties entre un an et cinq ans en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

5.2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|--|------------|
| ▪ Installations générales et Agencements | 5 à 10 ans |
| ▪ Mobilier et Matériels de bureau | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 ans |
| ▪ Matériels et outillage | 5 ans |

Le financement des immobilisations est essentiellement réalisé par autofinancement. Aucun coût d'emprunt n'est donc incorporé au coût des actifs.

Il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

5.2.5.4 Immobilisations en location financement

Les immobilisations financées par des contrats de location financement dont la valeur d'achat est significative figurent à l'actif, la dette correspondante figurant au passif. Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation prévue et de leur nature, telles que définies au paragraphe précédent.

Il n'existe pas à ce jour de contrat de location financement significatif dans le Groupe, aucun retraitement n'est donc effectué à ce titre dans les comptes consolidés.

5.2.5.5 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

- Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.
- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unités génératrices de trésorerie selon la méthode présentée au paragraphe 5.7.1

5.2.5.6 Stocks

Les stocks de matériels et de pièces de rechange sont valorisés au prix d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré. Si la valeur réalisable d'un article est inférieure à sa valeur calculée selon la méthode du coût moyen pondéré, une provision est constituée pour la différence. De manière générale, les stocks sont dépréciés en tenant compte d'une durée de consommation moyenne de trois ans.

5.2.5.7 Actifs et passifs financiers

- Les obligations remboursables en actions ou en numéraire (O.R.A.N.) émises par la SCAF et souscrites par Osiatiss France sont comptabilisées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat cf. détail en 5.8.2.1
- Les dépôts et cautionnements constituent des actifs détenus jusqu'à leur échéance (actifs acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date). Ces actifs sont évalués à leur coût initial et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.
- Les liquidités et quasi-liquidités comprennent les liquidités et les placements financiers à court terme réalisés par les sociétés du groupe correspondant essentiellement à des SICAV de trésorerie. Ces actifs constituent des actifs financiers de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat. La juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché à la date de clôture de l'exercice.
- Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale et ne font pas l'objet d'actualisation, Osiatiss n'accordant pas de conditions de paiement différés ou exceptionnelles. A chaque exercice, les créances clients font l'objet d'une estimation sur la base d'une revue faite individuellement pour les créances significatives. Une provision pour dépréciation des créances clients est comptabilisée afin de tenir compte des éventuels risques de non-recouvrement.
- Les créances cédées au factor à des fins de financement sont présentées dans la rubrique « clients » et les tirages nets des fonds de garanties liés sont assimilés à des dettes financières. Les créances cédées au factor dans le cadre de la gestion du recouvrement et ne faisant pas l'objet de préfinancement sont présentées en autres créances.
- Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les dettes d'exploitation. Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif ("TIE").
- Instruments composés : certains instruments financiers comprennent à la fois une composante dette financière et une composante capitaux propres. La composante "capitaux propres" est déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette.
- Le groupe n'utilise pas à ce jour d'instruments financiers dérivés ni d'opérations de couverture.

5.2.5.8 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance et/ou le montant sont incertains, découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés et que les sorties futures de trésorerie corrélatives peuvent être estimées de manière fiable.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est partie fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

5.2.5.9 Engagements envers le personnel

Réserve Spéciale de Participation

Ces avantages sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer.

Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée, car ils sont externalisés à un organisme financier dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Droit individuel à la formation (DIF)

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucune provision, mais mention est faite dans l'annexe des comptes annuels du volume d'heures à la clôture de

l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demande des salariés.

Avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite)

Les engagements du groupe, résultant de régimes à prestations définies, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie dans la norme IAS 19. Ces régimes étant partiellement financés, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis conformément aux dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions pour risques et charges. Les écarts actuariels résultent principalement de modifications d'hypothèses et sont comptabilisés immédiatement en réserves. Ces engagements font l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants.

5.2.5.10 Paiements en actions

Des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites bénéficient aux dirigeants et à certains salariés.

Seuls les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions*. Pour chaque plan, l'avantage octroyé aux bénéficiaires est déterminé selon la norme IFRS 2 à partir du modèle d'évaluation « Cox-Ross-Rubinstein ». L'avantage ainsi déterminé est étalé sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits. L'avantage est comptabilisé en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des réserves.

5.2.5.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon le type de prestation contractuelle ci-dessous :

- Les contrats au forfait : les prestations de services en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement conformément à IAS 18. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.
- Les contrats en régie : les prestations de service en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées en prix de vente.

5.2.5.12 Résultat par action

Osiatis présente un résultat par action et un résultat dilué par action. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période incluant les bons de souscription d'actions émis préalablement au rapprochement et les stocks options Osiatis. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

5.2.6 Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un primaire fondé sur les différentes activités du groupe et l'autre secondaire fondé sur la répartition géographique.

Les secteurs primaires représentatifs des deux principaux métiers du groupe sont les suivants :

- Services aux infrastructures
- Services aux applications

Ces périmètres métiers sont l'agrégation d'entités juridiques ayant pour activité essentielle le métier concerné. Chaque métier est homogène en termes de risques et de rentabilité. Le poste « autres » de l'information sectorielle primaire représente la holding retraitée des éléments directement ou indirectement affectable aux deux secteurs présentés ci-dessus.

Les secteurs secondaires représentatifs des principales zones géographiques d'activité du groupe sont les suivants :

- France
- Europe hors France

Si le secteur Europe hors France n'est pas parfaitement homogène en termes de risques et de rentabilité, sa contribution limitée au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du groupe justifie le regroupement des trois pays qui le compose : Autriche, Belgique, Espagne.

5.3 Événements significatifs de l'exercice 2007

5.3.1 Acquisitions fusions de sociétés

En janvier 2007 Osiatis Ingénierie a procédé à l'acquisition d'un fonds de commerce ayant une activité d'Ingénierie applicative localisée à Strasbourg avec 20 collaborateurs auprès de la société T Systems. Le goodwill correspondant à cette activité s'élève à 40 K€.

5.3.2 Augmentation de capital

A deux reprises, en janvier puis en juillet 2007, le Directoire d'Osiatis a constaté des augmentations de capital suite à la levée d'options de souscription d'actions et l'exercice de bons de souscription d'actions, de sorte que le 20 juillet 2007, le capital social s'élevait à la somme 4 689 459,60 €, divisé en 15 631 532 actions de 0,3 euro chacune.

Puis, le Directoire, lors de sa réunion du 20 juillet 2007, a décidé d'augmenter le capital de la société d'une somme de 10 942 072, 40 € par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes avec élévation du montant nominal des actions, pour le porter de 4 689 459, 60 € à 15 631 532 €.

Le capital de la société s'élève donc désormais à 15 631 532 € composé de 15 631 532 actions de 1 € de nominal chacune.

Au 31 décembre 2007, le capital de la société Osiatis s'élève à 15 664 170 € et est composé de 15 664 170 actions d'1 € de nominal.

En raison d'autres levées d'options intervenues en 2008, le capital d'Osiatis devrait à nouveau être augmenté en début d'année prochaine. Cf. § 5.5.1 Actions gratuites & stocks options

5.3.3 Affectation des actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2006, Osiatis détenait 232 000 de ses propres actions dont 17 000 d'entre elles figuraient au contrat de liquidités, les 215 000 restantes étaient nanties au profit de trois établissements bancaires depuis plusieurs années (Caisse d'Epargne, Société Générale et Crédit Agricole) en contrepartie d'emprunts qui avaient été souscrits par le Groupe Focal.

Les sommes empruntées à la Société Générale et au Crédit Agricole ayant été remboursées, les nantissements correspondants portant sur 195 000 actions au total ont été levés.

Ces actions d'autocontrôle étant désormais « libres de tout nantissement », une instruction de l'AMF du 22 février 2005 relative aux modalités de cession par un émetteur des actions propres acquises avant le 13 octobre 2004 prévoit que « les titres acquis par un émetteur dans le cadre d'un programme de rachat de ses actions propres, avant le 13 octobre 2004, peuvent être annulés, conservés ou cédés. »

Si ces actions d'autocontrôle sont conservées, elles doivent être affectées à un objectif précis. Le directoire a donc décidé d'affecter 140 000 des ces actions au plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des dirigeants du 21 décembre 2005 et 55 000 au plan d'attribution d'actions gratuites en faveur du management mis en place le même jour.

5.3.4 Engagements de retraite

La société comptabilise dans ses comptes les engagements envers le personnel, détaillé en partie 5.2.5.9 engagements envers le personnel

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite en France, le mode de départ retenu par la société est la mise à la retraite, la société a donc tenu compte de la nouvelle taxe inscrite à l'article 16 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, soit une taxe 25% de l'indemnité de fin de carrière pour un départ entre le 11 octobre 2007 et le 31 décembre 2008 puis 50% à partir du 1er janvier 2009

Ce changement constituant un écart actuariel, évalué à 332 K€ il est comptabilisé en complément de la provision et en contrepartie des capitaux propres.

5.4 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice 2007, aucune modification significative n'est intervenue dans la situation financière ou commerciale de l'entreprise. Dans le cadre d'une simplification de la structure du Groupe Osiatiss, on notera que le processus de dissolution-liquidation du GIE Osiatiss Service au sein d'Osiatiss Ingénierie est en cours et devrait être finalisé durant le premier semestre.

Augmentation de capital

Conformément aux dispositions légales, le directoire de la société réuni le 20 mars 2008 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2008. Par suite de cette constatation, le capital de la société s'élève à 15 673 144 € et il est divisé en 15 673 144 actions de 1 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

5.5 Actionnariat

5.5.1 Actions gratuites & Stocks options

5.5.1.1 Stocks options

L'assemblée générale des actionnaires d'Osiatiss du 21 décembre 2001 a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120 000 options en faveur du management et des salariés. Ainsi 80 000 options ont été attribuées en décembre 2001 et 40 000 en octobre 2003, chaque option donnant droit à une action.

Les caractéristiques principales du plan sont les suivantes :

- L'entrée en jouissance est fixée à une durée minimum de quatre ans à compter de la date d'attribution ;
- La durée de souscription est d'un an à compter de la date d'entrée en jouissance sachant que la durée de chaque option ne peut excéder 5 ans à compter de la date d'attribution.

Le 21 février 2005, les engagements pris par Osiatiss auprès des bénéficiaires ont été repris par Groupe Focal, aujourd'hui Osiatiss, en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion soit 43 actions Groupe Focal pour 12 actions Osiatiss. Après application de ce rapport et arrondi et compte tenu des annulations, 417 443 options étaient exerçables dont 274 118 options avant le 21 décembre 2006. A cette date, 260 967 options ont été souscrites et 13 151 ont été annulées. Le solde soit 143 325 options étaient exerçables à partir du 21 octobre 2007 jusqu'au 20 octobre 2008. Sur ce solde 21 499 options ont été souscrites avant le 31 décembre 2007 le reste des options exerçables s'élève donc à 121 826 options.

5.5.1.2 Actions gratuites

L'assemblée générale des actionnaires de Groupe Focal du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites en faveur du management et des salariés dans la limite de 5% du capital de la société.

Au titre des plans mis en place à ce jour, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive que sous réalisation des conditions suivantes :

- Expiration d'une période de 2 ou 3 ans postérieurement à l'attribution, selon le plan concerné. Cette période est appelée « période d'acquisition » ;
- Appartenance du bénéficiaire à une des sociétés du Groupe à l'issue de la période d'acquisition sauf cas particuliers prévus expressément ;
- Performances du Groupe pour une partie des actions gratuites.

Sur le plan de 565 000 actions gratuites 140 000 ont été attribuées définitivement le 21 décembre 2007.

5.5.2 Actions propres

Osiatis détient au 31 décembre 2007, 111 700 de ses propres actions. Ces titres d'autocontrôle sont éliminés en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Ces 111 700 titres d'autocontrôles se décomposent en ;

- 36 700 titres détenus dans le cadre du contrat de liquidités (17 000 détenues au 31/12/2006) ;
- 20 000 titres nantis à la clôture dans le cadre des ORAN et dont l'échéance est en 2012 (215 000 étaient nantis au 31/12/2006);
- 55 000 titres affectés au plan d'actions gratuites en faveur du management mis en place le 21 décembre 2005.

5.5.3 Principaux actionnaires

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société :

Actionnaires	Actions à Vote simple	Actions à Vote double	Total Actions	% Actions	Total droits de vote	% voix
Principaux Actionnaires au nominatif au 31/12/2006						
Groupe Walter BUTLER	28 678	6 419 996	6 448 674	41,72%	12 868 670	50,64%
Salariés et management	95 617	1 431 339	1 526 956	9,88%	2 958 295	11,64%
Autres actionnaires	847	2 332 997	2 333 844	15,10%	4 666 841	18,37%
Décomposition actionnariat au 31/12/2006						
Actionnaires au nominatif	125 142	10 184 332	10 309 474	66,69%	20 493 806	80,65%
Actionnaires au porteur (public)	4 917 051	0	4 917 521	31,81%	4 917 051	19,35%
Sous total nominatif & porteurs	5 042 193	10 184 332	15 226 995	98,5%	25 410 857	100,00%
Autocontrôle au nominatif	0	0	231 530	1,50%	0	0,00%
Total 31/12/2006	5 042 193	10 184 332	15 458 525	100,00%	25 410 857	100,00%
Principaux Actionnaires au nominatif au 31/12/2007						
Groupe Walter BUTLER	219 603	6 426 431	6 646 034	42,43%	13 072 465	50,87%
Salariés et management	396 713	1 383 754	1 780 467	11,37%	3 164 221	12,31%
Autres actionnaires	24 093	2 333 127	2 357 220	15,05%	4 690 347	18,25%
Décomposition actionnariat au 31/12/2007						
Actionnaires au nominatif	640 409	10 143 312	10 783 721	68,84%	20 927 033	81,44%
Actionnaires au porteur (public)	4 768 749		4 768 749	30,44%	4 768 749	18,56%
Sous total nominatif & porteurs	5 409 158	10 143 312	15 552 470	99,29%	25 695 782	100,00%
Autocontrôle au porteur			22 000	0,14%		
Autocontrôle au nominatif			89 700	0,58%		
Total 31/12/2007	5 409 158	10 143 312	15 664 170	100,00 %	25 695 782	100,00%

5.6 Périmètre de consolidation

5.6.1 Variation de périmètre

cf. § 5.3.1 Acquisitions fusions de sociétés

5.6.2 Identification des entreprises consolidées

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle		Méthode de consolidation
Osiatis France	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
Osiatis Ingénierie	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
Osiatis Systems	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
Osiatis Consulting	100,0	100,0	(1)	Intégration globale
GIE Osiatis Services	100,0	100,0		Intégration globale
Osiatis Gmbh (Autriche)	100,0	100,0		Intégration globale
Osiatis S.A. / N.V. (Belgique)	100,0	100,0		Intégration globale
Osiatis S.A. (Espagne)	95,09	100,0		Intégration globale

(1) Société fiscalement intégrée dans Osiatis

Les sociétés Osiatis Slovaquie et Osiatis Hongrie ne sont pas consolidées car elles n'ont pas encore d'activité.

La société Osiatis Solution a été fusionnée sous forme de TUP dans Osiatis France au 31/12/07

5.7 Notes sur le bilan et le compte de résultat

5.7.1 Écarts d'acquisition

Écarts d'acquisition	Au 31/12/06	Acquisitions 2007	Autres mouvements	Au 31/12/07
TMM (1998)	8			8
Novecom S.A. (2000)	1 628			1 628
Novecom Rhône Alpes (2000)	65			65
Novecom Atlantique (2000)	161			161
S.N.S. (2000)	330			330
Carma (2001)	266			266
Qualiforce (2004)	502			502
Peopleway (2004)	351			351
Groupe Focal (2005)	47 378			47 378
Sesys (2005)	220			220
Avéos (2006)	25			25
Synapsys (2006) (1)	572		-10	562
Génésis Région Sud (2006) (1)	608		-50	558
T Systems Strasbourg (2007)		40		40
Total	52 114	40	-60	52 094

(1) Les objectifs liés aux compléments de prix n'ayant pas été totalement atteints une partie des compléments de prix n'a pas été versée. Les goodwill concernés déterminé initialement en 2006 ont donc été réajustés.

5.7.1.1 Affectation de l'écart d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie

Postérieurement au rachat de Groupe Focal, une nouvelle organisation transverse commune à tout le groupe a rapidement été mise en place. Ceci se traduit par la constitution d'une organisation commerciale commune, d'offres de service globales, de forces de production et de savoir-faire partagés, de développement de synergies étroites entre les activités. De ce fait, les performances commerciales et économiques de chaque ligne et donc de chaque secteur d'activité sont fortement liées, ce qui rend toute tentative d'allocation des écarts d'acquisition par ligne ou par secteur d'activité arbitraire et économiquement non pertinente. De plus, du fait de la réorganisation, les filiales ne sont plus « mono-activité » comme elles pouvaient l'être essentiellement au sein du Groupe Focal.

En conséquence, comme Groupe Focal réalisait l'intégralité de son activité à l'intérieur de l'hexagone, les écarts relatifs à son acquisition tels que déterminés au paragraphe précédent ont été intégralement alloués au secteur géographique France et n'ont pas fait l'objet d'une affectation par secteur d'activité.

5.7.1.2 Suivi de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition

En tant qu'actifs incorporels, les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi d'évaluation selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés). Cette méthode est simulée chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur d'utilité retenue pour le regroupement d'UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'elles génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers établis sur une période de cinq ans, retenant des hypothèses d'évolution du chiffre d'affaires, du taux de marge opérationnel, du besoin en fonds de roulement et des investissements de renouvellement.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions correspond au coût moyen pondéré du capital de la société (WACC). Il est de 9,36% après impôt et tient notamment compte du taux sans risque, de la prime de risque de place et du bêta (β). Le taux utilisé en 2006 était de 9,37%.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2,5%, identique à celui de 2006, correspondant à une approche prudente du taux de croissance à moyen et long terme du secteur.

La valeur d'utilité ainsi calculée étant supérieure aux écarts d'acquisition, aucune dépréciation de ces derniers n'a été constatée dans les comptes au 31/12/07.

Une analyse de sensibilité sur la valeur d'utilité a été réalisée (variation de plus ou moins 1% du WACC et du taux de croissance à l'infini). Les résultats obtenus ne remettent pas en cause la valeur comptable des écarts d'acquisitions.

5.7.2 Autres actifs non courants

Variation des autres actifs non courants (valeurs brutes)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (2)	Diminution (3)	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Écarts d'acquisition	52 114	40	-60		52 094
Immobilisations incorporelles	4 497	660	-104	0	5 053
Immobilisations corporelles	12 300	2 278	-1 396	0	13 181
O.R.A.N. (1)	4 500		-450		4 050
Autres actifs financiers non courants	1 117	128	-222	-2	1 021
Actifs financiers non courants	5 617	128	-672	-2	5 071
Impôts différés	9 165		-2 417	596	7 344
Total autres actifs non courants (valeurs brutes)	83 693	3 106	-4 649	594	82 743
Total amortissements et dépréciation	-13 502	-1 537	1 402	1	-13 637
Total autres actifs non courants (valeurs nettes)	70 191	1 569	-3 247	594	69 107

(1) Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraires émises par la SCAF (cf. 5.8.2 Actifs financiers).

(2) Les augmentations des immobilisations ;

- incorporelles correspondent à des logiciels et principalement de gestion opérationnelle,
- corporelles, à des équipements informatiques et à des réaménagements de sites.

(3) Les diminutions correspondent principalement à des sorties d'agencements et installation suite au regroupement de sites effectués en France

Variation des amortissements & dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Amortissements des immobilisations incorporelles	3 545	462	-104	8	3 910
Amortissements des immobilisations corporelles	9 924	1 062	-1 287	-7	9 692
Dépréciations des actifs financiers	33	14	-11	-1	35
Total Amortissements & dépréciations	13 502	1 537	-1 402	0	13 637

Décomposition des impôts différés actifs nets	Montant au début de l'exercice	Variation	Autres mouvements (2)	Montant fin d'exercice
Impôts différés sur provision Retraite	1 216	24	124	1 364
Impôts différés sur pertes fiscales reportables (1)	7 545	-2 345	466	5 666
Impôts différés sur dépréciation ORAN SCAF		153		153
Impôts différés sur provisions réglementées	-84	-44		-128
Impôts différés sur retraitement des emprunts & CODECHEF	-147	24		-123
Impôts différés sur retraitement des relations clients	-7	6		-1
Impôts différés sur retraitement des amortissements	-54	-8		-62
Impôts différés sur différences temporaires	854	-222		632
Impôts différés sur autres retraitements de consolidation	-158	-5	6	-157
Total Impôts différés actifs nets	9 165	-2 417	596	7 344

(1) Utilisation des reports déficitaires

(2) Correspond principalement aux impôts différés affectés directement en situation nette.

5.7.3 Actifs courants

Stocks	Montant au début de l'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Pièces de rechanges	11 515	-548		10 967
Provision pour dépréciation	-8 603	44		-8 559
Stocks net	2 912	-504	0	2 408

Clients	Montant au début de l'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Clients & effets à recevoir	13 319	893		14 212
Clients facturés	18 901	-3 182		15 719
Clients facturés factures subrogées fin d'exercice (1)	8 069	1 316		9 385
Clients facturés non finançables (2)	1 032	305		1 337
Produits à recevoir – Factures à émettre	5 611	231		5 842
Total brut	46 932	-437	0	46 495
Provisions pour dépréciation	-819	133		-686
Total net	46 113	-304	0	45 809

(1) Factures de fin d'exercice reçues par le factor mais n'ayant pas encore été comptabilisées par celui-ci, ces factures sont finançables à 100%.

(2) Le poste clients facturés non finançable correspond à la période non finançable des factures dont le terme est à échoir.

Autres créances	Montant au début de l'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Fournisseurs avances et acomptes	55	40		95
Personnels et organismes sociaux	405	32		437

Impôts et taxes	3 857	1 192		5 049
Factor – Compte courant (1)	21 974	2 241		24 215
Charges constatées d'avances	1 831	1 035		2 866
Autres débiteurs divers	1 205	-605		600
Total brut	29 327	3 935	0	33 262
Provisions pour dépréciation	0	-5		-5
Total net	29 327	3 930	0	33 257

(1) Le compte courant de l'affacturage représente les soldes finançables des créances clients remises.

Liquidités et quasi-liquidités	Montant au début de l'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Sicav de trésorerie	225	-193		32
Soldes de banques et caisses	6 366	2 748		9 114
Total	6 591	2 555	0	9 146

5.7.4 Dettes non courantes

Provisions pour risques et charges	Indemnités de départ à la retraite (1)	Autres provisions pour risques et charges (2)	Total
Solde au 1^{er} janvier 2007	4 376	1 721	6 097
Mouvements de périmètre			0
Écarts actuariels sur I.D.R. affectés en réserves	235		235
Autres mouvements		46	46
Dotations de l'exercice	708	719	1 427
Reprises relatives à des consommations	-630	-1 353	-1 983
Solde au 31/12/ 07	4 689	1 133	5 822
Externalisation partielle de la provision retraite	3 648		
Juste valeurs des actifs du régime au 31/12/2007	8 337		

(1) Au 31/12/07 la dette actuarielle des engagements de retraite et pensions pour la France a été estimée suivant la norme IAS 19 en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,5% (4,5% en 2006)
- Taux d'inflation : 2% (2% en 2006)
- Modalités de départ à la retraite : mise à la retraite

Les cotisations cumulées versées s'élèvent à 2 584 K€ au 31/12/07. Le groupe ayant opté pour la comptabilisation immédiate de l'ensemble des écarts actuariels générés dans l'exercice en contrepartie des réserves, la constatation en 2007 d'écarts actuariels a un impact négatif sur les capitaux propres au 31/12/07 de 111K€ compte tenu d'un effet impôt de 123 K€.

(2) Les provisions pour risques et charges se rapportent à des coûts de licenciements individuels et de litiges prud'homaux à hauteur de 0,7 M€ et à d'autres litiges pour le solde.

Impact sur le résultat de l'exercice de la provision retraites de l'exercice	2007	2006
Coût des services	924	882
Prestations ou cotisations payées au cours de l'exercice 2006	-702	-944
Rendement attendu des fonds	-144	-116
Variation nette	78	-178

Dettes financières et dettes fiscales et sociales à long terme	Montant au début de l'exercice	Diminution	Augmentation	Autres mouvements (1)	Montant fin d'exercice
Emprunts auprès des établis. de crédit à + 1an	2 906	-2 252	4 000		4 654
Dettes in fine	4 736			41	4 777

O.R.A.N.	9 797	0		64	9 861
CODECHEF + 1an	995	-995			0
Total	18 434	-3 247	4 000	105	19 292

L'ensemble de la dette (bancaire et fiscale) renégociée de Groupe Focal n'ayant pas été conclu à des conditions de marché, sa juste valeur a été recalculée.

Les O.R.A.N. ont été comptabilisées intégralement en dettes financières, la composante "capitaux propres" de ces instruments composés étant nulle, Osatis contrôlant les modalités de remboursement en actions, remboursement considéré comme improbable dans les conditions de marché actuelles.

(1) Correspond à l'effet de la désactualisation 2007 des ORAN et de la dette in fine.

Échéancier des dettes financières	Montant à la fin de l'exercice	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit à + 1an	9 431	9 431	
O.R.A.N.	9 861	9 861	
Total	19 292	19 292	

5.7.4.1 État des dettes et des emprunts à court et moyen terme

Dettes in fine	Total au 31/12/2007	Taux 2008	Taux 2009 & 2010	Taux 2011 & 2012	Couverture	Échéance
ORAN (1) (Obligation remboursable en action ou en numéraire)	10M€	+ 0,75%	Euribor 6 mois + 1%	+ 1,2%	NON	31/12/2012
Emprunt in fine (2) (DLMTR)	5M€	+ 0,5%	Euribor 6 mois + 0,75%	+ 0,95%	NON	31/12/2012

Dettes amortissables	Total au 31/12/2007	Taux	Couverture	Fin des remboursements
Emprunt résiduel	0,1M€	Euribor 3 mois + 0,5%	NON	2008
Emprunts	1,7M€	Taux fixe 3,7%	NON	2009
Emprunts	0,2M€	Taux fixe 3,0%	NON	2009
Emprunts	0,8 M€	Taux fixe 3,8%	NON	2011
Emprunts	3,8 M€	Taux fixe 5%	NON	2012

5.7.5 Dettes courantes

Dettes courantes	Montant au début de l'exercice	Variation	Autres mouvements	Montant fin d'exercice
Dettes fournisseurs	20 340	-242		20 098
<i>Dettes fiscales et sociale (1)</i>	50 615	- 1738		48 877
Total dettes fiscales et sociales	50 615	-1 738	0	48 877
<i>Avances et acomptes reçus</i>	1 447	-1 254		193
<i>Autres dettes</i>	2 461	-794		1 667
<i>Produits constatés d'avance</i>	4 232	1 333		5 565
Total autres dettes	8 140	-715	0	7 425
<i>Financement Factor</i>	4 486	-4 486		0
<i>Concours bancaires courants (2)</i>	1 704	1 945		3 649
<i>Intérêts courus non échus</i>	197	205		402
<i>Autres dettes financières</i>	131	21		152
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit à -1 an</i>	2 121	-257		1 864
Total emprunts et autres financements à court terme	8 639	-2 572	0	6 067

courants				
				0
Total	87 734	-5 267	0	82 467

(1) L'intégralité du principal de la dette CODECHEF a été remboursée en fin d'année 2007.

(2) Les concours bancaires courants correspondent à des découverts liés à l'émission de règlements effectués en fin de mois et non encore débités en banque.

5.7.6 Frais de personnel et effectif

Frais de personnel	31/12/07	31/12/06
Salaires bruts	99 322	93 291
Charges sociales	41 647	41 633
Sous total frais de personnel	140 969	134 924
Coûts des actions gratuites & stocks options	1 294	1 106
Total frais de personnel	142 263	136 030
Effectif moyen	2 957	2 784

5.7.7 Dotations nettes aux amortissements

Dotations nettes aux amortissements	31/12/07	31/12/06
Sur immobilisations incorporelles	-444	-373
Sur immobilisations corporelles	-1 062	-994
Sous total	-1 506	-1 367
Dotations aux amortissements des relations clients	-17	-162
Total dotations aux amortissements	-1 523	-1 529

5.7.8 Dotations nettes sur provisions d'exploitation

Dotations nettes sur provisions d'exploitation	31/12/07	31/12/06
Dotations aux provisions sur stocks	-3 131	-2 680
Reprises de provisions sur stocks	3 175	2 547
Dotations aux provisions pour engagement de retraite	-708	-729
Reprises de provisions pour engagement de retraite	630	557
Dotations aux provisions pour actifs circulants (1)	-42	-38
Reprises de provisions pour actifs circulants (1)	171	141
Dotations aux provisions pour risques et charges	-183	-37
Reprises de provisions pour risques et charges	71	63
Total	-18	-176

(1) Concernent principalement les provisions clients.

5.7.9 Autres charges

Autres charges, principaux postes	31/12/07	31/12/06
Intérim	-11 167	-11 574
Frais de déplacement & Location de voitures	-9 130	-9 136
Location et charges (hors location de voitures)	-3 783	-4 058
Autres sous-traitance générales	-2 934	-2 461
Honoraires	-2 072	-1 916
Transport sur achats	-1 722	-1 669
Téléphone & Affranchissement	-1 896	-2 040
Autres	-5 955	-4 925
Total	-38 659	-37 779

5.7.10 Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels	31/12/07	31/12/06
Coûts nets des opérations de restructuration (1)	-1 247	-2 648
Autres coûts de restructuration	5	-180
Autres produits / (charges) de regroupement	136	
Produits / (charges) sur opérations en capital		17
Total	-1 106	-2 810

(1) Ce poste représente principalement les coûts liés au regroupement d'Osatis et Groupe Focal, et à des licenciements encourus.

5.7.11 Charge d'impôt sur le résultat

Charge d'impôt sur le résultat	31/12/07	31/12/06
Impôts exigibles	-512	-390
Impôts différés	-2 417	-1 068
Total	-2 929	-1 458

Rationalisation de l'impôt	31/12/07	31/12/06
Résultat net	6 991	4 025
Impôts (impôts différés & impôts courants)	2 929	1 458
Résultat avant impôts	9 920	5 483
Impôts théoriques (33,9%)	3 363	1 875
Impôts différés sur filiales non activés	-152	-80
Différences permanentes	51	58
Reprise de provision pour dépréciation de fonds de commerce non taxable	-251	
Stocks options et actions gratuites sans effet impôts	438	378
Effet impôts sur une moins value à court terme	-193	
Activation Impôts différés sur filiales (1)	-376	-720
Écart de taux et autres éléments	49	-53
Total	2 929	1 458

(1) Les activations d'impôts différés en 2007 concernent principalement la filiale Belge qui a un résultat positif depuis deux ans. Les impôts différés ont été activés à hauteur des perspectives des résultats futurs.

Cumul des impôts différés non comptabilisés	31/12/07	31/12/06
Différences temporaires (1)	137	212
Déficits reportables (2)	3 051	3 757
Total	3 188	3 969

Correspondent principalement :

(1) à des impôts non activés sur la provision retraite d'Osatis Belgique

(2) aux impôts différés liés principalement aux déficits reportables d'Osatis Belgique

Le groupe Osatis a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en France. Cette option concerne les sociétés françaises suivantes :

- Osatis France
- Osatis Ingénierie
- Osatis Systems
- Osatis Consulting

Osatis Solution est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à la fusion effectuée en fin d'année 2007 sous forme de TUP avec Osatis France.

5.7.12 Information sectorielle

5.7.12.1 Secteur primaire : Types d'activités

Chiffre d'affaires, marge opérationnelle, résultat opérationnel courant et résultat opérationnel par secteur	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires		
Services aux infrastructures	197 197	183 906
Services aux applications	38 974	40 006
Chiffre d'affaires total	236 171	223 912
Marge opérationnelle		
Services aux infrastructures	12 320	9 197
Services aux applications	1 495	1 572
Marge opérationnelle totale	13 815	10 769
Résultat opérationnel courant		
Services aux infrastructures	11 285	8 172
Services aux applications	1 218	1 329
Résultat opérationnel courant total	12 504	9 501
Résultat opérationnel		
Services aux infrastructures	10 462	6 157
Services aux applications	936	534
Résultat opérationnel total	11 398	6 691

Actifs et passifs du secteur primaire	Actifs courants	Actifs non courants	Dettes courantes	Dettes non courantes
Services aux infrastructures	76 362	14 204	65 775	5 668
Services aux applications	12 588	2 104	14 573	1 706
Autres (cf.5.7.1 Ecart d'acquisition et 5.2.6 information sectorielle)	1 670	52 799	2 119	17 740

5.7.12.2 Secteur secondaire : Zones géographiques

Chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant et résultat opérationnel par secteur géographique	31/12/07	31/12/06
Chiffre d'affaires		
France	207 175	199 103
Europe hors France	28 995	24 809
Chiffre d'affaires totales	236 171	223 912
Marge opérationnelle		
France	11 504	9 402
Europe hors France	2 311	1 367
Marge opérationnelle totale	13 815	10 769
Résultat opérationnel courant		
France	10 192	8 134
Europe hors France	2 311	1 367
Résultat opérationnel courant total	12 504	9 501

Résultat opérationnel			
France		9 383	5 443
Europe hors France		2 015	1 248
Résultat opérationnel Total		11 398	6 691

Actifs et passifs par secteur géographique	Actifs courants	Actifs non courants	Dettes courantes	Dettes non courantes
France	78 675	67 171	81 525	18 166
Europe hors France	11 945	1 936	942	6 948
Total	90 620	69 107	82 467	25 114

5.7.13 Transactions avec les parties liées

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées en 2006 et 2007 :

Ventes / achats aux parties liées		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
SCAF – prestations de services	31/12/2007		150		50
	31/12/2006		150		60
WB Finances et partenaires – prestations de conseil	31/12/2007	0	0	0	0
	31/12/2006	0	0	0	0

5.7.14 Hors Bilan

5.7.14.1 Cautions & Garanties bancaires données / reçues

Cautions bancaires		31/12/07	31/12/06
Cautions personnelles reçues sur acquisition de sociétés par Osiatiss France		0	48
Garanties bancaires données par Osiatiss Espagne	Contrats clients	-865	-643
Garanties bancaires données par Osiatiss Autriche	Contrats clients	-128	0
Garanties bancaires données par Osiatiss Espagne	Locations	-45	
Garanties bancaires données par Osiatiss Belgique	Locations	-65	-65
Garanties bancaires données par Osiatiss Autriche	Locations	-185	-57
Total		- 1 288	-717

5.7.14.2 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

	Total	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Contrats de bail	3 727	1 756	1 971	

5.7.14.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Droit individuel à la formation (DIF)	Volume d'heures	
	De la part ouverte des droits	N'ayant pas fait l'objet de demande des salariés
France	133 911	131 584

5.7.14.4 Nantissements reçus

Nantissements reçus au 31/12/07				
Origine	Bénéficiaires	Titres nantis	Quantités	Contrepartie
ISD	Osiatis France	Osiatis	900 000	ORAN émises par la SCAF souscrites par Osiatis France le 21 février 2005

5.7.14.5 Nantissements donnés

Nantissements d'immobilisations financières au 31/12/07						
Date de départ	Titres de participation	Bénéficiaires	Montants des emprunts garantis	Date d'échéance	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti
21 février 2005	Osiatis Ingénierie	Lyonnaise de Banque	0,5M€	2012	10 375	8,59%
	Osiatis Ingénierie	Société Générale – Lyonnaise de Banque – WBF – N. S. M. Entreprises	6,7M€	2012	63 504	51,00%
	Osiatis Systems			2012	2 500	51,13%
	Osiatis Systems	Société Générale	1,1M€	2012	600	12,27%
			2M€	2012	476	9,74%
	Osiatis (autocontrôle)	Caisse d'épargne	1,6M€	2012	490	10,02%
	Caisse d'épargne	2012		20 000	0,13%	

5.7.15 Administration et gestion de la société

Président du Conseil de surveillance : M. Walter BUTLER
 Président du Directoire : M. Robert AYDABIRIAN
 Directeur Général : M. Jean-Maurice FRITSCH
 Directeur Général : M. Alain ROUMILHAC

5.7.15.1 Avantages accordés aux principaux dirigeants

Le montant des rémunérations, y compris les avantages en nature, allouées en 2007 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 678 K€. Ces derniers ont reçus en 2007 140 000 actions au titre du plan d'attribution d'actions gratuites et bénéficient par ailleurs au 31/12/07 de 39 416 options de souscription d'actions et de potentiellement 295 000 actions gratuites. L'attribution de ces actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive que sous réalisation des conditions décrites au § 5.5.1.2 « Actions gratuites ». L'évaluation de la valeur, de ces actions gratuites reçues et potentielles ainsi que des stocks options ont été effectuées par un actuaire indépendant qui les a valorisés à 844 K€ en 2007 selon les normes IFRS.

5.8 Information complémentaires sur les instruments financiers

5.8.1 Valeur comptable des instruments financiers par catégories

			Ventilation par catégories d'instrument			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<i>En K€</i>						
O.R.A.N.	4 050	4 050	4 050			
Autres actifs financiers non courants	986	986	986			
Clients	45 809	45 809			45 809	
Autres créances	33 257	33 257			33 257	
Sicav de trésorerie	32	32	32			
Soldes de banques et caisses	9 114	9 114	9 114			
ACTIFS	93 248	93 248	14 182	0	79 066	0
Emprunts auprès des établiss. de crédit à + 1an	2 906	2 906				2 906
O.R.A.N.	9 797	9 797				9 797
Financement Factor	0	0				0
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	20 099	20 099				20 099
Autres dettes	7 425	7 425				7 425
Concours bancaires courants	3 649	3 649				3 649
Intérêts courus non échus	402	402				402
Autres dettes financières	152	152				152
Emprunts auprès des établiss. de crédit à -1 an	1 864	1 864				1 864
PASSIFS	46 294	46 294	0	0	0	46 294

5.8.2 Actifs financiers

5.8.2.1 ORAN SCAF

Dans le cadre des opérations de rapprochement des Groupes OSIATIS et FOCAL la société SCAF, ancienne structure de contrôle de Groupe Focal a émis un emprunt obligataire au profit de la société OSIATIS France en date du 21 février 2005 constitué de 900 000 obligations émises à 5 € pour un montant total de 4 500 000 € cet emprunt obligataire est remboursable en actions ou en numéraires.

Principales modalités de ces ORAN

- taux annuel d'intérêt : 2% capitalisés, qui en cas de remboursement en numéraire, s'imputera sur la prime de remboursement (cf. ci-dessous).
- délai de remboursement : 5 ans, un remboursement anticipé de tout ou partie des obligations étant toujours possible en numéraire au gré de l'émetteur.
- Les obligations seront remboursables par anticipation en actions OSIATIS en cas de :
 - cessation des paiements de SCAF ou de ISD.
 - Cession ou réalisation de toute opération ayant pour effet que La SCAF détienne moins de 99% du capital ou des droits de vote de la société ISD.
 - Cession ou réalisation de toute opération ayant pour effet que M. Yves Bouquerod détienne moins de 51% du capital ou des droits de vote de l'émetteur.
- Modalités de remboursement
 - En cas de remboursement en numéraire la SCAF versera à OSIATIS France une prime de remboursement sur la base d'un taux de rendement annuel de 3,75% par an, en ce compris le taux d'intérêts de 2% visé ci-dessus.

- A la date d'échéance et à défaut de remboursement en numéraire avant cette date, les ORAN seront remboursées en actions OSIATIS détenues directement ou indirectement par la SCAF à concurrence d'une action OSIATIS pour une obligation émise par la SCAF, soit un nombre maximum de 900 000 actions OSIATIS pour le remboursement de la totalité de l'emprunt.
- **Garanties**
 - Par un acte conclu le 21 février 2005 un nantissement de premier rang portant sur 900 000 actions d'OSIATIS détenues par ISD a été consenti au profit d'OSIATIS France en garantie de l'emprunt.
- **Risque sur la garantie**
 - Compte tenu de la garantie donnée par ISD qui est adossée sur la valeur des titres OSIATIS, et compte tenu du fait que le remboursement des ORAN est au choix de la SCAF soit en titres soit en numéraires, la valeur des ORAN s'apprécie au regard de la valeur des actions Osiatis accordées en garantie par ISD.
- **Comptabilisation**
 - Les obligations remboursables en actions ou en numéraire (O.R.A.N.) émises par la SCAF et souscrites par Osiatis France sont comptabilisées en actif financier à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat.
 - Le cours de bourse d'OSIATIS au 31/12/07 étant inférieur à la valeur nominale des obligations (4,5 € vs 5 €), la juste valeur des ORAN est estimée au montant le plus faible entre la valeur actualisée des flux à recevoir en numéraire et la valeur de la garantie de l'emprunt, soit 4 050 K€.
 - Enfin, compte tenu de l'impossibilité de prévoir le mode de remboursement de la créance, les intérêts sont pris en compte sur une base de 2% jusqu'à la date d'échéance

5.8.3 Risque de crédit

En K€	Total	Echu à plus de 3 mois	Echu à plus de 6 mois
Clients	45 809	499	82
Autres créances	33 004	0	0

Le Groupe Osiatis intervient auprès d'une clientèle grands comptes, permettant de garantir une certaine récurrence de l'activité.

Le premier client ne représente que 8,1% du chiffre d'affaires actuel (il représentait 8,7% du chiffre d'affaires 2006), soit 19,0 M€ et les dix premiers 33,6% de ce chiffre d'affaires (33,9% en 2006). La majeure partie de l'activité du Groupe Osiatis n'est donc pas générée par un ou quelques clients prédominants dont la perte pourrait engendrer des difficultés insurmontables.

D'autre part, la diversité sectorielle des activités du Groupe Osiatis témoigne d'une faible dépendance vis-à-vis de secteurs industriels particuliers.

Le délai moyen d'encaissement des créances client est d'environ 63 jours (63 jours en 2006). Comme toutes les entreprises, le groupe Osiatis ne peut écarter le risque d'impayés. Cependant la solidité financière des grands et moyens comptes constituant l'essentiel de son chiffre d'affaires limite sensiblement ce risque.

5.8.4 Risques de liquidités

5.8.4.1 Les emprunts

5.8.4.1.1 Dettes bancaires des sociétés de l'ancien Groupe Focal

Aux termes d'un protocole en date du 7 décembre 2004, l'ensemble des dettes bancaires des sociétés faisant partie de l'ancien Groupe Focal a été réaménagé.

Ce réaménagement a été scindé en trois parties :

- **Partie 1** : 14 890 439 € correspondant à l'endettement objet des accords de décembre 2003, étant précisé que WB Finance & Partenaires a racheté les créances que la Banque San Paolo détenait à l'encontre de Ex Groupe Focal, soit 1 379 663 €, (depuis, WB Finance & Partenaires est considérée à ce titre comme un créancier normal) ;

- **Partie 2** : 1 299 578 € correspondant à la dette résiduelle moyen et long terme ;
- **Partie 3** : 3 812 963 € correspondant aux crédits court terme.

Partie 1

a) A la date de réalisation des opérations de fusion, une première partie de la dette moyen et long terme a été convertie en 1 333 400 Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire (ORAN), pour un montant de 10 000 500 €, lesdites ORAN ayant été intégralement souscrites par les créanciers au titre de cette dette remboursée. Le solde de cette dette moyen et long terme est réaménagé en une dette remboursable in fine d'un montant de 4 889 939 €.

Les principales caractéristiques des ORAN sont les suivantes :

- maturité en 2012 ;
- à l'échéance, remboursement en numéraire ou en actions Osiatiss avec un prix d'exercice de 7,5 € par action, sans pénalités ;
- tout ou partie des ORAN pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents porteurs d'ORAN ;
- les ORAN portent intérêt annuellement au taux Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,75% l'an à l'Euribor 6 mois + 1,2% l'an. En outre, si, à l'échéance des ORAN, la société décide d'un remboursement en numéraire du solde restant dû en principal au titre des ORAN et si le cours de bourse des actions Osiatiss est supérieur à 5 €, la Société versera un intérêt complémentaire assurant au montant du remboursement à l'échéance une rémunération égale au taux Euribor 6 mois, augmentée d'une marge de 1,30% l'an, pour la période courant du 1er janvier 2007 à la date d'échéance.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les ORAN peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires d'ORAN de chaque émission, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble des ORAN égal à : $(10\,000\,500 / 14\,890\,439) * 50\%$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

- le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/07, ce ratio s'élève à 0,31, la condition est donc atteinte.
- le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/07, ce ratio s'élève à 1,16, la condition est donc atteinte.
- le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/07, ce montant s'élève à -4,1 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteints au 31/12/2007, aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2008 au titre des ORAN.

Une clause de rendez-vous a été prévue avec les titulaires des ORAN dans l'hypothèse d'opérations d'acquisition par Osiatiss conduisant à un accroissement d'au moins 50% de son chiffre d'affaires consolidé.

Un retrait non obligatoire et définitif de la cotation sur un marché réglementé des actions Osiatiss, à la demande de cette dernière, constituera un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble des ORAN.

b) Le solde de cette partie de la dette moyen et long terme, soit la somme de 4 889 939 €, a été réaménagé en une dette remboursable intégralement in fine au 31 décembre 2012. Cette dette porte intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,50% l'an à l'Euribor 6 mois + 0,95% l'an.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les DLMT peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble de la DLMT égal à : (4 889

939 / 14 890 439) * 30% des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

- le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2007, ce ratio s'élève à 0,31, la condition est donc atteinte.
- le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2007, ce ratio s'élève à 1,16, la condition est donc atteinte.
- le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2007, ce montant s'élève à -4,1 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteints au 31 décembre 2007, aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2008 au titre de la DLMT.

Tout ou partie du solde de cette partie de la dette moyen et long terme pourra faire l'objet, à l'initiative d'Osiatis, d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents créanciers.

c) Dispositions communes aux ORAN et au solde de la première partie de la dette résiduelle moyen et long terme.

Toute cession de titres Osiatis, conduisant WB Finance & Partenaires, ou toute société ou entité dans laquelle Monsieur Walter BUTLER ou un fonds géré par WB Finance & Partenaires, exerce le contrôle, à détenir moins de 34% des droits de vote constituera un cas d'exigibilité anticipée des ORAN et du solde de la première partie de la dette moyen et long terme.

Partie 2

Le réaménagement de la deuxième partie, la dette « résiduelle » moyen et long terme, consiste en un décalage de deux ans de l'ensemble des échéances de remboursement en principal. En conséquence, une franchise de remboursement de cette dette résiduelle moyen et long terme a été accordée pendant une période de deux ans à compter du 7 décembre 2004.

Tout ou partie du solde de cette dette résiduelle moyen et long terme pourra faire l'objet, à l'initiative d'Osiatis, d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents créanciers.

Cette dette porte intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 3 mois, augmenté d'une marge de 0,5% l'an, payable trimestriellement à terme échu.

La majeure partie de cette dette résiduelle moyen long terme soit 1 188 K€ a été remboursée en 2007, le solde à rembourser en 2008 s'élevant à 61K€.

Toute cession de titres d'Osiatis, conduisant WB Finance & Partenaires, ou toute société ou entité dans laquelle Monsieur Walter BUTLER ou un fonds géré par WB Finance & Partenaires exerce le contrôle, à détenir moins de 34% des droits de vote d'Osiatis, constituera un cas d'exigibilité anticipée de la dette résiduelle moyen et long terme.

Partie 3

Les autorisations de lignes de crédit court terme ont été maintenues jusqu'au 30 juin 2006 puis graduellement réduites, de 50% à 0% jusqu'au 30 juin 2007.

Les utilisations au titre des crédits court terme portaient intérêt à un taux Eonia, augmenté d'une marge de 0,5% l'an, payable trimestriellement à terme échu.

Il est précisé :

- qu'aucun autre rachat de dettes que celui effectué par WB Finance & Partenaires auprès de la Banque San Paolo n'a été effectué ;
- qu'aucun compte courant d'associés n'a été racheté.

5.8.4.1.2 Dettes bancaires d'Osatis France

Covenants sur emprunts Osatis France :

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osatis France (solde 2 739K€ au 31/12/2007) seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non respect des covenants bancaires ci-dessous ;

- Un rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. Celui-ci est de 0,11 au 31 décembre 2007 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la situation nette consolidée inférieur à 1,3 (1,2 sur 1,7M€). Celui-ci est de 0,31 au 31 décembre 2007 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. Celui-ci est de 1,14 au 31 décembre 2007 ;
- L'un des emprunts, dont le solde est de 1,7M€ au 31 décembre 2007, a les covenants complémentaires suivants :
 - Le non-respect du ratio Charge Financières Consolidées sur Excédent Brut d'Exploitation Consolidé et/ou du ratio Dettes Financières Consolidées sur Capacité d'Autofinancement Consolidée entraînera une majoration de 100 points de base du Taux Fixe du Prêt et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ces ratios ;
 - Une majoration de 15 points de base sera appliquée si le rapport Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée est compris entre 1,01 et 1,09, celle ci sera portée à 25 points de base si ce même ratio est compris entre 1,10 et 1,19 et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ce ratio;
 - Un ratio Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée supérieur ou égal à 1,20 entraînera l'application de l'article exigibilité anticipé.

La société WB Finance & Partenaires, s'est engagée après introduction en bourse d'Osatis, à maintenir le pourcentage des droits de vote afférents à sa participation indirecte dans le capital d'Osatis France au minimum à 34% et, pour le cas où ce pourcentage de droits de vote serait amené en deçà de 34%, à en informer préalablement la Banque dans un délai de 30 jours Calendaires avant la date de l'opération envisagée afin d'obtenir l'accord écrit de la Banque.

5.8.4.1.3 Dettes bancaires d'Osatis

Covenants sur emprunts Osatis :

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osatis (solde 3 823K€ au 31/12/2007) seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non respect des covenants bancaires ci-dessous ;

- Un rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. Celui-ci est de 0,11 au 31 décembre 2007 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la situation nette consolidée inférieur à 1,2 sur 1,7M€). Celui-ci est de 0,31 au 31 décembre 2007 ;
- Un rapport des dettes financières consolidées sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. Celui-ci est de 1,14 au 31 décembre 2007 ;
- Covenants complémentaires :
 - Le non-respect du ratio Charge Financières Consolidées sur Excédent Brut d'Exploitation Consolidé et/ou du ratio Dettes Financières Consolidées sur Capacité d'Autofinancement Consolidée entraînera une majoration de 100 points de base du Taux Fixe du Prêt et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ces ratios ;
 - Une majoration de 15 points de base sera appliquée si le rapport Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée est compris entre 1,01 et 1,09, celle ci sera portée à 25 points de base si ce même ratio est compris entre 1,10 et 1,19 et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ce ratio;
 - Un ratio Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée supérieur ou égal à 1,20 entraînera l'application de l'article exigibilité anticipé.

La société WB Finance & Partenaires, s'est engagée après introduction en bourse d'Osatis, à maintenir le pourcentage des droits de vote afférents à sa participation indirecte dans le capital d'Osatis France au minimum à 34% et, pour le cas où ce pourcentage de droits de vote serait amené en deçà de 34%, à en informer préalablement la Banque dans un délai de 30 jours Calendaires avant la date de l'opération envisagée afin d'obtenir l'accord écrit de la Banque.

5.8.4.2 L'affacturage

Les principales caractéristiques des contrats d'affacturage mis en place chez Osiatis France, Osiatis Ingénierie, et Osiatis Systems sont les suivantes :

- Cession non notifiée pour Osiatis Ingénierie et partiellement pour Osiatis Systems;
- Cession notifiée pour Osiatis France et partielle pour Osiatis Systems ;
- Plafond de financement : aucun chez Osiatis Ingénierie, 19M€ chez Osiatis Systems, 15M€ chez Osiatis France ;
- Droit de recours : l'adhérent demeure solidaire du paiement des créances mais, sur demande, bénéficie d'une garantie du factor sur une partie de l'encours.

Le taux de financement de ces contrats correspond à la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois plus une marge. Les lignes accordées ne sont liées à aucune autre condition suspensive. Les contrats signés sont à durée indéterminée.

La capacité maximale de financement Factor s'élève à 25 M€ au 31 décembre 2007 et il n'y a aucune utilisation de cette capacité à cette date.

5.8.4.3 La trésorerie

La capacité brute d'endettement à court terme du Groupe est la suivante :

- Aucune autorisation de découvert bancaire n'a été négocié à ce jour ;
- La capacité maximale de financement du Factor est de 25 M€ elle n'est pas utilisée au 31 décembre 2007.

La position de trésorerie et la dette nette sont suivies régulièrement et figurent dans le reporting mensuel.

La position de trésorerie brute était, au 31 décembre 2007 de +9 146 K€ dont 32K€ de SICAV de trésorerie et la position de trésorerie nette (disponibilité brute – découverts – financement factor) était de +5 497 K€ pour une position nette au 31 décembre 2006 de +401K€.

5.8.4.4 Échéancier des actifs et passifs financiers

	A 1 an	De 1 ans à 5 ans	Au-delà
Passif financier	-6 067	-19 292	
Actif financier	+9 146	+ 5 036	
Position nette avant gestion	+3 079	-13 771	
Hors Bilan			
Position nette après gestion	+ 3 079	- 14 256	

Détail dans les postes du Bilan

	A 1 an	De 1 ans à 5 ans	Au-delà
Passif financier à long terme		-19 292	
Passif financier à court terme	- 6 067		
Actif financier courants	+9 146		
Actif financier non courants		+5 036	
Position nette avant gestion	+3 079	-14 256	

5.8.5 Risques de taux d'intérêts

Le niveau d'endettement (hors intérêts courus non échus) du Groupe au 31 décembre 2007 s'élevait à 25,0 M€ dont 18,4 M€ à taux variable.

Bien que la part de son endettement bancaire à taux variable (73,7%) soit relativement importante, la Société n'a pas jugé nécessaire de couvrir ce risque. Cette décision a été prise en tenant compte de l'évolution générale des taux d'intérêt et du coût d'une telle couverture.

Endettement à taux variable (en K€)	A 1 an au plus	+ 1 an et – 5 ans	Au-delà
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variable	-3 710	-14 685	
Sicav monétaire	32	0	

Position nette avant gestion	-3 678	-14 685	
Hors bilan			
Position nette après gestion	-3 678	-14 685	

Simulation d'une surcharge financière liée à une augmentation de taux (en K€)

Position nette avant gestion	1% de variation de taux	Durée moyenne en jours restant à courir jusqu'au 31/12/2008	Augmentation des charges financières	Impact en % sur l'endettement financier brut de l'exercice
-3 678	1%	365	37	2,40%

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe adopte une politique prudente consistant à placer ses éventuels excédents en OPCVM de trésorerie ou produits équivalents.

5.8.6 Risque de taux de change

Le groupe Osiatis exerçant la quasi-intégralité de ses activités dans la zone euro, l'essentiel de sa facturation et de ses encaissements se fait en €. Par ailleurs, le montant des achats en devises hors € à été jusqu'à présent peu significatif. Pour ces raisons, le risque de change est très faible.

5.8.7 Risques actions

Ventilation des valeurs mobilières de placement (en K€)

Les placements à court terme sont sans risque.

Au 31/12/07	Placement court terme	Sicav	Total du portefeuille de valeurs mobilières
Position à l'actif		32	32
Hors bilan			
Position nette		32	32
Provisions comptabilisées			
Position nette globale		32	32

En cas de baisse de 10% de la valeur des SICAV la position nette globale du portefeuille de valeur mobilières de placement serait de 29 K€.

Les actions propres, quelle que soit leur utilisation, sont comptabilisées selon les normes IFRS en déduction des capitaux propres, en conséquence, une variation du cours n'a aucun impact sur les résultats consolidés.

Au 31 décembre 2007, la valeur d'acquisition de ces titres s'élevait à 675 K€ et leur valeur de marché était de 531 K€. La valeur de marché est calculée sur la base du cours moyen de bourse du derniers mois précédant la clôture. La société détenait 111 700 actions propres au 31 décembre 2007, et 232 000 au 31 décembre 2006.

5.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/07

FIDUCIAIRE LYONNAISE

69, boulevard des Canuts

69317 Lyon Cedex 04

S.A. au capital de € 251.100

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Lyon

PERONNET ET ASSOCIES S.A.

21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie

75116 Paris

S.A. au capital de € 240.085

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Osiatis

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Osiatis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 5.2.3 « Utilisation d'estimations et d'hypothèses » précise le recours à des estimations et des hypothèses pour procéder notamment à l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et à l'évaluation des engagements de retraite. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de l'ensemble des estimations et hypothèses retenues, ainsi que de leur correct traitement dans les comptes, et en particulier :

la note 5.2.5.1 « Ecart d'acquisition » qui précise les modalités de calcul et de suivi de la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition. Nous avons revu ces différents éléments. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé de la méthode et du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour le suivi de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition ;

la note 5.2.5.9 « Engagements envers le personnel » qui précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée ; nous nous sommes également assurés du bien-fondé du traitement retenu par votre société des nouvelles obligations introduites par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, et de la présentation qui en est faite dans la note 5.3.4 « Changement de régime des engagements de retraite ».

Les notes 5.2.5.7. « Actifs et passifs financiers » et 5.8.2.1. « ORAN SCAF » précisent le traitement comptable et les modalités de valorisation des obligations remboursables en actions ou en numéraires émises par la SCAF et souscrites par la société Osiatis France. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables

suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement comptable et de la méthode de valorisation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE LYONNAISE

François Dumont

PERONNET ET ASSOCIES S.A.

Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

5.2.2 DETAIL DES ELEMENTS CONSTITUANT LES RATIOS UTILISES POUR LES COVENANTS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DES ORAN ET DE LA DLMTR.

L'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

Les cash flows libres consolidés correspondent à la variation de la trésorerie nette hors nouveaux emprunts, augmentation de capital et décaissements liés aux acquisitions de titres d'autocontrôle.

La dette financière nette consolidée correspond aux liquidités moins les dettes financières à long terme, et les emprunts et autres financement courants.

5.3 COMPTES SOCIAUX AU 31/12/07

1. BILAN AU 31/12/07 (K€)

BILAN – ACTIF	31/12/07			31/12/06
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres de participation	71 846	-32 150	39 696	39 907
Prêts et créances				
Autres immobilisations financières	370	-73	297	1 518
Actif immobilisé	72 216	-32 223	39 993	41 425
Clients et comptes rattachés	1 124		1 124	223
Autres créances	21 305	-103	21 202	13 776
VMP – Disponibilités	1 817	-71	1 746	2 398
Actif circulant	24 246	-174	24 072	16 397
Comptes de régularisation – Actif	21		21	12
TOTAL ACTIF	96 483	-32 397	64 086	57 834

BILAN – PASSIF	31/12/07	31/12/06
Capital social	15 664	4 638
Primes	5 722	5 096
Réserve légale	710	710
Autres Réserves	18 475	47 080
Report à nouveau		-21 009
Résultat de la période	2 983	3 346
Capitaux propres du Groupe	43 554	39 861
Provisions pour risques et charges	272	
Emprunts et dettes financières	19 182	15 399
Fournisseurs et comptes rattachés	787	401
Dettes fiscales et sociales	263	624
Autres dettes	28	1 549
Dettes d'exploitation	1 078	2 574
TOTAL PASSIF	64 086	57 834

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/07 (K€)

COMPTE DE RESULTAT	2007 (12 mois)	2006 (12 mois)
Chiffre d'affaires	1 836	1 021
Autres produits d'exploitation		
Reprises sur provisions et transfert de charges	40	7
Produits d'exploitation	1 876	1 028
Achats et Sous-traitance		
Autres achats et charges externes	1 797	983
Charges de personnel		
Impôts et taxes	6	8
Autres charges d'exploitation		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges d'exploitation	1 803	991
Résultat d'exploitation	73	37
Résultat financier	1 397	1 786
Résultat exceptionnel	-31	89
Impôt sur les sociétés	1 544	1 434
RESULTAT NET	2 983	3 346

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2007

3.1 Augmentation de capital

1. Le 20 juillet 2007 le Directoire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la quinzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2007, a, procédé à une augmentation de capital par incorporation au capital d'une somme de 10 942 072,40€ prélevée sur le compte « autres réserves », pour le porter de 4 689 459,60 € à 15 631 532 €, par élévation de 0,70 € de la valeur nominale de chacune des actions ordinaires existantes.

2. En conséquence, afin de préserver les droits des titulaires de BSA, consécutivement à la réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le Directoire a procédé à l'ajustement de l'exercice des BSA, La parité d'exercice initiale permettait aux porteurs de BSA de souscrire 1 action pour un BSA, moyennant un prix d'exercice de 5 € par action de 0,30€ de valeur nominale, soit avec une prime d'émission de 4,70 €. La parité d'exercice reste inchangée et permet aux porteurs de BSA de souscrire 1 action OSIATIS pour 1 BSA exercé, moyennant un prix d'exercice de 5 € par action de 1 € de valeur nominale et 4 € de prime d'émission.

3. Suite à plusieurs levées d'options de souscription d'actions le capital d'Osiatiss a été augmenté par l'émission de 186 877 actions nouvelles. L'augmentation du capital de 71 112,40 euros a donné lieu à la constatation d'une prime d'émission de 545 709,07 euros.

4. A l'occasion de la levée de bons de souscription d'actions, 18 768 actions nouvelles ont été émises et le capital d'Osiatis a été augmenté d'un montant nominal de 13 427,70 euros et une prime d'émission de 80 412,30 à été constaté.

5. Au 31 décembre 2007 le capital de la Société est donc de 15 664 170,00 euros divisé en 15 664 170 actions de 1 euros chacune.

3.2 Cession de titres intra-groupe

Les titres d'Osiatis Consulting ont été cédés à Osiatis Ingénierie à leur valeur nette comptable, soit 220K€ (valeur brute 700K€).

Les titres d'Osiatis Solutions ont été cédés à Osiatis Systems pour 1€ (valeur brute : 2 608K€, valeur nette 0).

3.3 Actions gratuites & Stocks options

3.3.1 Stocks options

L'assemblée générale des actionnaires d'Osiatis du 21 décembre 2001 a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120 000 options en faveur du management et des salariés. Ainsi 80 000 options ont été attribuées en décembre 2001 et 40 000 en octobre 2003, chaque option donnant droit à une action.

Les caractéristiques principales du plan sont les suivantes :

- L'entrée en jouissance est fixée à une durée minimum de quatre ans à compter de la date d'attribution ;
- La durée de souscription est d'un an à compter de la date d'entrée en jouissance sachant que la durée de chaque option ne peut excéder 5 ans à compter de la date d'attribution.

Le 21 février 2005, les engagements pris par Osiatis auprès des bénéficiaires ont été repris par Groupe Focal, aujourd'hui Osiatis, en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion soit 43 actions Groupe Focal pour 12 actions Osiatis. Après application de ce rapport et arrondi et compte tenu des annulations, 417 443 options étaient exerçables dont 274 118 options avant le 21 décembre 2006. A cette date, 260 967 options ont été souscrites et 13 151 ont été annulées. Le solde soit 143 325 options étaient exerçable à partir du 21 octobre 2007 jusqu'au 20 octobre 2008. Sur ce solde 21 499 options ont été souscrites avant le 31 décembre 2007 le reste des options exerçables s'élève donc à 121 826 options.

3.3.2 Actions gratuites

L'assemblée générale des actionnaires de Groupe Focal du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites en faveur du management et des salariés dans la limite de 5% du capital de la société.

Au titre des plans mis en place à ce jour, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive que sous réalisation des conditions suivantes :

- Expiration d'une période de 2 ou 3 ans postérieurement à l'attribution, selon le plan concerné. Cette période est appelée « période d'acquisition » ;
- Appartenance du bénéficiaire à une des sociétés du Groupe à l'issue de la période d'acquisition sauf cas particuliers prévus expressément ;
- Performances du Groupe pour une partie des actions gratuites.

Sur le plan de 565 000 actions gratuites 140 000 ont été attribuées définitivement le 21 décembre 2007.

3.4 Actions propres

Osiatis détient au 31 décembre 2007, 111 700 de ses propres actions.

4. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels d'Osiatis sont établis selon les normes comptables définies par l'arrêté du 22 juin 1999. Conformément à la législation en vigueur, la société applique à compter du 1er janvier 2005 le règlement CRC 2002-10 relatif aux actifs.

Osiatis est la société consolidante.

4.1 Intégration fiscale

Conformément à la législation, le groupe Osiatis a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés en France, pour une période de cinq ans ouverte le 1er janvier 1992, option renouvelée périodiquement à son échéance pour la même durée. Cette option concernait cinq filiales au 31/12/2006, elle concerne quatre filiales au 31/12/2007, la société OSIATIS Solution ayant été fusionnée sous forme de TUP dans OSIATIS France au 31/12/07

- Osiatis Ingénierie
- Osiatis Systems
- Osiatis Consulting.
- Osiatis France

Le résultat fiscal d'Osiatis comprend un produit d'impôt lié à l'intégration de 1 613 K€.

Les déficits reportables des années précédentes, provenant des sociétés du groupe intégrées fiscalement, s'élèvent à 15 003 K€.

4.2 Immobilisations financières

La société a retenu comme appréciation de la valeur d'utilité des sociétés filiales, l'évaluation par les flux de trésorerie futurs actualisés. Cette modalité de calcul a été appliquée à compter de l'exercice 2003. Les flux de trésorerie actualisés sont déterminés sur la base d'hypothèses économiques et de conditions d'exploitation prévisionnelles pour chaque filiale.

4.3 Créances et dettes d'exploitation

Les créances et les dettes d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées en cas d'incertitude sur l'échéance de leur recouvrement.

4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée.

5. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT (EN K€)

5.1 Immobilisations financières

Valeurs brutes	31/12/06	Augment.	Diminutions	Autres	31/12/07
Titres de participation (1)	75 145	9	-3 308		71 846
Autres immobilisations financières (2)	1 578	106	-1 030	-284	370
Total	76 723	115	-4 338	-284	72 216

Provisions	31/12/06	Dotations	Reprises	Autres	31/12/07
Titres de participation (3)	35 238		-3 088		32 150
Autres immobilisations financières	60	73	-61	1	73
Total	35 298	73	3 149	1	32 223

Valeurs nettes	31/12/06	31/12/07
Titres de participation	39 907	39 696
Autres immobilisations financières	1 518	297
Total	41 425	39 993

(1) Cession des titres d'OSIATIS Consulting à OSIATIS Systems (700K€) et Cession des titres d'OSIATIS Solutions à OSIATIS Ingénierie (2 608K€).

(2) Autres immobilisations financières en valeurs brutes

Diminutions:

- En 2007, 140 000 actions détenues en autocontrôle ont été affectées à un plan d'actions gratuites, les bénéficiaires ont exercé leurs droits le 21 décembre 2007,
- la valeur du stock de titres liée aux achats et ventes opérés dans le cadre du contrat d'animation de marché a diminué compte tenu de l'évolution du cours.

Autres mouvements :

- reclassement en immobilisations financières des 3000 titres d'autocontrôle du plan d'options « Focal » de 1997, parvenu à expiration en 2007, pour 21K€ (ces titres étaient en Disponibilités)
- compte « espèces » du contrat de Liquidités animé par Oddo, pour 28K€,
- reclassement en Disponibilités de 55 000 titres d'autocontrôle destinés au plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en décembre 2007 : - 333 K€.

(3) Suite à leurs cessions reprise de provision sur les titres d'OSIATIS Consulting (480K€) et sur les titres d'OSIATIS Solutions (2 608K€).

5.2 Titres de participations

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/07 (EN K€)										
Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la sté non remboursés	Cautions et avals donnés par OSIATIS	Chiffre d'affaires HT	Résultat	Dividendes reçus
				Brute	Nette					
Osiatis France	3 675	6 641	100	4 825	4 825	1 926		145 827	5 354	1 837
Osiatis Gmbh (Autriche)	1 948	-271	100	3	3			10 236	54	
OSIATIS SA/NV (Belgique)	140	76	100	0,2	0,2	300		8 193	458	
Osiatis SA (Espagne)	61	2 661	95,1	3	3			10 704	1 036	
Osiatis Ingénierie	1 813	4 975	82,7	25 916	15 873	13 646		43 680	1 232	
Osiatis Systems	2 212	6 264	96,7	41 082	18 975	4 997		48 356	1 247	
GIE Osiatis Services						-28		1 469		
Osiatis Slovaquie	18		51	9	9	N/A		N/A	N/A	N/A

5.3 Autres immobilisations financières

Conformément aux autorisations le permettant, la société a réalisé lors des années précédentes des opérations en Bourse sur ses propres actions, en vue de réguler son marché et remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

La société détient au 31 décembre 2007, 111 700 de ses propres actions, elle en détenait 232 000 au 31 décembre 2006. La valeur brute de ces titres est déterminée selon la méthode FIFO. Le cours moyen de décembre s'établissant à 4.76€, une provision pour dépréciation des actions propres, de 144K€ a été constatée.

5.4 Créances d'exploitation

Créances d'exploitation	31/12/07	31/12/06
Créances clients & comptes rattachés (Groupe)	1 124	223
Autres (1)	21 305	13 964
Total brut	22 429	13 964
Provisions pour dépréciation	103	188
Total net	22 326	13 776

(1) Les autres créances correspondent principalement aux avances en comptes courants effectuées à ses filiales pour un total de 21 070K€. Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

5.5 Valeurs mobilières de placement - Actions propres - Disponibilités

VMP – Disponibilités	31/12/07	31/12/06
Actions propres détenues dans le cadre des stock-options (1)	332	21
Provision pour dépréciation des actions propres	-71	-1
Solde de banques et Caisses	1 485	2 378
Total	1 746	2 398

Reclassement des 55 000 titres d'autocontrôle destinés au plan d'attribution d'actions gratuites provenant de l'actif immobilisé.

5.6 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres						
	Capital	Report à nouveau	Réserves	Primes	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31/12/06	4 638	-21 009	47 790	5 096	3 346	39 861
Affectation du résultat 2006		3 346			-3 346	0
Augmentation de capital cf. 3.1	84			626		710
Autres variations cf. 3.1	10 942	17 663	-28 605			
Résultat de l'exercice					2 983	2 983
Situation au 31/12/07	15 664	0	19 185	5 722	2 983	43 554

5.7 Dettes financières

État des emprunts et dettes financières	Solde au 31/12/07	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
ORAN	10 000		10 000	
Emprunts in fine	4 889		4 889	
Emprunt souscrit en 2007	3 823	732	3 091	
Découverts bancaires	54	54		
Intérêts courus non échus	416	360	56	
Total	19 182	1 146	18 036	

5.8 Détail des emprunts

Dettes in fine	Total au 31/12/2007	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009 & 2010	Taux 2011 & 2012	Couverture	Échéance
ORAN	10M€	+0,75%	+ 0,75%	+ 1%	+ 1,2%	NON	31/12/2012
Emprunt in fine (DLMTR)	4,9M€	+0,5%	+ 0,5%	+ 0,75%	+ 0,95%	NON	31/12/2012

Emprunt moyen terme	Total au 31/12/2007	Taux	Couverture	Fin des remboursements
Emprunt (2007)	3.8M€	Fixe	NON	2012

Aux termes d'un protocole en date du 7 décembre 2004, l'ensemble des dettes bancaires des sociétés faisant partie de l'ancien Groupe Focal a été réaménagé.

A la date de réalisation des opérations de fusion, une première partie de la dette moyen et long terme a été convertie en 1 333 400 Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire (ORAN), pour un montant de 10 000 500 €, lesdites ORAN ayant été intégralement souscrites par les créanciers au titre de cette dette remboursée. Le solde de cette dette moyen et long terme est réaménagé en une dette remboursable in fine d'un montant de 4 889 939 €.

ORAN

Les principales caractéristiques des ORAN sont les suivantes :

maturité : en 2012 ;

à l'échéance, remboursement en numéraire ou en actions Osiatis avec un prix d'exercice de 7,5 € par action, sans pénalités ;

tout ou partie des ORAN pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents porteurs d'ORAN ;

les ORAN portent intérêt annuellement au taux Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,75% l'an à l'Euribor 6 mois + 1,2% l'an. En outre, si, à l'échéance des ORAN, la société décide d'un remboursement en numéraire du solde restant dû en principal au titre des ORAN et si le cours de bourse des actions Osiatis est supérieur à 5 €, la Société versera un intérêt complémentaire assurant au montant du remboursement à l'échéance une rémunération égale au taux Euribor 6 mois, augmentée d'une marge de 1,30% l'an, pour la période courant du 1er janvier 2007 à la date d'échéance.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les ORAN peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires d'ORAN de chaque émission, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble des ORAN égal à : $(10\,000\,500 / 14\,890\,439) * 50\%$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2007, ce ratio s'élève à 0,31, la condition est donc atteinte.

le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2007, ce ratio s'élève à 1,16, la condition est donc atteinte.

le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2007, ce montant s'élève à -4,1 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteints au 31/12/07, aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2008 au titre des ORAN.

Une clause de rendez-vous a été prévue avec les titulaires des ORAN dans l'hypothèse d'opérations d'acquisition par Osiatis conduisant à un accroissement d'au moins 50% de son chiffre d'affaires consolidé.

Un retrait non obligatoire et définitif de la cotation sur un marché réglementé des actions Osiatiss, à la demande de cette dernière, constituera un cas d'exigibilité anticipée de l'ensemble des ORAN.

Emprunt in fine (DLMTR)

Le solde de cette partie de la dette moyen et long terme, soit la somme de 4 889 939 €, a été réaménagé en une dette remboursable intégralement in fine au 31 décembre 2012. Cette dette porte intérêt à un taux annuel égal à l'Euribor 6 mois, payable semestriellement à terme échu, à compter du 1er janvier 2007, ce taux sera évolutif dans le temps de l'Euribor 6 mois + 0,50% l'an à l'Euribor 6 mois + 0,95% l'an.

Au plus tard le 30 juin de chaque année et pour la première fois le 30 juin 2006, les DLMT peuvent partiellement être remboursées par anticipation (par remboursement d'une partie de la valeur nominale de chaque ORAN) en numéraire exclusivement, et à la demande du représentant de la masse, pari passu pour tous les titulaires, dans la limite du Principal de Référence et à hauteur d'un montant total pour l'ensemble de la DLMT égal à : $(4\ 889\ 939 / 14\ 890\ 439) * 30\%$ des cash-flows libres consolidés sous réserve que toutes les conditions suivantes soient réunies au 31 décembre de l'année précédente, étant précisé qu'elles seront appréciées post-remboursement anticipé :

le ratio de dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit être inférieur à 0,8. Au 31/12/2007, ce ratio s'élève à 0,31, la condition est donc atteinte.

le ratio de dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé doit être inférieur à 1,8. Au 31/12/2007, ce ratio s'élève à 1,16, la condition est donc atteinte.

le montant des cash-flows libres consolidés de l'année concernée doit être supérieur à 2 M€. Au 31/12/2007, ce montant s'élève à -4,1 M€, la condition n'est donc pas atteinte.

Les conditions des covenants de remboursement n'ayant pas été atteints au 31/12/07, aucun remboursement n'aura lieu au 30 juin 2008 au titre de la DLMT.

Tout ou partie du solde de cette partie de la dette moyen et long terme pourra faire l'objet, à l'initiative d'Osiatiss, d'un remboursement anticipé pari passu entre les différents créanciers.

Dispositions communes aux ORAN et au solde de la première partie de la dette résiduelle moyen et long terme. Toute cession de titres Osiatiss, conduisant WB Finance & Partenaires, ou toute société ou entité dans laquelle Monsieur Walter BUTLER ou un fonds géré par WB Finance & Partenaires, exerce le contrôle, à détenir moins de 34% des droits de vote constituera un cas d'exigibilité anticipée des ORAN et du solde de la première partie de la dette moyen et long terme.

Emprunts Osiatiss :

Les modalités de remboursement des emprunts d'Osiatiss (solde 3 823K€ au 31/12/2007) seraient susceptibles d'être modifiées en cas de non respect des covenants bancaires ci-dessous ;

Un rapport des charges financières consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 0,25. Celui-ci est de 0,11 au 31 décembre 2007 ;

Un rapport des dettes financières consolidées sur la situation nette consolidée inférieur à 1,2 sur 1,7M€). Celui-ci est de 0,31 au 31/12/07 ;

Un rapport des dettes financières consolidées sur la capacité d'autofinancement consolidée inférieur à 3,5. Celui-ci est de 1,14 au 31 décembre 2007 ;

Covenants complémentaires :

Le non-respect du ratio Charge Financières Consolidées sur Excédent Brut d'Exploitation Consolidé et/ou du ratio Dettes Financières Consolidées sur Capacité d'Autofinancement Consolidée entraînera une majoration de 100 points de base du Taux Fixe du Prêt et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ces ratios ;

Une majoration de 15 points de base sera appliquée si le rapport Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée est compris entre 1,01 et 1,09, celle ci sera portée à 25 points de base si ce même ratio est compris entre 1,10 et 1,19 et ce, jusqu'à publication de prochains comptes consolidés faisant apparaître le respect de ce ratio;

Un ratio Dettes Financières Consolidées sur Situation Nette Consolidée supérieur ou égal à 1,20 entraînera l'application de l'article exigibilité anticipée.

La société WB Finance & Partenaires, s'est engagée après introduction en bourse d'Osiatis, à maintenir le pourcentage des droits de vote afférents à sa participation indirecte dans le capital d'Osiatis France au minimum à 34% et, pour le cas où ce pourcentage de droits de vote serait amené en deçà de 34%, à en informer préalablement la Banque dans un délai de 30 jours Calendaires avant la date de l'opération envisagée afin d'obtenir l'accord écrit de la Banque.

5.9 Dettes d'exploitation

Etat des dettes d'exploitation au 31/12/2007	Solde	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes fournisseurs	787	787	
Dettes fiscales	263	263	
Autres dettes	28	28	
Total	1 078	1 078	

Les dettes fiscales correspondent à hauteur de 260K€ à la TVA collectée.

5.10 Résultat financier

Résultat financier	31/12/07	31/12/06
Intérêts sur ORAN, emprunts & découverts	-849	-462
Dividendes reçu d'OSIATIS France	1 837	3 675
Dotations/reprises de provisions pour dépréciation des titres d'autocontrôle	-83	8 562
Reprise provision dépréciation compte courant	84	
Valeur brute comptable des titres d'autocontrôle cédés	-397	-10 405
Charges et produits financiers divers	28	68
Produits financiers sur comptes courants	777	348
Total	1 397	1 786

- Suite à l'évaluation des différentes filiales par la méthode des flux de trésorerie future actualisés « test d'impairments », il n'a pas été nécessaire de modifier les provisions pour dépréciation des titres de Osiatis Systems et Osiatis Ingénierie.
- Une provision a été constatée sur les titres d'autocontrôle de 144K€ et une reprise à la suite des mouvements intervenus en 2007 sur les titre d'autocontrôles a hauteur de 61K€.
- Les provisions pour dépréciation des comptes courants s'élèvent à 104K€ celles-ci sont effectués sur la base de la situation nette des filiales concernées.

5.11 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	31/12/07	31/12/06
Coûts d'acquisition		-32
Autres produits exceptionnels		
Reprise de provision pour IFA		121
Litiges divers	-69	
Titres d'autocontrôle (2)	-262	
Subvention 2004 Belgique (1)	300	
Total	-31	89

(1) L'abandon de créance de 300 K€ effectué par Osiatis (1) en faveur d'Osiatis Belgique en 2004 comportait une clause de retour à meilleure fortune. Cette clause a été activée au 31/12/07.

(2) Constitution d'une provision liée à l'affectation de 55 000 actions d'autocontrôle à un plan d'attribution d'actions gratuites.

5.12 Activités, dettes et créances concernant les entreprises liées

Activité, Dettes et créances concernant des entreprises liées	Débit / Actif	Crédit / Passif
Chiffre d'affaires		2 469
Achats	29	
Charges et Produits financiers (dont dividendes)	3	2 615
Titres de participations nets	39 688	
Compte courants	21 069	28
Clients et Autres créances	1 207	
Fournisseurs		0

5.13 Impôts sur les sociétés

Tableau de répartition de l'impôt sur les sociétés	2007	2006
Impôts sur les bénéfices (IFA 2005)	-68	- 121
Produits d'impôts liés à l'intégration fiscale	1 613	1 555
Total	1 544	1 434

5.14 Effectif

	2007	2006
Effectif moyen	0	0

5.15 Hors bilan

5.15.1 Nantissements

Nantissements d'immobilisations financières au 31/12/07						
Date de départ	Titres de participation	Bénéficiaires	Montants des emprunts garantis	Date d'échéance	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti
21 février 2005	Osiatis Ingénierie	Lyonnaise de Banque	0,5M€	2012	10 375	8,59%
	Osiatis Ingénierie	Société Générale – Lyonnaise de Banque – WBFP – N. S. M. Entreprises	6,7M€	2012	63 504	51,00%
	Osiatis Systems			2012	2 500	51,13%
	Osiatis Systems	Société Générale	1,1M€	2012	600	12,27%
			2M€	2012	476	9,74%
	Osiatis (autocontrôle)	Caisse d'épargne	1,6M€	2012	490	10,02%
				2012	20 000	0,13%

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Administration et gestion de la société

Président du Conseil de Surveillance :	M. Walter BUTLER
Président du Directoire :	M. Robert AYDABIRIAN
Directeur Général	M. Jean-Maurice FRITSCH
Directeur Général	M. Alain ROUMILHAC

5.3.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2007

FIDUCIAIRE LYONNAISE

69, boulevard des Canuts
69317 Lyon Cedex 04
S.A. au capital de € 251.100
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Lyon

PERONNET ET ASSOCIES S.A.

21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie
75116 Paris
S.A. au capital de € 240.085
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Osiatis, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note IV.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation.

Notre appréciation de la valeur d'inventaire des titres s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques de perte de valeur de ses filiales, ainsi que sur l'examen du caractère raisonnable des estimations retenues par la direction pour le suivi des valeurs d'utilité des titres de participations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE LYONNAISE

François Dumont

PERONNET ET ASSOCIES S.A.

Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

5.3.2 COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIES DES 5 DERNIERS EXERCICES

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	N- 4	N-3	N-2	N-1	N
	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice en K Euros					
Capital social en K Euros	7 096	7 096	4 609	4 638	15 664
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 365 455	2 365 455	15 365 436	15 458 525	15 664 170
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer			2 457 987	3 004 745	2 624 600
par conversion d'obligations (en 2012 et en l'absence de remboursement en numéraire des ORAN)			1 333 400	1 333 400	1 333 400
par exercice de droit de souscription			1 124 587	1 671 345	1 291 200
Opérations et résultats de l'exercice en K Euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	626	1 152	847	1 021	1 836
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-29	3 094	2 320	3 934	1 929
Impôts sur les bénéfices (Produit + / Charge -)	0	53	1 651	1 434	1 544
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-29 330	-8 341	11 438	3 346	2 983
Résultat distribué					
Résultat par action en Euros					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,01	1,00	0,30	0,35	0,20
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotation aux amortissements et provisions	-12,40	-3,53	0,74	0,22	0,19
Dividende attribué à chaque action (net)					
Personnel en K Euros					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	76	76	29	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	46	46	18	0	0

5.4 CONVENTIONS REGLEMENTEES

5.4.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES PAR LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous informons de la poursuite de conventions règlementées conclues antérieurement et la conclusion de nouvelles conventions au cours de l'exercice 2006. Celles-ci vous seront relatées par les commissaires aux comptes dans leur rapport spécial.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, aucune convention réglementée n'a été conclue. Il est néanmoins précisé que le Directoire a été autorisé à émettre des cautions avals et garanties au nom et pour le compte de la Société dans la limite d'un montant global de 1 500 000 €, à compter du 21 février 2008, ainsi qu'à constituer des sûretés dans la limite d'un montant unitaire de 1 000 000 € sans limitation de durée.

5.4.2 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

FIDUCIAIRE LYONNAISE
69, boulevard des Canuts
69317 Lyon Cedex 04
S.A. au capital de € 251.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

PERONNET & ASSOCIES S.A.
21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie
75116 Paris
S.A. au capital de € 240.085

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Cession des titres d'Osiatis Consulting à Osiatis Systems

Personnes concernées

- M. Yves Bouquerod, vice-président du conseil de surveillance,
- M. Laurent Parquet, membre du conseil de surveillance,
- M. Robert Aydabirian, président du directoire,
- M. Jean-Maurice Fritsch, directeur général,
- M. Alain Roumilhac, directeur général.

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 19 décembre 2007 votre société à céder à Osiatis Systems la totalité de sa participation dans Osiatis Consulting.

Modalités

Le 20 décembre 2007, votre société a cédé l'ensemble de ses actions Osiatis Consulting à Osiatis Systems pour leur valeur nette comptable, soit € 220.000.

1.2 Cession des titres d'Osiatis Solutions à Osiatis Ingénierie

Personnes concernées :

- M. Yves Bouquerod, vice-président du conseil de surveillance,
- M. Laurent Parquet, membre du conseil de surveillance,
- M. Pierre Costes représentant WB Finance et Partenaires, membre du conseil de surveillance,
- M. Robert Aydabirian, président du directoire,
- M. Jean-Maurice Fritsch, directeur général,
- M. Alain Roumilhac, directeur général.

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 20 mars 2007 votre société à céder à Osiatis Ingénierie la totalité de sa participation dans Osiatis Solutions.

Modalités

Le 10 juillet 2007, votre société a cédé l'ensemble de ses actions Osiatis Solutions à Osiatis Ingénierie pour € 1.

1.3 Cession des parts du G.I.E. Osiatis Services à Osiatis Ingénierie

Personnes concernées

- M. Yves Bouquerod, vice-président du conseil de surveillance,
- M. Laurent Parquet, membre du conseil de surveillance,
- M. Robert Aydabirian, président du directoire,
- M. Jean-Maurice Fritsch, directeur général,
- M. Alain Roumilhac, directeur général.

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 19 décembre 2007 votre société à céder à Osiatis Ingénierie la totalité de sa participation dans le G.I.E. Osiatis Services.

Modalités

Votre société détient 85 parts du G.I.E. Osiatis Services sur un total de 100. Cette cession n'était pas réalisée au 31 décembre 2007.

1.4 Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Personne concernée

- M. Jean-Maurice Fritsch, directeur général.

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 19 juillet 2007 votre société à modifier la convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Osiatis Belgique.

Cette convention avait été autorisée initialement par un conseil de surveillance de 2004, conformément à l'article L. 225-86 du Code de commerce. A la suite de la fusion avec le groupe Focal, votre société vient aux droits et obligations de l'ancienne holding Osiatis.

Modalités

La présente convention a pris effet à compter du 1er janvier 2007 et sera valable deux ans. A l'issue de ce délai, elle sera caduque de plein droit.

La clause de retour à meilleure fortune se réalise si les conditions suivantes sont effectives :

- Le résultat comptable avant impôt d'Osiatis Belgique est positif, et
- la situation nette d'Osiatis Belgique est au moins égale au capital social, et
- la trésorerie d'Osiatis Belgique est positive.

Ces conditions étant remplies, Osiatis Belgique remboursera € 300.000 par tranche de € 100.000, la créance ainsi restaurée. Selon l'avenant du 27 juillet 2007 aucun intérêt ne sera dû sur le montant de cette créance.

1.5 Convention de refacturation du coût des actions gratuites à Osiatis France

Personnes concernées

- M. Walter Butler, président du conseil de surveillance,

- M. Laurent Parquet, membre du conseil de surveillance,
- M. Robert Aydabirian, président du directoire,
- M. Jean-Maurice Fritsch, directeur général,
- M. Alain Roumilhac, directeur général.

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 19 décembre 2007 votre société à refacturer à Osiatis France le coût d'actions gratuites attribuées à des salariés d'Osiatis France issues du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 décembre 2005.

Modalités

Cette convention a donné lieu à une facture de votre société à Osiatis France en date du 31 décembre 2007 pour un montant de € 632.800 hors taxes, correspondant à la valorisation historique de ces actions autodétenues dans les livres de votre société à la date d'approbation du plan (21 décembre 2005).

1.6 Engagements pris à l'égard de deux dirigeants d'Osiatis en cas de cessation de leurs fonctions

Personnes concernées

- M. Jean-Maurice Fritsch, directeur général.
- M. Alain Roumilhac, directeur général.

Nature et objet

Le conseil de surveillance d'Osiatis a autorisé en date du 19 décembre 2007 votre société à autoriser la souscription d'un contrat d'assurance pour deux dirigeants par les organes sociaux d'Osiatis France et Osiatis Ingénierie.

Modalités

Ces engagements ont été décidés pour :

- Osiatis France pour M. Fritsch.

Ce dernier bénéficie de la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la GSC, de la reprise d'ancienneté et de la prise en compte de la période de suspension de son contrat de travail dans le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement dont ce dernier bénéficierait en cas de licenciement par ladite société, hors faute grave ou lourde.

- Osiatis Ingénierie pour M. Roumilhac.

Ce dernier bénéficie de la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la GSC, de la reprise d'ancienneté et de la prise en compte de la période de suspension de son contrat de travail dans le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement dont ce dernier bénéficierait en cas de licenciement par ladite société, hors faute grave ou lourde.

1.7 Engagements concernant les cautions, avals et garanties

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 20 mars 2007 votre société à émettre des cautions, avals et garanties en son nom et pour son propre compte.

Modalités

Cet engagement, valable pour une durée de un an, est effectif à compter du 21 février 2007. L'émission des cautions, avals et garantie est limitée à un montant global de € 1.500.000.

Au titre de l'exercice 2007, cette convention n'a pas été utilisée.

1.8 Engagements concernant l'émission des sûretés

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 20 mars 2007 votre société à émettre des sûretés pour un montant unitaire de € 1.000.000 sans limitation de durée.

Modalités

Cet engagement n'a donné lieu à aucune application en 2007.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de prestations de services avec la SCAF

Nature et objet

Le conseil de surveillance a autorisé en date du 21 février 2005 votre société à conclure avec la SCAF une convention de prestations de services prévoyant la fourniture de conseil et d'assistance commerciale et stratégique.

Modalités

Cette convention a une durée de trois ans. La rémunération annuelle est de € 150.000.

La charge comptabilisée au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'est élevée à € 150.000.

2.2 Convention d'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales

Nature et objet

Le conseil d'administration de Groupe Focal devenu Osiatis a autorisé l'adhésion de l'ensemble de ses filiales françaises à la convention d'intégration fiscale dont votre société est la société mère, et ce, à compter du 1er janvier 2001. A compter du 1er janvier 2005, Osiatis France est rattachée à ce groupe fiscal.

Nous vous rappelons que pour l'exercice 2007, les sociétés intégrées fiscalement avec votre société sont les suivantes : Osiatis Ingénierie, Osiatis consulting, Osiatis Systems, G.I.E. Osiatis Services, Osiatis France, Osiatis Solutions étant précisé que cette dernière société a été dissoute au cours de l'exercice 2007.

Votre société se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe.

Modalités

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, le produit comptabilisé par votre société au titre de cette convention s'est élevé à € 1.612.889.

2.3 Convention de trésorerie du groupe

Nature et objet

Le conseil d'administration du 27 septembre 2000 de Groupe Focal devenu Osiatis a autorisé la modification du taux de la rémunération prévue dans la convention de trésorerie du groupe mise en place le 2 juin 1997. Celui-ci est fixé maintenant au taux maximum fiscalement déductible applicable à la date de clôture de l'exercice, au lieu du taux T4M, plafonné au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles, utilisé antérieurement. Le 11 avril 2005, Osiatis France est rattachée à cette convention de trésorerie.

Modalités

Le taux appliqué au cours de l'exercice 2007 s'est élevé à 5,41 %.

Votre société a ainsi comptabilisé des produits financiers relatifs aux avances consenties aux sociétés suivantes :

- G.I.E. Osiatis Services € 4.679
- Osiatis Ingénierie € 458.423
- Osiatis Systems € 219.642
- Osiatis consulting € 11.110
- Osiatis France € 83.509

Inversement, votre société a comptabilisé des charges financières relatives aux avances consenties par :

- Osiatis France € 3.077

Le montant total des avances consenties au 31 décembre 2007 est de € 20.769.506, décomposé comme suit :

- Osiatis Ingénierie € 13.645.828
- Osiatis Systems € 4.997.069
- Osiatis consulting € 200.133
- Osiatis France € 1.926.476

Inversement au 31 décembre 2007, le total de la dette vis-à-vis du G.I.E. Osiatis Services représente € 27.659.

2.4 Prestations d'Osiatiss à ses filiales : allocation des dépenses exposées

Nature et objet

Le conseil d'administration de Groupe Focal devenu Osiatiss du 17 décembre 2001 a autorisé la modification de la facturation des prestations de la société à ses filiales qui s'effectue avec marge à compter rétroactivement du 1er janvier 2001. Le 6 décembre 2005, le conseil de surveillance a autorisé Osiatiss France à bénéficier aussi de ces prestations.

Les dépenses de votre société exposées en contrepartie des prestations fournies à ses filiales sont répercutées à celles-ci par la facturation d'une allocation calculée au prorata de la valeur ajoutée de chacune des sociétés du groupe par rapport au total consolidé de la valeur ajoutée du groupe et facturée avec une marge de 3 %.

La valeur ajoutée est définie comme égale au chiffre d'affaires des prestations moins la sous-traitance technique plus la valeur ajoutée des opérations de négoce.

Modalités

A ce titre, votre société a facturé pour l'exercice 2007 :

- Osiatiss France € 1.188694
- Osiatiss Ingénierie € 356.255
- Osiatiss Systems € 281.551
- Osiatiss consulting € 9.872
- G.I.E. Osiatiss Services € 75

2.5 Convention de prestations de conseil avec W Finance et Partenaires

Nature et objet

Le conseil de surveillance de votre société du 18 décembre 1998 a autorisé la société à conclure avec W Finance et Partenaires une convention de prestations de conseil pour une durée indéterminée.

La convention définit les modalités de rémunération de W Finance et Partenaires sur la base suivante :

- à hauteur du temps passé ;
- à hauteur de 0,5 % du montant des acquisitions réalisées, déduction faite du temps passé facturé.

Modalités

Cette convention n'a pas donné lieu à rémunération au titre de l'exercice 2007.

Lyon, Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

FIDUCIAIRE LYONNAISE

François Dumont

PERONNET ET ASSOCIES S.A.

Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

6.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme aux dispositions légales en vigueur quant à son fonctionnement. Les préconisations du Rapport AFEP-AGREF du MEDEF de septembre 2002 ne sont quant à elles pas strictement appliquées.

Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance n'ont fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'aucune condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire, ni d'aucune incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, à l'exception de Monsieur Yves BOUQUEROD pour lequel l'AMF a prononcé une sanction pécuniaire de 400 000 € le 25 octobre 2007 suite à des griefs relatifs à l'information financière et au marché du titre de Groupe Focal, Monsieur Yves BOUQUEROD ayant ensuite déposé un recours par déclaration au greffe de la Cour d'appel de Paris en date du 11 février 2008.

Ces mêmes membres n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

6.1.1 DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.1.1.1 Directoire

Composition du Directoire et liste des mandats exercés au 31/12/07

Les membres du Directoire ne sont pas tenus de détenir des actions Osiatis.

Les dirigeants de la Société se sont réunis à cinq reprises au cours de l'exercice 2007. La plupart de ces réunions a réuni la totalité de ses membres.

Au 31 décembre 2007, la composition du Directoire est la suivante :

Président :	Robert AYDABIRIAN Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour une durée de 4 ans Fonction : Président du Directoire
Membre :	Jean-Maurice FRITSCH – Directeur Général Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour une durée de 4 ans Fonction : Directeur Général
Membre :	Alain ROUMILHAC – Directeur Général Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 2 mai 2006, pour une durée de 4 ans Fonction : Directeur Général

Depuis la démission de Monsieur Robert AYDABIRIAN de son mandat de Président du Directoire, avec effet au 30 avril 2008 et la nomination, à compter du 1^{er} mai 2008 de Monsieur Jean-Maurice FRITSCH en tant que nouveau Président du Directoire et de Monsieur Alain ROUMILHAC, Directeur Général Exécutif, la composition du Directoire est la suivante :

Président :	Jean-Maurice FRITSCH Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 22 avril 2008 avec effet au 1 ^{er} mai 2008, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2012 Fonction : Président du Directoire
Membre :	Alain ROUMILHAC – Directeur Général Exécutif Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 22 avril 2008 avec effet au 1 ^{er} mai 2008, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 avril 2012 Fonction : Directeur Général Exécutif

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatis au 31/12/07

Nom	Mandat	Société
Robert AYDABIRIAN		
France	Président du Directoire Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Directoire	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Osiatis France
Etranger	Administrateur	Osiatis Espagne
J.M FRITSCH		
France	Vice-Président du Directoire et Directeur Général Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Osiatis Consulting
Etranger	Président du Conseil d'administration Administrateur	Osiatis Belgique Osiatis Espagne
Alain ROUMILHAC	Membre du Directoire et Directeur Général Membre du Directoire et Directeur Général	Osiatis Osiatis Ingénierie

6.1.1.2 Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont tenus de détenir au minimum une action Osiatis.

Président :	Walter BUTLER Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 Fonction : Directeur Général de Butler Capital Partners et de WB Finance & Partenaires
Vice-Président :	Yves BOUQUEROD Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 Fonction : Président Directeur Général de SCAF
Membre :	Laurent PARQUET Nommé pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 Fonction : Directeur associé de WB Finance & Partenaires
Membre :	WB Finance & Partenaires , représentée par Pierre Costes depuis le 16 juin 2006 en remplacement de Michel Védrines Nommée pour la 1 ^{ère} fois le 21 février 2005, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 Fonction : Directeur de Butler Capital Partners

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatis au 31/12/07

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président du Conseil de Surveillance	Osiatis

Yves BOUQUEROD	Président du Conseil de Surveillance	Osiatis France
	Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Laurent PARQUET	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis
	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Ingénierie
	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Systems
	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis France
WB Finance et Partenaires	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis
	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis France
	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Ingénierie
	Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Systems
Pierre COSTES	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance	Osiatis
	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance	Osiatis France
	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance	Osiatis Ingénierie
	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance	Osiatis Systems
	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance	

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatis au 31/12/07

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président Directeur Général	WB Finance et Partenaires
	Président Directeur Général	Butler Capital Partners
	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	CESAR
	Membre du Conseil de Surveillance	Groupe Flo
	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	Champiloire
	Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président	Financière Giraud International
	Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président	Financière Accès Industrie
	Président du Conseil de Surveillance	SNCM
	Membre du Conseil de Surveillance	Colfilm
	Administrateur	Holding Sports et Evènements (HSE)
	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration	SESE (Société d'exploitation sports et événements)
	Gérant	Amstar Entreprises
	Gérant	SCI 30 Albert 1 ^{er}
Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président	VSSA Holding (SAS)	
Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	Accès Industrie	
Yves BOUQUEROD	<i>Président Directeur Général</i>	SCAF
Laurent PARQUET	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration	Press Index
	Président du Conseil de Surveillance	Champiloire
	Représentant permanent d'Amstar Entreprises	WB Finance et Partenaires

	au Conseil d'Administration Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	SNCM
WB Finance et Partenaires	Administrateur	Butler Capital Partners
Pierre COSTES	Administrateur Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Press Index Giraud International Accès Industrie CESAR

6.1.2 HISTORIQUE DES MANDATS SOCIAUX

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osiatis au 31/12/06

Nom	Mandat	Société
Robert AYDABIRIAN		
France	Président du Directoire Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Directoire	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Osiatis France
Etranger	Administrateur	Osiatis Espagne
J.M FRITSCH		
France	Vice-Président du Directoire et Directeur Général Membre du Directoire et Directeur Général Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président Représentant permanent d'Osiatis en tant que Président	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Elypse ¹⁰ Osiatis Consulting Osiatis Solutions
Etranger	Président du Conseil d'administration Administrateur	Osiatis Belgique Osiatis Espagne
Alain ROUMILHAC	Membre du Directoire et Directeur Général Membre du Directoire et Directeur Général	Osiatis Osiatis Ingénierie
Walter BUTLER	Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France
Yves BOUQUEROD	Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance Gérant	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Thalys Conseil ¹¹
Laurent PARQUET	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Osiatis France
WB Finance et Partenaires	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France

¹⁰ Ce mandat a pris fin en septembre 2006

¹¹ Ce mandat a pris fin en septembre 2006.

	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Michel VEDRINES	Représentant permanent de WB Finance & Partenaires au Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance & Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance & Partenaires au Conseil de Surveillance	Osiatis ¹² Osiatis France ¹³ Osiatis Ingénierie ¹⁴ Osiatis Systems ¹⁵
Pierre COSTES	Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance Représentant permanent de WB Finance et Partenaires au Conseil de surveillance	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatis au 31/12/06

Nom	Mandat	Société
Walter BUTLER	Président Directeur Général Président Directeur Général Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, président Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président Représentant permanent de Butler Capital Partners, Président Vice-président du Conseil de surveillance Membre du Conseil de surveillance Administrateur Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Gérant Gérant	WB Finance & Partenaires Butler Capital Partners CESAR Groupe Flo Champiloire Financière Abrium Financière Giraud International Financière Acces Industrie SNCM Colfilm Holding sports et événements SESE (Société d'exploitation sports et événements) Amstar Entreprises SCI 30 Albert 1 ^{er}
Yves BOUQUEROD	Président Directeur Général	SCAF
Laurent PARQUET	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent d'Amstar Entreprises au conseil d'administration	Exlinéa Press Index Champiloire WB Finance & Partenaires

¹² Ce mandat a pris fin le 16 juin 2006

¹³ Ce mandat a pris fin le 29 juin 2006

¹⁴ Ce mandat a pris fin le 30 juin 2006

¹⁵ Ce mandat a pris fin le 16 juin 2006

	Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de surveillance	SNCM
WB Finance et Partenaires	Administrateur	Butler Capital Partners
Michel VEDRINES	Administrateur Président Directeur Général Membre du Conseil de surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Comité de surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Butler Capital Partners Financière Chantreau Armoricaïne CESAR Champloire FICORB Giraud International Financière Sernam Sernam Xpress
Pierre COSTES	Administrateur Vice-Président du Conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance Membre du conseil de surveillance	Press Index Abrium Giraud International Acces Industrie

Liste des mandats sociaux dans le Groupe Osatis au 31/12/05

Nom	Mandat	Société
Yves BOUQUEROD		
	Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance Gérant	Osatis Osatis Ingénierie Osatis Systems Thalys Conseil
Robert AYDABIRIAN		
France	Président du Directoire Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Président du Directoire	Osatis Osatis Ingénierie Osatis Systems Osatis France
Etranger	Administrateur	Osatis Espagne
J.M FRITSCH		
France	Membre du Directoire et Directeur Général Membre du Directoire et Directeur Général Représentant permanent d'Osatis en tant que Président Représentant permanent d'Osatis Systems en tant qu'administrateur Représentant permanent d'Osatis en tant que Président Représentant permanent d'Osatis en tant que Président Représentant permanent d'Osatis en tant que Président Représentant permanent d'Osatis en tant que Président	Osatis Osatis France Osatis Ingénierie Osatis Desk ¹⁶ Osatis Systems Elypse Osatis Consulting Focal Solutions
Etranger	Président du Conseil d'administration Administrateur	Osatis Belgique Osatis Espagne

¹⁶ Ce mandat a pris fin le 1^{er} décembre 2005

Walter BUTLER		
	Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France
Laurent PARQUET		
	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems Osiatis France
WB Finance et Partenaires		
	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Michel VEDRINES		
	Représentant permanent de WB Finance & Partenaires au Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance & Partenaires au Conseil de Surveillance Représentant permanent de WB Finance & Partenaires au Conseil de Surveillance	Osiatis Osiatis France Osiatis Ingénierie Osiatis Systems
Pierre COSTES		
	Membre du Conseil de surveillance	Osiatis France

Liste des mandats sociaux hors du Groupe Osiatis au 31/12/05

Nom	Mandat	Société
Yves BOUQUEROD		
	Président Directeur Général Administrateur	SCAF SA de Constructions et d'Exploitation du Parking Récamier.
Walter BUTLER		
	Président du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance Représentant permanent de Butler Capital Partners, président Représentant permanent de Butler Capital Partners, président Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance	WB Finance & Partenaires Butler Capital Partners CESAR Exlinéa Financière Atys Atys SA Financière Flo Groupe Flo SA Champiloire Financière Abrium Financière Giraud International Giraud International

	Gérant Gérant	Amstar Entreprises SCI 30 Albert 1 ^{er}
Laurent PARQUET		
	Administrateur Administrateur Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Vice-président du conseil d'administration Vice-président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Représentant permanent d'Amstar Entreprises au conseil d'administration	1001 Listes Exlinéa Press Index Financière Flo Groupe Flo SA Champiloire WB Finance & Partenaires
WB Finance et Partenaires	Administrateur	Butler Capital Partners
Michel VEDRINES		
	Administrateur Président Directeur Général Vice-Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de surveillance	Butler Capital Partners Financière Chantreau Armoricaïne Financière Atys Atys SA Champiloire Giraud International CESAR
Pierre COSTES		
	Administrateur Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'administration Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil de surveillance Vice-Président du Conseil de surveillance Vice-Président du Conseil de surveillance	Press Index 1001 Listes Financière Atys Abrium Giraud International
Alain ROUMILHAC	Administrateur	IBM France Financement

6.1.3 CONFLIT D'INTERET

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'est en conflit d'intérêt potentiel, à l'exception de Monsieur Yves BOUQUEROD, Président Directeur Général de SCAF, société prestataire de services (conseil et assistance commerciale et stratégique) auprès de la Société, et de Monsieur Walter BUTLER, Président du Conseil d'administration de la société WB Finance & Partenaires, liée avec la Société par une convention de prestations de conseil. Vous trouverez les rémunérations perçues au titre de ces conventions au § 6.3.1 du présent document.

Les deux conventions précitées ont d'ailleurs fait l'objet de convention réglementées (cf. § 5.4). Aucune autre convention de service n'a été conclue entre la Société et ses dirigeants.

6.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CONTROLE INTERNE

6.2.1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport joint du Président du Conseil de Surveillance rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Société OSIATIS

En application de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans le présent rapport joint au rapport de gestion :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance de la société Osiatis au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007,
- ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Osiatis.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

1.1 Composition du Conseil de surveillance de la société

L'article 16.1 des statuts prévoit que le Conseil de surveillance de la société « est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion avec une autre société anonyme ».

A l'heure actuelle, le Conseil de surveillance de la société comprend quatre membres, dont le Président et le Vice-Président.

A ce jour, un seul des membres est une personne morale, tous les autres membres du Conseil de surveillance étant des personnes physiques.

Les membres du Conseil de surveillance de la société sont nommés pour 6 ans par l'assemblée générale ordinaire. Les fonctions d'un membre du Conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les membres du conseil de surveillance sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Le membre du Conseil de surveillance nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le Conseil de surveillance de la Société est composé de 4 membres :

- Monsieur Walter Butler
- Monsieur Yves Bouquerod
- Monsieur Laurent Parquet
- La société WB Finance et Partenaires, représentée par Monsieur Pierre Costes.

Les mandats exercés par chacun figurent dans le rapport de gestion d'Osiatis.

Le Président du Conseil de surveillance de la société Osiatis est Monsieur Walter Butler et le Vice-Président est Monsieur Yves Bouquerod. Aucun des membres du Conseil ne perçoit de rémunération au titre de ces fonctions.

Walter Butler : Walter Butler a débuté sa carrière en 1983 comme Inspecteur des Finances au Ministère des Finances. De 1986 à 1988, il a été conseiller du Ministre de la Culture et de la Communication, de 1988 à 1990, il a occupé la fonction de directeur exécutif au sein de la banque d'affaires Goldman Sachs à New York puis Londres. En 1990, il fonde Butler Capital Partners. Walter Butler est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration.

Yves Bouquerod : Son parcours professionnel s'est notamment déroulé à la Banque française pour le commerce extérieur (BFCE), à la Caisse des dépôts, à la Banque industrielle et commerciale de Paris (Directeur). En 1987, il a créé la banque SAGA (banque de marché et de gestion de fortune) dont il deviendra PDG, puis en 1989, la SCAF (société de gestion de portefeuille). Après avoir investi dans le Groupe Focal en 1990, il est devenu l'actionnaire majoritaire et le Président du conseil d'administration en 1994. De 2000 à 2005, il s'est progressivement investi dans la gestion opérationnelle du Groupe Focal en assurant le management de la division Ingénierie. Aujourd'hui, il conserve ses activités de gestion de fortune à travers la SCAF tout en étant membre de plusieurs conseils de surveillance du Groupe.

1.2 Rôle du Conseil de surveillance de la société

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A cet effet et à toute époque de l'année, le Conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il peut se faire assister à cet effet par tous conseils extérieurs qu'il jugera utile.

En application de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, le Conseil de surveillance de la société présente chaque année à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires un rapport énonçant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

De plus, le Conseil de surveillance exerce notamment les attributions suivantes :

- nomination des membres du Directoire et proposition à l'assemblée générale de leur révocation, nomination du Président du Directoire et de ses éventuels Directeurs Généraux, fixation de leur rémunération, révocation du Président et des Directeurs Généraux,
- cooptation des membres du Conseil de surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire,
- nomination parmi ses membres personnes physiques d'un Président et d'un Vice-Président,
- octroi à un ou plusieurs de ses membres de tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés,
- convocation de l'assemblée générale des actionnaires en cas de défaut de convocation par le Directoire,
- transfert du siège social de la société dans tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire et possibilité de modifier les statuts de la société en conséquence,
- contrôle des conventions conclues en application des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce.

Enfin, les décisions du Directoire ci-après énumérées doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et autres garanties,
- les opérations énumérées à l'article 15.3 des statuts de la société.

1.3 Fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum quatre fois par an (c'est-à-dire une fois par trimestre pour statuer sur le rapport trimestriel du Directoire établi en application de l'article L.225-68 al 4 du Code de

commerce). Dans la mesure du possible, l'ensemble des points à traiter tout au long de l'année est concentré sur ces quatre réunions. Cependant, le Conseil de surveillance peut se réunir aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige pour tel ou tel type d'événement.

La durée des réunions varie selon le contenu de l'ordre du jour mais durent rarement moins de deux heures compte-tenu de la richesse et de la diversité des échanges qu'elles peuvent occasionner.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil de Surveillance, ou à défaut, le Vice-Président. Comme mentionné dans l'article 18.2 des statuts de la société, les convocations sont effectuées par écrit moyennant le respect d'un délai minimum de trois jours. En revanche, si tous les membres du Conseil de surveillance sont d'accord, le Conseil peut être convoqué verbalement et/ou sans délai.

Il est à noter que le Président doit convoquer le Conseil de Surveillance dans un délai de quinze jours lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance présente au Président une demande écrite en ce sens. Si la demande est demeurée sans effet, ses auteurs peuvent convoquer eux-mêmes le Conseil de surveillance en précisant l'ordre du jour.

Pour l'exercice 2007, aucune demande écrite n'a été déposée en ce sens.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions qui examinent les comptes annuels ou intermédiaires, le cas échéant.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent en principe au siège social de la société WB Finance et Partenaires.

Préalablement aux réunions, dans les délais prévus par la loi et les statuts le cas échéant, les documents nécessaires sont remis aux membres du Conseil de surveillance afin de leur permettre de prendre connaissance des points qui vont être abordés (rapport trimestriel du Directoire, comptes annuels et consolidés, rapport de gestion, rapports du directoire aux assemblées générales d'actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes, budget commercial, projets de résolution...). En cas de besoin, comme mentionné ci-avant, le Conseil de surveillance peut à toute époque de l'année se faire communiquer l'ensemble des documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Les délibérations du Conseil de surveillance ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions du Conseil doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre du Conseil de surveillance dispose d'une seule voix. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante. Un membre du Conseil de surveillance peut donner par écrit mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil. Ce dernier ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Il est tenu un registre de présence qui, au début de chaque séance, est signé par les membres participant à la réunion.

Après chaque réunion du Conseil de surveillance, un procès-verbal est établi. Il est signé par le président de séance et un membre du Conseil. En cas d'empêchement du président de séance, il est alors signé par deux membres du Conseil au moins.

L'article 18.3 des statuts de la société prévoit la faculté pour le Conseil, selon les dispositions légales et réglementaires, d'établir et d'adopter un règlement intérieur fixant les modalités et conditions « selon lesquelles sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil de surveillance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur ». Pour le moment, aucun règlement de ce type n'est en place.

Au cours de l'année 2007, les principaux sujets traités par le Conseil de surveillance sont :

- Approbation du rapport trimestriel présenté par le Directoire,
- Examen des comptes annuels et consolidés,
- Contrôle des conventions conclues en application des articles L.225-86 et suivants du Code de commerce,
- Autorisations données au Directoire afin d'effectuer les opérations prévues aux articles 15.2 et 15.3 des statuts de la société.

1.4 Exclusion de vote

Au cours de l'exercice 2007, trois exclusions de vote ont eu lieu lors de la réunion du Conseil de surveillance du 19 décembre, dans le cadre de l'approbation de conventions dites « réglementées » au sens de l'article L.225-86 du Code de commerce :

- la première exclusion concerne MM Parquet, Bouquerod ainsi que la Société WB Finance & Partenaires représentée par M. Costes, dans le cadre de la cession de la totalité des titres d'Osiatis Consulting par Osiatis à Osiatis Systems ;
- la deuxième exclusion concerne les mêmes personnes, dans le cadre de la cession par Osiatis de 85 % des parts du GIE Osiatis Services à Osiatis Ingénierie ;
- la troisième exclusion concerne MM Butler, Parquet, ainsi que la société WB Finance & Partenaires représentée par M. Costes, dans le cadre la refacturation du coût des actions gratuites attribuées aux dirigeants au titre du plan adopté le 21 décembre 2005.

1.5 Limitations des pouvoirs du directoire par le conseil de surveillance

1. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les statuts de la société au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutes autres limitations des pouvoirs du directoire sont inopposables aux tiers.

2. La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et autres garanties font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

3. Sont en outre soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance les opérations et décisions suivantes :

- l'approbation du budget annuel,
- la constitution en une ou plusieurs fois, ou l'augmentation en une ou plusieurs fois, de tous engagements hors bilan, à l'exclusion de ceux visés à l'article 15-2, portant sur un montant unitaire supérieur à 500.000 euros par an, ou sur un montant total annuel supérieur à 1.500.000 euros,
- toute prise de participation dans une société ou un groupement existant ou à créer d'un montant supérieur à 1.000.000 euros,
- tout investissement d'un montant unitaire supérieur à 1.000.000 d'euros, et en particulier les acquisitions ou cessions de quelque nature que ce soit, notamment de fonds de commerce et de tous actifs corporels ou incorporels,
- tout emprunt ou engagement financier d'un montant unitaire supérieur à 1.000.000 euros,
- toute décision de restructuration, fusion, cessation d'activité, dissolution ou liquidation de filiales,
- tout recrutement de cadres dirigeants impliquant pour la société une charge annuelle supérieure à 220.000 euros,
- toute attribution d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions ainsi que toute attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre,

- toute mise en œuvre d'une autorisation d'émission de valeurs mobilières ou de rachat d'actions de la société ou d'annulation d'actions de la société donnée par l'assemblée générale au directoire.

2. Procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société

L'objet du présent paragraphe est de « rendre compte » des procédures de contrôle interne du Groupe Osiatis, c'est-à-dire de les décrire et les expliquer.

Les objectifs du contrôle interne se concentrent essentiellement sur :

- le contrôle du respect des choix stratégiques du Groupe,
- le contrôle de l'activité, des performances et des résultats du Groupe,
- la fiabilité des comptes consolidés.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est aussi de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le Groupe Osiatis est constitué des sociétés suivantes :

- Osiatis (ex Groupe Focal), holding du Groupe
- Osiatis France
- Osiatis Systems
- Osiatis Ingénierie
- Osiatis Consulting
- Osiatis Solutions, dont le patrimoine a fait l'objet d'une transmission universelle à Osiatis France en fin d'exercice 2007 suite à une opération de dissolution sans liquidation conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil
- Osiatis Belgique
- Osiatis Espagne
- Osiatis Autriche
- Osiatis Hongrie
- Osiatis Slovaquie

Et d'un G.I.E « Osiatis Services ».

Le présent chapitre vise essentiellement les procédures de contrôle interne mises en place dans les sociétés françaises du Groupe.

2.1 Le contrôle interne : description générale

2.1.1 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- La Direction Générale
- Les Directeurs des filiales
- La Direction comptable
- Le Contrôle de gestion
- Le Conseil de surveillance de la société.

2.1.2 Rôle de certains acteurs

2.1.2.1 La Direction Générale

La Direction Générale fixe annuellement les objectifs à atteindre pour le Groupe, déclinés pour chacune des sociétés. La Direction Générale s'assure que les moyens nécessaires sont mis en œuvre par chacun des dirigeants des sociétés du Groupe pour permettre la réalisation des objectifs.

2.1.2.2 Les Directeurs des filiales

Chaque Directeur de filiale définit et conduit ses actions en cohérence avec les objectifs du Groupe. Il décline en objectifs pour ses collaborateurs les niveaux à atteindre fixés par la Direction Générale.

2.1.2.3 La Direction comptable

Elle est garante de l'application des règles en matières de consolidation, de la fiabilité, de la comparabilité et de la qualité de l'information fournie tant en interne qu'en externe.

Elle établit et met en forme les états financiers (bilan, compte de résultat, notes annexes et commentaires) destinés périodiquement ou occasionnellement aux actionnaires, aux dirigeants ou aux tiers intéressés.

2.1.2.4 La Direction du contrôle de gestion

Elle est garante de l'application des règles en matière de reporting et de suivi budgétaire.

Elle établit et met en forme le budget et le reporting mensuel à destination des directions opérationnelles et des organes de direction.

Elle assure des missions de contrôle et de conseil sur les activités des opérations.

2.1.2.5 Le Conseil de surveillance

Il contrôle les actes accomplis par le Directoire selon les modalités mentionnées aux § 1.2 et 1.5. Il approuve le budget du groupe et des différentes filiales présenté annuellement.

2.2 Le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières

2.2.1 Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés d'OSIATIS sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Financial Committee).

La présentation des comptes consolidés adoptée par Osiatiss est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 27 octobre 2004.

Ces principes sont décrits dans le manuel de procédure d'établissement des comptes consolidés qui est transmis tous les ans à chaque filiale du groupe.

2.2.2 Modalités de consolidation

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

2.2.3 Retraitements de consolidation

Les actifs, passifs, charges et produits sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes. En conséquence, des retraitements sont opérés dès lors que des différences matérielles existent entre les méthodes comptables retenues pour les comptes individuels, et celles retenues pour les comptes consolidés.

2.2.4 Mise en œuvre de la consolidation

La consolidation est établie sur un logiciel spécialisé et certifié IFRS. Ce produit est conforme aux exigences concernant les normes comptables internationales.

Les données intégrées proviennent des comptes sociaux des filiales.

Les retraitements d'homogénéisation, le calcul des impôts différés, la prise en compte des provisions retraites aux normes du groupe, les tests de dépréciation des actifs non amortis sont effectués par la Direction Comptable du Groupe.

Les déclarations fiscales de chaque pays sont contrôlées avec les données intégrées dans les comptes consolidés.

2.2.5 Budget

Tous les ans, chaque filiale établit son budget annuel. Celui-ci est présenté aux membres du Directoire de la société qui, après analyse, discussion et éventuellement modification, approuve celui-ci.

Ce budget est ensuite présenté par filiale et consolidé au Conseil de surveillance qui après analyse, discussion et éventuellement modification l'approuve conformément aux statuts de la société.

Les budgets comprennent toutes les données nécessaires à la compréhension de l'activité future, les hypothèses envisagées, les risques et opportunités.

2.2.6 Construction du budget

Les budgets des filiales sont établis sur la base des comptes sociaux de chaque société. Les retraitements d'homogénéisation, le calcul des impôts différés, la prise en compte des provisions retraites aux normes du groupe.

En règle générale, ce budget comprend les éléments suivants :

- Des hypothèses de construction (évolution du marché, des prix, des salaires, des taux d'intérêt...),
- Un budget commercial prévisionnel comprenant des hypothèses de prises de commandes, de chiffre d'affaires et de marge par pays,
- Une estimation des frais de fonctionnement hors production (commerce et marketing communication, finances, ressources humaines, services généraux, informatique, direction générale)
- Une prévision d'effectif avec taux de charge, embauches, turn over...
- Un compte de résultat prévisionnel,
- Un bilan et un tableau de financement prévisionnels.

2.2.7 Suivi du budget

Un tableau de bord est établi sur la base du manuel de procédure d'établissement des comptes consolidés qui décrit les principales règles et modalités à utiliser pour l'établissement de celui-ci.

Il est établi mensuellement par le contrôle de gestion et comprend :

- Un compte de résultat estimé du mois et en cumul ;
- Un comparatif par rapport aux prévisions budgétaires de l'année et aux réalisations de l'année précédente ;
- un tableau de bord synthétisant les principaux résultats du groupe (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, trésorerie, prises de commandes, effectifs) ;
- Un suivi par société ;
- une analyse des données et des principaux événements du mois.

Ces résultats sont présentés trimestriellement par le Directoire au Conseil de surveillance.

2.2.8 Fiscalité

Le contrôle de la détermination du résultat fiscal et du calcul de l'impôt sur les sociétés, les formalités et le suivi fiscal en matière de fusions et acquisitions, sont effectués par un cabinet d'avocat spécialisé en fiscalité. Celui-ci est régulièrement consulté sur l'évolution de la fiscalité et de ses impacts éventuels sur la société.

La liasse fiscale de la holding et des sociétés françaises est établie à partir de la balance extraite du progiciel comptable sur un progiciel spécialisé et agréé par l'administration fiscale. Ce dernier effectue des contrôles de cohérence avant d'assurer la transmission informatisée de la liasse au centre des impôts.

WALTER BUTLER
Président du Conseil de surveillance

6.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

FIDUCIAIRE LYONNAISE

69, boulevard des Canuts
69317 Lyon Cedex 04
S.A. au capital de € 251.100
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Lyon

PERONNET & ASSOCIES S.A.

21-23, avenue Pierre-1er-de-Serbie
75116 Paris
S.A. au capital de € 240.085
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Osiatiss, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Osiatiss et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Lyon, Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 mai 2008

Les Commissaires aux Comptes

FIDUCIAIRE LYONNAISE

François Dumont

PERONNET ET ASSOCIES S.A.

Olivier Peronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Jouanne

6.3 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés, durant l'exercice 2007, à chacun des mandataires sociaux de la Société par (i) la Société et/ou (ii) des sociétés contrôlées par la Société, et/ou (iii) des sociétés qui la contrôlent sont répertoriés dans le présent paragraphe.

6.3.1 REMUNERATION ET AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Néant.

Il est à noter que la société SCAF, dont le Président Directeur Général est Monsieur Yves Bouquerod (Vice-Président du conseil de surveillance d'Osiatis) a perçu 150 000 Euros HT au 31 décembre 2007 dans le cadre de la convention de prestations de services a été conclue avec la Société.

La société WB Finance et Partenaires dont, le Président Directeur Général est Monsieur Walter Butler (Président du Conseil de surveillance d'Osiatis) n'a perçu aucune rémunération au titre de la convention de prestations de conseil conclue avec la Société.

6.3.2 REMUNERATION ET AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Robert AYDABIRIAN

	2007	2006
Rémunération fixe	215 972 €	216 521 €
Rémunération variable	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantages en nature	3 816 €	3 816 €
Jetons de présence	Néant	Néant
TOTAL	219 788 €	220 337 €

Jean-Maurice FRITSCH (*)

	2007	2006
Rémunération fixe	155 775 €	150 651 €
Rémunération variable	52 000 €	70 000 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantages en nature	4 224 €	4 224 €
Jetons de présence	Néant	Néant
TOTAL	211 999 €	224 875 €

Alain ROUMILHAC (**)

	2007	2006
Rémunération fixe	160 230 €	100 596 €
Rémunération variable	46 000 €	Néant
Rémunération exceptionnelle	40 000 €	Néant
Avantages en nature	3 996 €	2 331 €
Jetons de présence	Néant	Néant
TOTAL	250 226 €	102 927 €

(*) Seul MM Jean-Maurice FRITSCH et Alain ROUMILHAC ont perçu au 31 décembre 2007 une rémunération variable, calculée en fonction de plusieurs indicateurs, notamment chiffre d'affaires, résultats.

Le montant total des rémunérations indiquées correspond au montant brut imposable.

Compte tenu du fait que l'ASSEDIC considère que le contrat de travail de Jean-Maurice FRITSCH est suspendu en raison de son mandat social, Jean-Maurice FRITSCH et Alain ROUMILHAC par analogie bénéficient des avantages suivants :

- souscription auprès de GSC (Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise) d'une convention d'assurance au régime de base classe 6 et au régime complémentaire classe H pour leur permettre une indemnisation similaire à celle qu'ils auraient perçue si leur contrat de travail respectif n'avait pas été suspendu,
- prise en compte de l'ancienneté du contrat de travail et de la période de suspension pour Jean-Maurice FRITSCH et Alain ROUMILHAC, pour le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement dont ils bénéficieront, en cas de licenciement (au-delà du mois d'avril 2009 pour Alain ROUMILHAC), hors cas de faute grave ou lourde,
- prise en compte d'une indemnisation équivalente à celle dont ils auraient bénéficié de la part de l'ASSEDIC comme si les rémunérations versées au titre des mandats l'avaient été au titre d'un contrat de travail, avec déduction des sommes attribuées par la GSC, en cas de révocation des mandats au sein du Groupe Osatis (au-delà d'avril 2009 pour Alain ROUMILHAC) pour un motif autre qu'une violation caractérisée de leurs obligations en qualité de mandataire social, dans l'hypothèse où ces révocations seraient accompagnées d'un licenciement (non motivé par une faute grave ou lourde).

Monsieur Alain ROUMILHAC peut par ailleurs prétendre à une prime de départ (incluant l'indemnité conventionnelle de licenciement et l'éventuel préavis non effectué) en cas de rupture de son contrat de travail avec la société Osatis Ingénierie à l'initiative de cette dernière et excepté en cas de licenciement pour faute grave ou lourde dont le montant est de 105 000 € brut en cas de rupture effective dans la période de 24 à 36 mois suivant son engagement. Au delà de 36 mois de présence, les règles susmentionnées s'appliquent.

Par ailleurs :

- Robert Aydabirian a bénéficié de 70 000 actions gratuites attribuées sur l'exercice 2007. Il bénéficie potentiellement de 70 000 actions gratuites attribuables en 2008.
- Jean-Maurice Fritsch bénéficie de 39 416 options de souscription d'actions. Il a bénéficié de 70 000 actions gratuites attribuées sur l'exercice 2007. Il bénéficie potentiellement de 140 000 actions gratuites attribuables en 2008.
- Alain Roumilhac bénéficie potentiellement de 85 000 actions gratuites attribuables en 2008.

Le coût théorique des actions gratuites calculée selon la méthode Cox-Ross-Rubinstein sur la base d'un cours de l'action à la date d'attribution de 7,20 € est de 966 K€ en 2007 et le coût des options de souscriptions d'actions représentent une charge de 11 K€ sur l'exercice 2007.

L'attribution des actions gratuites potentielles ne sera définitive que sous réalisation des conditions décrites au § 5.2.5.4.1.2 « Actions gratuites » de l'annexe des comptes consolidés du Groupe.

6.4 RAPPORT SPECIAL SUR LES STOCKS OPTIONS ET LES ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial concernant les opérations réalisées en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 (options de souscription ou d'achat d'actions) et L.225-197-1 à L.225-197-3 (actions gratuites) du Code de Commerce lors de l'exercice social 2007.

Nous vous rappelons que :

1. lors de l'assemblée générale mixte du 21 décembre 2001, le directoire de la société Osiatis - aujourd'hui dissoute – a été autorisé à mettre en place un plan d'options de souscription d'actions et à attribuer 120.000 options au maximum.

Après autorisation du conseil de surveillance, un plan d'options de souscription d'actions a été mis en place par le directoire le 21 décembre 2001 : 80.000 options ont été attribuées le 21 décembre 2001 et le solde (soit 40.000), le 22 octobre 2003. Suite au départ d'un des bénéficiaires, 116 500 options étaient effectivement attribuées au 21 février 2005, jour de la fusion absorption d'Osiatis par votre société.

Lors de cette opération, votre société a repris les engagements d'Osiatis à l'égard des bénéficiaires en appliquant le rapport d'échange retenu pour la fusion, soit 43 actions de votre société contre 12 actions Osiatis. Par conséquent, après application de ce rapport d'échange et arrondissement, 274.118 options sont exerçables au titre de l'attribution faite en 2001 et 143.325 au titre de l'attribution faite en 2003.

2. l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 1997 a autorisé le conseil d'administration de votre société à consentir au profit de certains salariés du groupe dans la limite de 1,6 % du capital social, des options donnant droit, soit à la souscription d'actions nouvelles, soit à l'achat d'actions existantes de votre société.

Dans le cadre de cette autorisation, des options d'achat d'actions ont été attribuées à des salariés du Groupe.

3. l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005 a autorisé le directoire de votre société, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance, à procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de votre société, dans la limite de 5 % du capital de celle-ci au 30 juin 2005, les émissions réalisées pour les besoins d'attribution d'actions ordinaires nouvelles ne pouvant excéder 5 % du capital social à cette même date.

Suite à cette décision, le directoire a mis en place trois plans d'actions gratuites et procédé, après autorisation préalable du conseil de surveillance, à l'attribution de 565.000 actions gratuites le 21 décembre 2005 et de 85.000 le 24 mai 2006.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions

Plan d'options « Osiatis » (Options de souscription d'actions)

Nous vous rappelons qu'aucune option de souscription n'a été attribuée au cours de cet exercice en vertu de ce plan d'options puisque l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 décembre 2001 est aujourd'hui expirée.

En application des dispositions légales, nous vous informons que :

- au cours de l'exercice 2006 et au titre de l'attribution faite en 2001, un mandataire social de la société, en levant 71 666 options détenues, a souscrit 71 666 actions de la société, au prix unitaire de 3,34884 €,
- au cours de l'exercice 2007 et au titre de l'attribution faite en 2003, aucun mandataire social de la société n'a levé d'options, étant précisé que l'exercice desdites options est possible du 22 octobre 2007 au 22 octobre 2008,

- aucun mandataire social de la société, en levant une ou plusieurs options détenues, n'a souscrit ou acheté des actions des sociétés liées à la société, des sociétés contrôlées au sens de l'Article L.223-16 du Code de commerce,
- seuls 3 salariés –appartenant à une société contrôlée au sens de l'Article L.223-16 du Code de commerce, ont levé leurs options au cours de l'exercice 2007 au titre de l'attribution faite en 2003 et ont ainsi souscrit 21 499 actions, au prix unitaire de 2,93023 €.

Plan d'options «Focal » (Options d'achat d'actions)

Nous vous rappelons qu'aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de cet exercice en vertu de ce plan d'options puisque l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 30 octobre 1997 est aujourd'hui expirée.

En application des dispositions légales, nous vous informons que :

- aucun mandataire social de la société, en levant une ou plusieurs options détenues, n'a acheté des actions de la société, des sociétés qui lui sont liées, des sociétés contrôlées au sens de l'Article L.223-16 du Code de commerce
- la société ne comporte pas de salarié.

Actions gratuites

L'assemblée générale des actionnaires de Groupe Focal du 30 juin 2005 a autorisé le Directoire à attribuer des actions gratuites en faveur du management et des salariés dans la limite de 5 % du capital de la société.

Au titre des plans mis en place à ce jour, 650 000 actions gratuites ont été attribuées à des managers et salariés dont 565 000 le 21 décembre 2005 et 85 000 le 24 mai 2006.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive que sous réalisation des conditions suivantes :

- Expiration d'une période de 2 ou 3 ans postérieurement à l'attribution, selon le plan concerné. Cette période est appelée « période d'acquisition » ;
- Appartenance du bénéficiaire à une des sociétés du Groupe à l'issue de la période d'acquisition sauf cas particuliers prévus expressément ;
- Performances du Groupe pour une partie des actions gratuites.

Ces actions ont une valeur nominale de 1 Euros.

Aucune action gratuite n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la société par les sociétés qui lui sont liées, à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'Article L.233-16 du Code de commerce.

L'attribution gratuite d'actions effectuée au cours de l'exercice 2005 en faveur de deux mandataires sociaux est devenue définitive en date du 21 décembre 2007, à hauteur de 70 000 actions pour chacun, la condition de présence à cette date ayant été remplie, étant précisé que les bénéficiaires sont tenus de respecter un délai de conservation de deux ans à compter de l'attribution définitive.

Actions concernant les salariés non mandataires sociaux

Les actions attribuées au management et aux salariés d'Osiatiss autres que les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005 sont toujours en « période d'acquisition ».

Aucune action gratuite n'a été attribuée, au cours de l'exercice 2007 à des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Le Directoire

7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Date	Type de document	Référence
05/02/07	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance	www.amf-france.org
08/02/07	Communiqué : chiffre d'affaires annuel 2006	Balo n° 20 du 14/02/07 www.amf-france.org www.osiatis.com + Les Echos du 8/02/07
12/02/07	Déclaration d'actions et droits de vote (décembre 2006) Déclaration d'actions et droits de vote (janvier 2007)	www.amf-france.org www.osiatis.com
02/03/07	Déclaration d'actions et droits de vote (février 2007)	www.amf-france.org www.osiatis.com
08/03/07	Descriptif du programme de rachat d'actions	www.amf-france.org www.osiatis.com
27/03/07	Communiqué : résultats annuel 2006	Balo n° 50 du 25/04/07 www.amf-france.org www.osiatis.com + Les Echos du 27/03/07
03/04/07	Déclaration d'actions et droits de vote (mars 2007)	www.amf-france.org www.osiatis.com
10/05/07	Communiqué : CA 1 ^{er} trimestre 2007	Balo n° 57 du 11/05/07 www.amf-france.org www.osiatis.com + Les Echos du 11/05/07
11/05/07	Déclaration d'actions et droits de vote (avril 2007)	www.amf-france.org www.osiatis.com
23/05/07	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale	www.amf-france.org www.osiatis.com
29/05/07	Honoraires des Commissaires aux Comptes	www.amf-france.org www.osiatis.com
29/05/07	Liste des informations publiées ou rendues publique depuis le 1 ^{er} janvier 2006	www.amf-france.org www.osiatis.com
04/06/07	Déclaration d'actions et droits de vote (mai 2007)	www.amf-france.org www.osiatis.com
13/06/07	Avis de convocation à l'Assemblée Générale	Balo n° 71 du 13/06/07 www.amf-france.org www.osiatis.com
03/07/07	Rapport du Président sur le contrôle interne	www.amf-france.org www.osiatis.com
06/07/07	Bilan semestriel du contrat de liquidité	www.osiatis.com
06/07/07	Déclaration d'actions et droits de vote (juin 2007)	www.osiatis.com
20/07/07	Approbation des comptes 2006	Balo n° 87 du 20/07/07 www.osiatis.com
23/07/07	Communiqué : CA 1 ^{er} semestre 2007	Balo n° 91 du 30/07/07 www.osiatis.com + Les Echos du 24/07/07
27/08/07	Déclaration d'actions et droits de vote (juillet 2007)	www.osiatis.com
31/08/07	Rapport financier semestriel	www.osiatis.com
04/09/07	Déclaration d'actions et droits de vote (août 2007)	www.osiatis.com

25/09/07	Communiqué : Résultats 1 ^{er} semestre 2007	Balo n° 125 du 17/10/07 www.osiatis.com + Les Echos du 26/09/07 + Le Figaro du 26/09/07 + La Vie Financière du 29/09/07
08/10/07	Déclaration d'actions et droits de vote (septembre 2007)	www.osiatis.com
06/11/07	Communiqué : CA 3 ^{ème} trimestre 2007	Balo n° 137 du 14/11/07 www.osiatis.com + La Tribune du 7/11/07 + La Vie Financière du 10/11/07
09/11/07	Déclaration d'actions et droits de vote (octobre 2007)	www.osiatis.com
11/12/07	Déclaration d'actions et droits de vote (novembre 2007)	www.osiatis.com
27/12/07	Descriptif du programme de rachat d'actions	www.osiatis.com
11/02/08	Bilan semestriel du contrat de liquidité	www.osiatis.com
05/02/08	Communiqué : CA annuel 2007	Balo n° 19 du 13/02/08 www.osiatis.com + Les Echos du 06/02/08 + La Vie Financière du 09/02/08
11/02/08	Déclaration d'actions et droits de vote (décembre 2007 et janvier 2008)	www.osiatis.com
25/03/08	Communiqué : Résultats annuels 2007	Balo n° 52 du 30/04/2008 www.osiatis.com + Les Echos du 26/03/08 + La Vie Financière du 5/04/08
15/04/08	Déclaration d'actions et droits de vote (février et mars 2008)	www.osiatis.com
30/04/08	Avis de réunion Assemblée Générale du 5 juin 2008	Balo n° 52 du 30/04/2008 www.osiatis.com
06/05/08	Communiqué : CA T1 2008	Balo du 28/05/2008 www.osiatis.com + Les Echos du 07/05/08

8

9 PROJETS DE RESOLUTION

I : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport spécial du président du Conseil de surveillance prévu par l'article L 225-68 alinéa 7 du Code de commerce,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial du Président,
- Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance prévu par l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux membres du Directoire,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Affectation du résultat social de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des rémunérations, indemnités et avantages attribués à l'occasion de la cessation de mandats sociaux,
- Lecture des rapports spéciaux du Directoire prévus par les articles L.225-184, L.225-197-4 et L 225-209 alinéa 2 du Code de commerce,
- Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Autorisation consentie au Directoire en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la société de ses propres actions,
- Questions diverses.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation pour le Directoire de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société,
- Autorisation donnée au Directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

III : Pouvoirs

PROJETS DE RESOLUTIONS

I : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux membres du Directoire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport établi par le Directoire, les rapports du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au **31 décembre 2007** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport établi par le Directoire, les rapports du Conseil de surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au **31 décembre 2007** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 2 982 837,02 euros, de la manière suivante :

- à la réserve légale pour	149 141,85 €
- le solde au compte « report à nouveau » pour	2 833 695,17 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

CINQUIEME RESOLUTION

*(Approbation des rémunérations, indemnités et avantages attribués
à l'occasion de la cessation des mandats sociaux de Monsieur Jean-Maurice FRITSCH)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et connaissance prise :

- de la souscription par Osiatiss France auprès de GSC d'une convention d'assurance au régime de base classe 6 et au régime complémentaire classe H ,
- de la prise en compte de la reprise d'ancienneté figurant dans le contrat de travail suspendu de Monsieur Jean-Maurice FRITSCH, pour le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement dont ce dernier bénéficiera, en cas de licenciement par Osiatiss France, hors cas de faute grave ou lourde, la rémunération prise en compte pour le calcul étant composée de sa rémunération fixe et variable à objectifs atteints constatée au moment de la notification du licenciement,
- des rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à Monsieur Jean-Maurice FRITSCH à raison de la cessation de ses mandats sociaux au sein du Groupe Osiatiss, ou postérieurement à ceux-ci, tels qu'arrêtés par le Conseil de surveillance en date du 19 décembre 2007,

approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-90-1 alinéa 4 du Code de commerce, le bénéfice de la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la GSC, de la reprise d'ancienneté et des rémunérations, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à Monsieur Jean-Maurice FRITSCH.

SIXIEME RESOLUTION

*(Approbation des rémunérations, indemnités et avantages attribués
à l'occasion de la cessation des mandats sociaux de Monsieur Alain ROUMILHAC)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et connaissance prise :

- de la souscription par Osiatis Ingénierie auprès de GSC d'une convention d'assurance au régime de base classe 6 et au régime complémentaire classe H ,
- de la prise en compte de la période de suspension du contrat de travail de Monsieur Alain ROUMILHAC, pour le calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement dont ce dernier bénéficiera, en cas de licenciement par Osiatis Ingénierie au-delà du mois d'avril 2009, hors cas de faute grave ou lourde, la rémunération prise en compte pour le calcul étant composée de sa rémunération fixe et variable à objectifs atteints constatée au moment de la notification du licenciement,
- des rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à Monsieur Alain ROUMILHAC à raison de la cessation de ses mandats sociaux au sein du Groupe Osiatis ou postérieurement à ceux-ci, tels qu'arrêtés par le Conseil de surveillance en date du 19 décembre 2007,

approuve, conformément aux dispositions de l'article L.225-90-1 alinéa 4 du Code de commerce, le bénéfice de la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la GSC, de la reprise d'ancienneté, des rémunérations, indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus à Monsieur Alain ROUMILHAC.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2008, en qualité de membre du Conseil de surveillance :

- Monsieur Robert AYDABIRIAN demeurant à 109 ter, avenue Jean Jaures – 92290 CHATENAY-MALABRY

en adjonction aux membres du Conseil de surveillance actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2008, en qualité de membre du Conseil de surveillance :

- Monsieur Gérard JOUSSET demeurant à 18, rue des Prés – 91570 BIEVRES

en adjonction aux membres du Conseil de surveillance actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013.

NEUVIEME RESOLUTION
(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 75 000 €.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Directoire en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007 dans sa sixième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la société ;
- autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance en application des dispositions statutaires, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :
 - o Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 15 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 21 906 291 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 mars 2008 et des 106 895 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de réduire le capital de la société en application de la onzième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Directoire après avoir obtenu l'autorisation du conseil de surveillance, peut déléguer à son président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que les personnes désignées rendront compte au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- informer l'assemblée générale annuelle des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

II : Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le Directoire de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la dixième résolution ci-avant, autorise le Directoire à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la dixième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance conformément aux dispositions statutaires, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Directoire prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;

- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale du 28 juin 2007.

DOUZIEME RESOLUTION

*(Autorisation donnée au Directoire de procéder
à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L225-197-1 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi,
- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 400 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans,
- autorise le Directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Directoire, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfices ou primes qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles,
- délègue tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente assemblée générale. Elle annule et remplace l'autorisation consentie par la vingtième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2005.

III : Pouvoirs

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

10 TABLE DE CONCORDANCE

	Paragraphe (*)
1.PERSONNES RESPONSABLES	1
2.CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	1.3 et 5.1
3.INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	Intro et 3.1
4.FACTEURS DE RISQUE	2.10
5.INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	2.5.1
5.1.1 Raison sociale	4.1.1
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	4.1.8
5.1.3 Date de constitution et la durée de vie	4.1.2
5.1.4 Siège social	4.1.3
5.1.5 Événements importants	3.1.3
5.2 Investissements	2.5.2
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	2.2
6.2 Principaux marchés	2.1
6.3 Événements exceptionnels	N/A
6.4 Dépendance (brevets, commerciaux et autres)	2.10
6.5 Position concurrentielle	2.1.3
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Groupe	2.4
7.2 Filiales	2.6 et 5.2 (comptes sociaux page 90) et 9.4 de l'annexe 1
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	2.7
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	Intro, 3.1 et §5 et 9 de l'annexe 1
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	3.1.1
9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	3.1.1
9.2.3 Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influ sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	3.1.3

10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Capitaux	4.2
10.2 Flux de trésorerie	3 (comptes consolidés page 57)
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	2.10.1.1 et 5.8 (comptes consolidés page 92)
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5 Sources de financement attendues	N/A
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
	3.2
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
	3.1.2 et 3.1.3
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
	6.1
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.1.1 et 6.1.2 et 6.1.3
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1 Rémunérations et avantages en nature	6.3 et 5.7.15.1 (comptes consolidés page 77)
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs	6.3.2
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Mandat actuel	6.1.1
16.2 Contrats de service	6.1.3 et 6.3.1
16.3 Comités	N/A
16.4 Gouvernement d'entreprise	6
17. SALARIES	
17.1 Nombre de salariés	2.8.2
17.2 Participations et stock options	4.2.6
17.3 Participations des salariés dans le capital	2.8.9 et 4.2.6
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	4.2.4
18.2	4.2.4
18.3	4.2.2.2
18.4	N/A
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	
	5.4
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	Intro + 5.2 + 5.3
20.2 Informations financières	Intro
20.3 Etats financiers	5.2 et 5.3
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	5.2.1 et 5.3.1
20.5 Date des dernières informations financières	7

20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	4.1.10 et 4.4
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.12
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3.1.3
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	4.2
21.1.1 Informations relatives à chaque catégorie d'actions	4.2.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Actions propres	4.2.4.3
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	4.2.5 et 4.2.6
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.2.5
21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel portant sur le capital d'un membre du Groupe	N/A
21.1.7 Historique du capital social	4.2.2.2
21.2 Acte constitutif et statuts	4.1
21.2.1 Objet social	4.1.7
21.2.2 Disposition relative aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.17
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.12 et 4.1.13
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	4.1.11
21.2.5 Modalités de convocation des Assemblées Générales	4.1.11
21.2.6 Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7 Seuil de participation	4.1.15
21.2.8 Modifications du capital	4.2.2
22. CONTRATS IMPORTANTS	
	N/A
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	
	4.1.16
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	
	2.6 et 5.2 (comptes sociaux page 90)
26. INFORMATIONS NON FINANCIERES	
	N/A
27. HONORAIRES DES CAC	
	5.1
28. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	
	7

(*) La mention d'un paragraphe vaut également pour tous les sous-paragraphe qu'il contient

11 ANNEXES

ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION